

Deux langues, un pays : analyse des stratégies de traduction d'un discours  
de John A. Macdonald sur la Confédération canadienne

Marieke Dufresne

Mémoire  
présenté au  
Département d'études françaises

Comme exigence partielle au grade de  
maîtrise ès Arts (Traductologie)  
Université Concordia  
Montréal, Québec, Canada

Février 2017

© Marieke Dufresne, 2017

**UNIVERSITÉ CONCORDIA**

**École des études supérieures**

Nous certifions par les présentes que le mémoire rédigé

par **Marieke Dufresne**

intitulé **Deux langues, un pays : analyse des stratégies de traduction du discours de John A. Macdonald sur la Confédération canadienne**

et déposé à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention du grade de

**Maîtrise ès Arts (Traductologie)**

est conforme aux règlements de l'Université et satisfait aux normes établies pour ce qui est de l'originalité et de la qualité.

Signé par les membres du Comité de soutenance

\_\_\_\_\_ Philippe Caignon (président)

\_\_\_\_\_ Chantal Gagnon (examinatrice)

\_\_\_\_\_ Benoit Léger (examineur)

\_\_\_\_\_ Pier-Pascale Boulanger (directrice)

Approuvé par : \_\_\_\_\_

Direction du département ou du programme d'études supérieures

\_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_

Doyen de la Faculté

## RÉSUMÉ

Deux langues, un pays : analyse des stratégies de traduction du discours  
de John A. Macdonald sur la Confédération canadienne

Marieke Dufresne

La communication bilingue représente un défi depuis le tout début de la cohabitation de deux nations sur le territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Depuis lors, la traduction constitue un moyen permettant aux chefs politiques de s'adresser aux populations francophones et anglophones qu'ils gouvernent. Le présent travail compare le discours sur la Confédération canadienne que John A. Macdonald a prononcé en anglais en 1865 et sa version traduite, qui a été publiée dans divers journaux francophones cette même année. À l'aide des stratégies de traduction catégorisées par Andrew Chesterman, du concept d'*habitus* emprunté à Pierre Bourdieu et de la notion de *Skopos* avancée par Christiane Nord, nous examinons la manière dont la version française du discours de Macdonald a été rendue. Nous relevons des différences entre les deux versions du discours et nous les expliquons en tenant compte des facteurs par lesquels les populations du Haut-Canada et du Bas-Canada se distinguent l'une de l'autre. Nous constatons que l'*habitus* du peuple francophone a été pris en compte par le traducteur dans le but de convaincre cette population des bienfaits de la Confédération. Notre étude illustre la manière dont les choix, parfois subtils, d'ordre syntaxique, grammatical, sémantique et pragmatique influent sur la traduction d'un discours politique en vue d'en augmenter la réception par la population francophone.

## **Remerciements**

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Pier-Pascale Boulanger de m'avoir prise sous son aile et d'avoir accepté de diriger ce mémoire. Je la remercie pour ses conseils et ses suggestions si précieuses. Merci de m'avoir encadrée et d'avoir eu confiance en moi.

Je voudrais également remercier Monique Dufresne et Anita Jarjour d'avoir pris le temps de corriger les nombreuses versions de ce travail tout en me guidant à travers le processus de rédaction de ce projet.

Et merci à Antoine Casgrain de m'avoir écoutée et surtout de m'avoir redonné confiance en moi et surtout en ce projet.

Connor Blair, sans qui ce mémoire n'aurait probablement pas vu le jour. Merci de m'avoir poussée et d'avoir cru en mon potentiel.

Un merci tout particulier pour Gabrielle Collu et Paul Dufresne, qui m'ont donné la chance de réaliser tous mes rêves. Je les remercie pour leur support et leur encouragement pendant toutes mes années d'étude. Je n'y serais jamais arrivée sans vous!

## Table des matières

|   |       |
|---|-------|
| <b>Chapitre 1 – Introduction</b> .....  | p. 1  |
| 1.1 Difficultés de traduction dans un monde multilingue   |       |
| 1.2 Brève mise en contexte  |       |
| 1.3 John A. Macdonald   |       |
| 1.4 Le discours prononcé par John A. Macdonald le 6 février 1865  |       |
| 1.5 À la recherche du traducteur  |       |
| 1.6 Hypothèse   |       |
| <b>Chapitre 2 – Considérations méthodologiques</b> .....  | p. 16 |
| 2.1 Définir le discours politique   |       |
| 2.2 Le discours de John A. Macdonald et son influence   |       |
| 2.2.1 Pouvoir de persuasion   |       |
| 2.3 La traduction du discours   |       |
| 2.4 Cadre méthodologique  |       |
| 2.4.1 Pierre Bourdieu et l’habitus  |       |
| 2.4.2 Christiane Nord et le <i>Skopos</i>   |       |
| 2.4.3 Brian Mossop et les institutions  |       |
| 2.5 Grille d’analyse de la traduction du discours de John A. Macdonald  |       |
| <b>Chapitre 3 – Analyse comparative des versions anglaise et française du discours de John A. Macdonald</b> ..... | p. 36 |
| 3.1 Les procédés syntaxiques et grammaticaux  |       |
| 3.1.1 Restructuration de la phrase  |       |
| 3.1.2 Régime rhétorique   |       |
| 3.1.3 Écarts de cohésion  |       |
| 3.1.4 Conclusion suite à l’analyse des procédés pragmatiques  |       |
| 3.2 Les procédés sémantiques  |       |
| 3.2.1 Synonymie   |       |
| 3.2.2 Accentuation/atténuation  |       |
| 3.2.3 Paraphrase  |       |
| 3.2.4 Autres changements sémantiques  |       |
| 3.2.5 Conclusion suite à l’analyse des procédés pragmatiques  |       |
| 3.3 Les procédés pragmatiques   |       |
| 3.3.1 Changements explicites  |       |
| 3.3.2 Modification des renseignements   |       |
| 3.3.3 Conclusion suite à l’analyse des procédés pragmatiques  |       |
| 3.4 Conclusion préliminaire suite à l’analyse comparative   |       |
| <b>Chapitre 4 – Conclusion</b> .....  | p. 74 |
| <b>Bibliographie</b> .....  | p. 81 |
| <b>Annexe – Bitexte : discours de John A. Macdonald et sa traduction</b> .....                                    | p. 89 |

## **Chapitre 1 – Introduction**

### **1.1 Difficultés de traduction dans un monde multilingue**

La fin du XX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècles sont marqués par une volonté des États et des pays de s'unifier afin de créer un rapport de force face à d'autres entités politico-économiques et d'assurer la sécurité de leur territoire. En faisant cette affirmation, nous pensons bien sûr à l'Union européenne où les pays ont décidé de s'unir et de se soutenir. Dans ce contexte d'union, il faut mentionner que les difficultés de communication ne sont pas des moindres. En effet, l'Union européenne compte aujourd'hui 28 membres et 24 langues officielles (Union européenne, 2016, en ligne). Dans une situation multilinguistique comme celle-ci, la traduction de textes politiques devient indispensable, mais elle ne vient pas sans difficulté comme nous l'explique Anna Trosborg :

The translations into different languages represent different versions meant to fulfil an identical function with their main addressees disposing of relatively identical background knowledge pursuing fairly identical political aims, and fulfilling practically the same roles in their respective societies. Due to increasing internationalization processes, texts of this kind will pose challenges for translators. In today's world, the translation of documents is linked to cultural social and political realities [...] (Trosborg, 1997, p. 145).

En d'autres mots, Trosborg explique qu'à première vue on pourrait penser que les traductions sont faites en fonction de la culture du texte source. Toutefois, elle explique que le traducteur écrit en fonction de la culture cible. Il s'agit ici d'une question importante et d'une grande difficulté pour le traducteur qui doit déterminer les éléments de la culture source qu'il doit conserver dans son texte afin de toucher son public cible (Trosborg, 1997, p. 147).

Les problèmes que pose la traduction en milieu institutionnel se retrouvent aussi dans le contexte canadien. En effet, même si le Canada ne compte que deux langues

officielles, les normes culturelles sont différentes entre les francophones et les anglophones du territoire<sup>1</sup>. Les francophones sont une minorité au Canada, et cela implique qu'ils cherchent à s'affirmer au sein de la majorité anglophone. Jacques Brazeau nous explique ce statut un peu plus en détail : « La minorité pluraliste recherche la tolérance de ses différences. Elle conçoit que des variantes culturelles puissent coexister paisiblement et s'accompagner de conditions d'égalité économique et politique. [...] Le groupe dominant et la société globale peuvent accepter ou non l'orientation d'une minorité en ce sens. » (Brazeau, 1992, p. 103). Malgré le statut bilingue du Canada, les francophones restent une minorité qui a dû, et qui doit toujours, trouver le moyen de se faire reconnaître et accepter.

Dans le cadre de notre mémoire, nous tenterons de déterminer si, et comment, les différences entre les cultures peuvent influencer la traduction au Canada. Notre analyse s'intéressera à la traduction d'un discours prononcé en 1865 par John A. Macdonald portant sur la Confédération canadienne.

Nous ne sommes pas la première à faire une analyse de ce genre. En effet, Chantal Gagnon a déjà étudié, à plusieurs reprises, la traduction de discours politiques au Canada et ses répercussions sur leur réception. Dans sa thèse de doctorat, elle introduit son sujet en expliquant que très peu de personnes se sont penchées sur l'analyse de discours traduits au Canada. (Gagnon, 2009, p. 9). Nous pouvons effectivement soutenir cette chercheuse dans son affirmation, car dans notre cas, elle est l'une des seules sources francophones dont le propos était pertinent à notre analyse.

---

<sup>1</sup> Notons que lorsque nous parlons de francophones, tout au long de notre mémoire, nous faisons référence aux Canadiens français du Bas-Canada. Nous définirons le terme « culture » au chapitre deux.

Notre recherche s'inscrit dans le sillage des travaux de Chantal Gagnon, qui a constaté des écarts entre les versions anglaises et françaises quant à la traduction des discours politiques. Elle s'interroge aussi sur la traduction institutionnelle ainsi que sur la situation multilingue unique du Canada (Gagnon, 2002, 2006a, 2006b et 2009). Notre analyse nous permettra de déterminer si les différences, dans le passage d'une langue à l'autre, sont similaires à celles relevées par Gagnon, mais permettra de couvrir une autre période historique afin d'approfondir les connaissances et de se demander si l'influence sur la traduction, à l'époque de la Confédération canadienne, témoigne des mêmes idéologies que celles recensées par Gagnon.

## **1.2 Brève mise en contexte**

Nous sommes à Québec, le 6 février 1865. John A. Macdonald se présente à l'Assemblée législative pour y prononcer un discours qui permettra la création du pays tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le discours de Macdonald décrit les avantages d'une union entre les colonies, mais surtout, il répond aux inquiétudes des francophones qui ont peur de perdre leur langue et leurs institutions, ainsi qu'aux inquiétudes des anglophones qui ont peur de vivre le même désastre que les Américains ont vécu avec l'indépendance des États-Unis.

Quand il prononce ce discours, Macdonald possède un siège à l'Assemblée législative du Canada-Ouest et est l'un des plus grands militants pour une Confédération canadienne, aux côtés de George Brown et de George-Étienne Cartier (Bibliothèque et Archives Canada, en ligne).

En 1865, le Canada-Uni est divisé en deux territoires, le Bas-Canada (sud du Québec que nous connaissons) et le Haut-Canada (l'Ontario). Chacune de ces provinces possède sa propre assemblée législative dont les membres sont élus par la population. Le Canada-Est est majoritairement francophone et le Canada-Ouest, anglophone. La question de la langue et de la communication entre ces deux groupes se pose donc. Le bilinguisme n'est pas encore prédominant à l'époque et les dirigeants doivent trouver des traducteurs afin de s'assurer de bien faire passer leurs messages. Jean Delisle explique qu'au début du régime anglais (1760-1764), les « secrétaires-traducteurs » assurent le bilinguisme et rendent « [...] dans la langue de la majorité le texte des édits et des proclamations promulguées par la minorité conquérante » (Delisle, 1977, p. 70). Par conséquent, la profession de traducteur se taille une plus grande place dans la sphère politique après 1791, profession qui sera même exercée par des membres de certaines familles seigneuriales, telles que Lanaudière, de Gaspé et Léry (Gouin, 1977, p. 27).

Nous verrons que les traducteurs ne sont pas crédités pour leur travail dans les versions françaises de textes politiques dans les années 1800. Par contre, nous avons pu repérer certains noms, tel Eugène-Philippe Dorion (Bonenfant, 1972), qui a certainement travaillé à la traduction de discours tenus à l'Assemblée législative. De surcroît, nous constatons que le traducteur ne pouvait faire tous les choix qu'il voulait. En effet, Dorion s'est fait imposer par George-Étienne Cartier l'équivalent « puissance » pour la traduction du mot « *Dominium* » dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, alors que ce n'est peut-être pas le mot qu'il aurait choisi. La manière particulière dont le texte a été traduit et que nous constaterons au fil des différences entre la version française nous permettra d'observer comment les textes ont pu influencer la création de cette Confédération.

Au moment d'écrire ces lignes, l'année 2017 marque un événement important dans l'histoire du pays, puisque le Canada célèbre ses 150 ans. En 2015, nous célébrions les 200 ans de la naissance de son premier dirigeant. John A. Macdonald est bien connu pour le rôle fédérateur qu'il a joué dans la Confédération canadienne, qui ne s'est pas faite en un jour. Il aura fallu une succession d'événements, beaucoup de travail de la part des dirigeants de l'époque et une longue planification avant d'arriver à former le pays tel que nous le connaissons aujourd'hui. Rappelons-en les événements les plus marquants.

Depuis l'arrivée de Jacques Cartier, en 1534, le territoire est occupé par les Français, qui en font une colonie bien organisée. La Nouvelle-France est un territoire très prisé et plusieurs grandes puissances de l'époque (telles que l'Angleterre, la France et la Hollande), sans oublier les nations amérindiennes, s'intéressent à ses ressources naturelles comme la fourrure et la pêche. Pour cette raison, une grande compétition s'installe et une guerre entre les Anglais et les Français éclate. En 1763, à la suite du Traité de Paris, les Français cèdent le territoire de la Nouvelle-France aux conquérants. Le territoire appartient majoritairement à l'Angleterre, mais malgré la victoire de cette dernière, les francophones ont le droit de pratiquer leur religion et de parler leur langue grâce à une concession qui leur est faite en vertu de l'*Acte de Québec* (1774), en plus d'agrandir le territoire de la province de Québec, tout cela afin de ne pas aggraver le mécontentement des Français (Hallowell, 2006, p. 523).

L'*Acte de Québec* sera rapidement modifié. En 1791, l'*Acte Constitutionnel* est voté. Cette fois-ci, le gouvernement britannique cherche à répondre aux demandes des loyalistes (en provenance des États-Unis et qui fuient la guerre). Cette loi sépare le territoire de la province de Québec en deux provinces distinctes, le Haut-Canada et le Bas-Canada.

Un autre aspect de cette loi est la création d'une assemblée législative, d'un conseil législatif et d'un conseil exécutif pour chacune de ces provinces, en plus de leur accorder leurs propres institutions (Hallowell, 2006, pp. 151-152).

Dans son livre *The Origins of Canadian Politics*, Gordon Stewart, historien canadien, divise les événements survenus aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en deux grandes périodes. En effet, il parle d'une période d'instabilité entre 1828 et 1864 et d'une période de stabilité entre 1864 et 1914. Les tensions commencent à se développer dans les années 1830, après la Guerre d'indépendance des États-Unis, autant dans le Haut-Canada que dans le Bas-Canada. Dans le Haut-Canada, plusieurs élections se succèdent (1828, 1830, 1834 et 1836, et suite à l'union des deux Canadas, en 1841, 1844 et 1848) et les discussions portent surtout sur une constitution (Stewart, 1986, p.33). Les tensions se développent donc entre les loyalistes, qui souhaitent garder la Grande-Bretagne comme dirigeante de la colonie, et ceux qui souhaitent suivre l'exemple des États-Unis et créer un pays indépendant (Stewart, 1986, p. 33).

Des tensions similaires, et même encore plus aiguës, se font également sentir dans le Bas-Canada, où la rébellion est menée par Louis-Joseph Papineau et les patriotes. À la suite des confrontations entre les loyalistes et les patriotes, la couronne britannique envoie Lord Durham au Canada afin d'évaluer la situation. Ces rébellions découlent de la frustration des Canadiens français qui cherchent à instaurer des réformes gouvernementales qui ne sont pas acceptées par le Parlement britannique (Buckner, 2013).

Ce sont alors les recommandations de Lord Durham qui sont retenues à titre de politique d'intervention. Ces recommandations visent à angliciser les Canadiens français et à unifier les deux territoires : « The union of the two Provinces would secure to Upper

Canada the present great objects of its desire. All disputes as to the division or amount of the revenue would cease. » (Lucas, 1912, p. 308). Durham<sup>2</sup> va même plus loin dans son rapport et propose déjà l'idée d'unifier non seulement le Haut et le Bas-Canada, mais toutes les provinces britanniques d'Amérique du Nord :

But while I convince myself that such desirable ends would be secured by the legislative union of the two Provinces, I am inclined to go further, and inquire whether all the objects would not more surely be attained, by extending this legislative union over all the British Provinces in North America; and whether the advantages which I anticipate for two of them, might not, and should not in justice be extended over all. (Lucas, 1912, p. 309).

Finalement, l'unification se fait entre le Haut-Canada et le Bas-Canada, et le Canada-Uni se forme en 1841. Dès lors, les Canadiens français se voient refuser le droit de parler leur langue et de conserver leurs institutions, ce qui déclenche leur rébellion. Il s'agit d'une période d'instabilité politique tellement forte qu'en 1848 la Couronne intervient pour restaurer le droit aux francophones de parler leur langue (Monet, 2006).

En 1864, l'idée d'une union se met en place à la Conférence de Charlottetown et un « brouillon de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique » voit le jour. (Bonnenfant, 1969, p. 9). Plusieurs plans d'une union sont proposés et ils seront ensuite débattus dans les deux chambres (du Haut et du Bas-Canada) afin que l'on en arrive à la proposition finale que sera la Confédération de 1867.

---

<sup>2</sup> Plusieurs traductions du Rapport Durham existent, et Marc Charron (1993 et 1997) en a déjà fait l'analyse. Dans le cadre de ce travail nous avons utilisé la version anglaise de ce rapport.

### 1.3 John A. Macdonald

Tous ces événements ont favorisé la création de la Confédération, mais celle-ci n'aurait peut-être jamais eu lieu, n'eût été les efforts de John A. Macdonald. Né en Écosse en 1815, il arrive au Canada, à Kingston, avec sa famille à l'âge de cinq ans. C'est dans cette ville que Macdonald apprend le métier d'avocat et qu'il commence à s'intéresser à la politique locale. Très jeune, à l'âge de 19 ans, Macdonald a déjà son propre cabinet d'avocat, ce qui illustre bien son ambition.

Malgré les difficultés de sa vie personnelle<sup>3</sup>, Macdonald voit sa vie professionnelle et politique se développer rapidement. En 1843, donc à l'âge de 28 ans, il est élu conseiller municipal à la ville de Kingston, et l'année suivante il est candidat (et gagne un siège) à l'Assemblée législative du Canada-Uni. Dès le début, Macdonald se fait remarquer, ce qui le pousse à accepter un poste au gouvernement chaque fois que son parti gagne la majorité (Bibliothèque et Archives du Canada, 2015 : en ligne).

Presque tout au long de sa vie politique, Macdonald aspirait à créer le Canada et, après la Confédération, à s'assurer de développer le pays afin qu'il puisse prospérer.

Richard Gwyn, biographe de Macdonald, décrit un personnage déterminé :

Macdonald never deviated from the purpose of his public life, which was to make certain that Canada did not become America. His most testing times came during the period from about 1881 on - an era historian J.M.S. Careless has called "Canada's age of failure". This was when one in five Canadians left for a better life below the border, while almost all the immigrants Macdonald counted on to make an economic success of his financially lunatic transcontinental railway went instead to the far-more-developed American West. (Gwyn, 2012a : en ligne)

---

<sup>3</sup> Sa femme, Isabella Clark, tombe malade et le reste jusqu'à sa mort, treize ans plus tard. De cette union, deux garçons viennent au monde, John Alexander et Hugh John, mais seul le second survit. En 1867, Macdonald épouse Susan Agnes qui lui donne une fille, Mary, qui naît avec une déformation physique et n'aura jamais une vie facile.

Ces paroles nous permettent de comprendre l'importance du rôle qu'a joué Macdonald dans l'histoire de notre pays, ainsi que les raisons qui nous ont poussée à nous intéresser à l'un de ses discours.

#### **1.4 Le discours prononcé par John A. Macdonald le 6 février 1865**

En 1857, Macdonald est premier ministre de la colonie du Canada-Uni. Tout au long des années 1860, il fait campagne afin de promouvoir la confédération des provinces du territoire canadien. Rappelons que, par suite de l'*Acte d'Union*, en 1840, le territoire avait été divisé en six colonies anglaises : le Canada-Uni (formé du Haut-Canada et du Bas-Canada), la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique. Dès 1860, Macdonald se concentre, presque uniquement, sur l'unification des provinces maritimes avec le Canada-Uni (Gwyn, 2008, p. 215-216).

En 1865, Macdonald prononce un discours devant la Chambre des communes, où il presse les députés de ne pas rater cette occasion d'unir le pays et de voter pour le projet de Confédération. Ce discours est primordial afin que Macdonald puisse convaincre ses collègues et la population des territoires en question que la Confédération aura un effet positif. Il faut préciser également que les Canadiens français craignent cette union. D'ailleurs, de nombreuses questions et inquiétudes des francophones sont soulevées dans un article de Joseph Cauchon, publié dans le *Journal de Québec* en 1858 :

Non, le Canada ne demande pas l'union des provinces ; mais comme elle pourrait bien nous venir toute fabriquée sous le prétexte que nous la voulons, ou simplement à l'état de projet impérial ou provincial, ou nous être présentée comme thème politique dans l'élection qui ne peut longtemps se faire attendre, il est sage de se mettre sur ses gardes par un examen consciencieux et complet de son but et de ses effets possibles sur nos destinées comme pays. (Cauchon, 1858, p. 4)

Les difficultés de l'Union des États-Unis, les finances, la représentation adéquate des populations et le choix du type de législation ne représentent que quelques exemples des préoccupations formulées par les francophones. Les paroles prononcées lors du discours de Macdonald se veulent donc rassurantes et encouragent la formation d'un pays, tout en respectant les différents territoires et leurs particularités (langues, institutions, religions). Macdonald y mentionne aussi les erreurs faites par les Américains, notamment le choix de conserver les relations avec la monarchie britannique et la distribution et la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de chaque province. L'union américaine, quant à elle, met de l'avant la souveraineté des États (Macdonald, 1865).

Le discours de Macdonald est traduit en français en 1865 et afin de toucher la population francophone. En effet, la juste représentation politique de la population est une grande préoccupation des habitants du Bas-Canada. Joseph Cauchon traite aussi de ces inquiétudes dans son article. Il explique que, malgré les problèmes causés par l'*Acte d'Union*, l'une de ses conséquences avantage le Bas-Canada et s'observe dans sa représentation à l'Assemblée législative : quoique possédant une population moins grande que son voisin (le Bas-Canada représente 40 % de la population du Canada-Uni), il occupe 50 % des sièges de députés (Bélanger, p. 1, 1998). Une union avec les provinces maritimes changerait la donne :

Avec le principe fédéral, les petites et les grandes provinces pèseraient d'un poids égal dans la législature unique, la petite île du Prince-Édouard autant que les douze cent cinquante mille habitants du Bas-Canada. Ce serait donc, sans ses contrepoids, une confédération où nous serions un sur six, tandis qu'aujourd'hui nous sommes un sur deux. (Cauchon, 1858, p. 11)

Cauchon ajoute que « Le Bas-Canada [...] n'y serait évidemment pas aussi protégé que par l'union actuelle » (*ibid.*). En d'autres mots, John A. Macdonald doit convaincre les

Canadiens français que la Confédération aura une incidence positive sur la province. À cet égard, nous tâcherons de démontrer que les stratégies de traduction de ce discours ont participé à construire une représentation positive de la Confédération en vue d'amener la population à l'envisager comme un projet souhaitable.

Nous tenons à préciser d'entrée de jeu que la version originale du discours à l'étude est prononcée en anglais devant l'Assemblée législative du Canada-Uni, ce qui nous permet d'assumer que le discours était fait pour être entendu, et non pas nécessairement pour être lu comme le serait un texte publié. Cette précision est importante, car elle nous force à nous questionner sur les raisons pour lesquelles la traduction de ce discours a eu lieu.

Suite à nos recherches, avons remarqué qu'avant la Confédération les débats n'étaient pas publiés officiellement. Cette tendance se tiendra jusqu'en 1880. Notons que les discours importants prononcés à l'Assemblée législative étaient publiés dans les journaux de l'époque comme l'a été le discours de Macdonald dans *Le Globe* ainsi que dans *La Minerve*. Ces quotidiens n'ont pas publié la version complète du discours; il est même dit que la publication partielle des débats à la suite de la création du Canada-Uni était « très décevante » (Nish, 1993, p. XXII). Non seulement les discours ne s'y trouvaient pas au complet, mais certains d'entre eux n'étaient pas traduits. Les journalistes et certains membres de l'Assemblée législative ont voulu remédier à la situation et essayer de trouver un moyen de publier tous les débats et discours. Toutefois, près de vingt ans de discussions sur le sujet ne permettront pas aux partis de se mettre d'accord. Par contre, un fait intéressant mérite d'être relevé :

[...] when the Confederation debates were on the horizon, provision was made to have them officially reported, though “that was altogether an exceptional thing: the importance of the subject was considered to justify the House in

authorizing a special report of the debates that might affect opinion in the various provinces [...]” (Nish, 1993, p. XLVI).

Ce sont dans ces comptes rendus que nous avons pu trouver les deux versions du discours à l'étude. On y explique que les débats paraissent dans les deux langues, dans deux documents distincts. Comme il n'était pas coutume de publier les débats, la population ne savait peut-être pas qu'elle y avait accès. Il est aussi possible que l'accès à ceux-ci n'ait pas été largement publicisé.

### **1.5 À la recherche du traducteur**

Pour notre analyse, nous avons utilisé une version qui est présentée comme étant les textes « originaux » du discours de Macdonald, et ce, pour la version anglaise et la version française. Ces deux textes proviennent de publications officielles des *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* et *Parliamentary debates on the subject of the confederation of the British North American provinces*, publiées par Hunter, Rose & Co. en 1865. Ces deux recueils contiennent tous les débats sur le sujet, mais nulle part dans la version française est-il fait mention qu'il s'agit d'une traduction. Pour cette raison, aucun nom de traducteur n'est associé au discours. Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est pour cette raison que nous ne comptons pas mettre trop d'accent sur la personne du traducteur. Toutefois, nous avons fait certaines découvertes qui permettent de spéculer quant à l'identité de ce dernier.

Nous avons retrouvé les « Journals of the Legislative Council of the Province of Canada » de l'année 1865 et nous avons pu y trouver le bilan des dépenses des débats de la Confédération. Dans ce bilan se trouve le montant de la somme dépensée pour les

journalistes, l'impression, la reliure, le papier et même la traduction. La ligne qui désigne les honoraires de traduction vers le français indique : « E. P. Dorion,\* translation into French » pour un total de 1 005,50 \$ (p. 101). Cette trouvaille nous porte donc à croire que la traduction du discours de Macdonald a été faite par Eugène-Philippe Dorion. Toutefois, l'astérisque renvoie à une note au bas de la page : « For the Reporting and Translations a regular staff was employed, though the charge is made, in each case, only in the name of one. » (*ibid*) En d'autres mots, l'identité du traducteur de ce discours ne peut être déterminée avec certitude. Conséquemment nous ne nous attarderons pas sur sa personnalité, mais plutôt sur l'analyse linguistique de la traduction du discours.

Il est fondé de croire que la traduction des débats, et leur publication dans certains quotidiens francophones, était fort probablement un moyen de partager l'information avec les politiciens de l'Assemblée législative du Bas-Canada pour qu'ils puissent se tenir informés des discussions qui avaient lieu dans celle du Haut-Canada. Cela nous permet de poser l'hypothèse selon laquelle la traduction s'adresse au même type de public (politiciens, avocats, hommes d'affaires et éduqués) qui était visé par l'original en anglais.

Le *Skopos*, ou le but du discours, que nous avons retenu comme cadre théorique et que nous développerons au chapitre deux, nous oblige à nous demander si la visée est la même pour chaque discours à la lumière du fait que seule la version originale anglaise a été livrée oralement. L'idée que le discours ne soit pas entendu (ni même peut être lu) par la population générale n'enlève rien à son importance historique, car Macdonald avait comme but de convaincre les membres de l'Assemblée législative du Bas-Canada et les indécis des avantages de la Confédération. Il est donc possible d'avancer que la traduction de ce discours poursuit le même but, ce qui est souvent le cas des discours politiques

comme le souligne Trosborg : « The translations into different languages represent different versions meant to fulfill an identical function with their main addresses disposing of relatively identical background knowledge pursuing fairly identical political aims, and fulfilling practically the same roles in their respective societies. » (Torsborg, 1997, p. 145)

## **1.6 Hypothèse**

Notre recherche a pour but de poursuivre un questionnement sur les choix de traduction et sur l'incidence qu'ils peuvent avoir eue sur une population, sans toutefois mettre l'accent sur la personnalité du traducteur. Il est important de mentionner ici que nous ne ferons pas l'analyse de la réception du discours. Nous n'essaierons pas de déterminer la manière dont le discours a été reçu, notre démarche ne consistant pas à analyser les commentaires et la critique ou encore des articles de journaux qui traitent du discours de Macdonald. Notre angle est plutôt celui de l'analyse comparative des discours et des choix dans la traduction. Cette perspective nous force à nous interroger sur la rhétorique du discours ainsi qu'à la place de la propagande et de la manipulation dans les textes politiques.

Selon Schäffner (1997b), chaque discours politique est prononcé au sein d'une communauté, dans une langue parlée, pour un public qui a une certaine connaissance du sujet traité. Quand le texte est traduit, il s'adresse à un nouveau public qui ne parle pas la même langue et qui n'a pas nécessairement les mêmes connaissances. Donc, les fonctions du texte source et celles du texte cible ne sont pas les mêmes, même si les deux textes poursuivent le même but, qui est celui de convaincre.

À la suite à cette brève introduction, la question peut maintenant se poser : comment les choix de traduction du discours prononcé par John A. Macdonald influent-ils sur les

stratégies rhétoriques de la version française de ce texte? Ainsi, grâce à l'analyse linguistique et rhétorique, nous tenterons de déterminer, en premier lieu en quoi la version française du texte diffère de l'original et comment les choix de traduction changent le texte.

Nous avons divisé notre mémoire en quatre chapitres. Le premier, l'introduction, présente le texte à l'étude et fait une brève mise en contexte historique. Le second porte sur la méthodologie. Dans ce chapitre, nous précisons la manière dont nous avons conduit notre analyse; plus spécifiquement, nous expliquons le cadre conceptuel fondé sur les notions de l'*habitus*, du *Skopos* et de l'idiomatisme. Ensuite, le chapitre trois consiste en l'analyse textuelle appliquée. Dans ce chapitre, nous analysons le texte en utilisant les techniques d'analyse d'Andrew Chesterman. Finalement, nous terminons par un quatrième et court chapitre où nous expliquons les conclusions à tirer de notre analyse.

## Chapitre 2 – Considérations méthodologiques

### 2.1 Définir le discours politique

Afin de déterminer les paramètres de notre étude, nous utiliserons la notion de discours politique telle que définie par Christina Schäffner. Selon elle, le discours politique peut prendre plusieurs formes :

Political discourse includes both inner-state and inter-state discourse, and it may take various forms. Examples are bilateral or multilateral treaties, speeches made during an electioneering campaign or at a congress of a political party, a contribution of a member of parliament to a parliamentary debate, editorials [...]. Political texts are a part and/or the result of politics, they are historically and culturally determined. [...] They fulfil different functions due to different political activities. Their topics are primarily related to politics, i.e., political activities, political ideas, political relations, etc. Another characteristic feature is that - in the majority of cases - they are meant for a wider public. (Schäffner, 1997b, pp. 119-120).

Notons que Schäffner fait une distinction entre « discourse » et « speech ». Selon elle, le « diplomatic discourse » peut être un traité, un texte légal, ou encore prononcé à l'occasion de conventions spéciales (Schäffner, 1997b, p. 121). En revanche, un « speech » reflète plutôt un événement politique au sein d'un même pays et qui a un but précis (Schäffner, 1997b, p. 127). Nous tenons ici à faire la différence entre le terme « discours » en tant que discours politique, dans le sens de « développement oratoire fait devant une réunion de personnes » (*Le Robert*, 2012, p. 749) et « discours » en tant que parole ou « propos que l'on tient » (*ibid*). Tout au long de ce mémoire, nous préciserons de quel type de discours il s'agit là où la distinction n'est pas claire.

Il importe de mentionner la dimension idéologique inhérente à la notion de discours en tant que pratique sociale et sur laquelle s'entendent les analystes critiques du discours : « One of the crucial social practices influenced by ideologies are language use and discourse, which in turn also influence how we acquire, learn or change ideologies. »

(Van Dijk, 2000, p. 9) Même si nous ne recourrons pas à l'analyse critique du discours, nous estimons que sa définition de l'idéologie en tant que présuppositions qui se présentent de manière implicite dans les textes et participent à produire ou à reproduire des rapports de force (Fairclough, 1995, p. 14) entre en résonance avec la notion d'habitus chez Bourdieu.

Cet aspect idéologique est important dans le cadre de notre analyse du discours de John A. Macdonald, car il s'agit d'un texte qui a pour but de convaincre la population. En effet, Macdonald donne son opinion sur les avantages de la Confédération et tente d'influencer la perception qu'ont ses concitoyens de celle-ci : « And it seems to me, as to them, and I think it will so appear to the people of this country, that, if we wish to be a great people; [...] —this can only be obtained by a union of some kind between the scattered and weak boundaries composing the British North American Provinces. (Cheers). » (Macdonald, 1865) La présence du pronom « me » dans cet extrait du discours illustre que Macdonald fait non seulement un compte rendu de la situation, mais aussi qu'il n'hésite pas à affirmer son point de vue personnel sur la question, dont l'idéologie qui la sous-tend et qu'il partage avec le reste de l'assemblée. Dans le cadre de notre travail, nous utiliserons le terme « idéologie » de manière neutre tel que défini par Hatim et Mason<sup>4</sup> : « the tacit assumptions, beliefs and values systems which are shared collectively by social groups » (Hatim and Masson, 1997, p. 144).

---

<sup>4</sup> Le terme est originalement défini par Simpson (1993) et repris par Hatim et Mason.

## **2.2 Le discours de John A. Macdonald et son influence**

Le discours de Macdonald est prononcé devant l'Assemblée législative en 1865. En tant que discours qui participe aux débats politiques à la Chambre, il correspond à la définition de Schäffner mentionnée précédemment, sa fonction étant, nous l'avons dit, de convaincre ses pairs des bienfaits de la Confédération ainsi que de rappeler, à ceux qui sont déjà convaincus, les raisons pour lesquelles celle-ci est importante. Notons que Macdonald est un grand orateur canadien, mais qu'il n'utilise pas de tours de rhétorique grandioses pour embellir son texte, de peur que ses propos soient mal interprétés (Gibson, 2014, p. 31). En qualité d'avocat, il trouve des preuves du passé pour illustrer ses idées et convaincre son public. Ainsi, il mise sur la logique de son argumentation afin de gagner la confiance de son auditoire. Il est aussi dit qu'il se servait de la philosophie sociale écossaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui lui a appris à paraître sincère dans ses discours (Gibson, 2014, p. 31).

Ce discours est livré en 1865 dans le cadre des débats sur la Confédération, alors que les propositions faites après la Conférence de Charlottetown devaient être étudiées et discutées par les dirigeants. Il s'agit de soixante-douze résolutions ayant été votées par les participants de la Conférence de Québec en 1864 et lues devant l'Assemblée législative le 3 février 1865. Macdonald les expose donc dans le discours en question, prononcé le 6 février de la même année (Gibson, 2014, p. 165). Ce document est d'une grande importance dans notre histoire, car il permet non seulement d'en apprendre plus sur l'homme politique, mais aussi d'avoir accès à l'une des premières visions de ce que devait être la Confédération.

### **2.2.1 Le pouvoir de persuasion**

Le discours politique peut avoir différents rôles en fonction du public, du sujet ou encore de l'endroit où il est prononcé. Nous avons déjà déterminé que Macdonald prononce son discours dans le but de convaincre la population des avantages de la Confédération. Pour livrer un message qui sera bien reçu par la population, il faut donc que l'orateur utilise une rhétorique efficace. Selon la définition aristotélicienne, la rhétorique implique une volonté de convaincre et d'influencer un récepteur grâce aux choix qui sont faits dans la présentation d'une idée, et, dans notre cas, par la voie d'une allocution. Dans sa Poétique, Aristote explique que la persuasion repose sur plusieurs moyens et techniques qui sont de trois ordres : « les premiers tiennent à la disposition éthique de l'orateur, les deuxièmes aux moyens linguistiques visant à émouvoir, les troisièmes tiennent au discours lui-même [...] » (2007, pp. 44-45).

Le premier moyen de la rhétorique a trait « à la disposition éthique de l'orateur ». En d'autres mots, l'orateur a une plus grande influence sur son récepteur quand il lui inspire la confiance. Malgré le manque de préparation de Macdonald avant la présentation de ses discours, il sait comment intéresser son auditoire et, doté d'une excellente mémoire, il use d'anecdotes afin de captiver son public (Gwyn, 2008, p. 105). De plus, comme nous l'avons mentionné, Macdonald s'exprime avec empathie et sincérité. En effet, il sait se mettre à la place de l'autre et exprime ses sentiments afin de rejoindre son public. Par exemple, dans le discours que nous analysons, Macdonald relève les inquiétudes du Bas-Canada ainsi que celles des provinces maritimes, montrant qu'il comprend que ces provinces sont aux prises avec des enjeux politiques et sociaux différents qui ne doivent pas être oubliés : « We have Lower Canada, with other and separate interests, and

especially with institutions and laws which she jealously guards against absorption [...] » (Macdonald, 1865).

Quant aux émotions suscitées par les moyens linguistiques, rappelons que nous n'étudions pas la réception du discours, parce qu'il n'est pas possible d'établir la disposition affective des membres de l'Assemblée législative sur la seule base des éléments linguistiques du texte. La disposition affective (*Pathos*) fait référence à l'état émotionnel de l'auditoire, état qui est créé par le discours ou encore par l'orateur (Keith and Lundberg, 2006, p. 39) : « The important thing is that their feelings (what Aristotle calls their "State of mind") help frame how they understand the arguments of the speech and whether they may accept them » (*ibid*). En d'autres mots, l'orateur doit toucher les émotions de son auditoire pour qu'il soit enclin à recevoir les propos de son discours.

Afin de bien comprendre cette disposition affective, il faudrait faire une recherche détaillée des réactions publiées dans les journaux de l'époque à la suite de la publication du discours, ainsi qu'une recherche approfondie du sentiment général de la population avant même que le discours soit prononcé. Les seuls éléments qui nous permettent de discuter de l'état émotionnel sont les réactions du public par la présence de paroles telles que « Cheers » et « Hear, hear » (Macdonald, 1865), lesquelles nous autorisent à conclure que l'auditoire apprécie le discours et y porte attention. Par ailleurs, notons que ces paroles sont protocolaires chez les Anglais et ne nous permettent pas d'affirmer que tous les membres de l'Assemblée législative ont réagi de cette manière. Comme la version française du discours n'a jamais été prononcée devant un public, il nous est impossible, en nous basant exclusivement sur le discours, de déterminer la manière dont il a été reçu par la population francophone.

Par contre, pour ce qui est du dernier élément de la poétique aristotélicienne portant sur le discours lui-même, il est possible d'affirmer que les informations transmises par Macdonald dans le discours lui-même sont objectives et vérifiables. Par exemple, il décrit les étapes qui ont mené à la présentation des résolutions (les conférences de Charlottetown et Québec) ainsi que la situation politique aux États-Unis. Ayant pu vérifier ces informations, nous sommes en mesure de dire que le discours est fondé et que les informations sont basées sur les faits (Hallowell, 2006, p. 265 et 634).

### **2.3 La traduction du discours**

« Il faudrait vraiment méconnaître la réalité canadienne pour sous-estimer la place importante qu'occupe la traduction au pays et les multiples conséquences qui en découlent » (Delisle, 1977, p 66). Or, en 1865, le Canada-Uni n'a pas de loi officielle sur les deux langues. En revanche, il importe de mentionner que la *Loi constitutionnelle de 1867* (la Confédération) comportait déjà un passage (article 133) sur la place des deux langues dans les communications officielles, et rendait obligatoire la traduction des lois et des archives de débats de la Confédération. Toutefois, l'usage de l'anglais ou du français reste facultatif dans les débats de la Chambre des communes. La loi officielle n'est votée qu'en 1969. C'est grâce à elle qu'aujourd'hui « [l]es comptes rendus des débats et d'autres comptes rendus des travaux du Parlement comportent la transcription des propos tenus dans une langue officielle et leur traduction dans l'autre langue officielle » (Canada, 2015, p. 4).

En 1840, par suite de l'*Acte d'Union*, l'anglais est la langue qui est prescrite et imposée pour toute rédaction de textes officiels jusqu'en 1849 (Mackenzie, 2009, p. 38). Étant donné la situation linguistique au pays, il faut quand même traduire les textes afin

que la population francophone puisse avoir accès à ces documents importants. Étienne Parent (traducteur et député de Saguenay en 1841) présente ainsi un projet de loi afin que la législation soit traduite (*ibid*).

On sait donc que la traduction est pratiquée dans une certaine mesure à l'époque. Plusieurs députés francophones ont été traducteurs (Dorion et Parent), et le bureau de traduction du gouvernement est alors assez développé. En effet, on apprend, par exemple, qu'Antoine Gérin-Lajoie y est un traducteur important et qu'il en propose même la réorganisation :

Il y aura désormais trois bureaux : Guillaume Lévesque et lui [Antoine Gérin-Lajoie], aux lois; Myrand et Eugène-Phillippe Dorion, aux documents et Fanning, aux votes et délibérations. Jusque vers les années 1925, cette organisation du personnel de la traduction à la Chambre des communes ne devait pas être modifiée, sauf par l'adjonction (suite à la Confédération en 1867) d'un bureau pour la traduction des débats. (Gouin, 1977, p. 30-31)

Le manque d'information concernant le traducteur du discours à l'étude ne nous empêche pas de repérer les différences entre la version française et la version anglaise de celui-ci, et surtout de comprendre les raisons pour lesquelles le texte est traduit. Nous verrons, grâce à l'analyse du discours de Macdonald, que la traduction est idiomatique. Quant au caractère idiomatique des traductions, Brian Mossop, auquel nous reviendrons un peu plus loin, suggère qu'il camoufle l'identité de l'auteur du texte source: « If translation can hinder communication because it is a substitute for language learning, *idiomatic* translation makes things worse because, by its nature, it *completely* conceals the local or national identity of the source-text author — the fact of the author's belonging to another community. » (Mossop, 1990, p. 348). Le texte idiomatique donne donc au lecteur l'impression de lire un texte qui a été écrit dans sa langue. Dans le cas du discours de

Macdonald, il donne l'impression, effectivement, que le texte est celui d'un Macdonald canadien-français.

En dépit de la difficulté que nous avons à identifier le traducteur du discours en question, nous tenons quand même à mentionner Antoine Gérin-Lajoie et Eugène-Philippe Dorion qui ont tous deux occupé des postes assez importants dans l'histoire de la traduction au Canada, et qui sont donc susceptibles d'avoir travaillé sur ce texte.

## **2.4 Cadre méthodologique**

Nous basons notre analyse du discours de Macdonald sur plusieurs théories. Notre but consiste à repérer les changements qui ont été opérés dans la version française, la nature de ceux-ci et, surtout, les raisons pour lesquelles ils ont été apportés. Nous avons tout d'abord déterminé que nous voulions analyser la traduction sous deux angles : le cadre entourant la traduction et l'analyse textuelle de celle-ci. Le premier angle nous permettra de comprendre les procédés de la traduction, les raisons qui expliquent le choix du traducteur et surtout les raisons pour lesquelles le texte est traduit. Plus précisément, nous utiliserons les notions de Christiane Nord, de Pierre Bourdieu et finalement de Brian Mossop. Le deuxième point de vue sera celui de l'analyse textuelle du discours. Dans cette perspective, nous avons repris les stratégies de traduction d'Andrew Chesterman.

Il n'est pas habituel de regrouper ces différentes théories; toutefois, dans le cadre de la présente étude, chacune d'entre elle permet de développer une facette de l'analyse. Le *Skopos* permet d'envisager le discours, et plus précisément les termes et les phrases à éviter, en fonction de la visée qu'il cherche à accomplir, soit la Confédération. Bourdieu permet de comprendre les rapports de force entre les dominants et dominés (Canadiens

anglais et Canadiens français) ainsi que les différences entre ces groupes culturels, ce qui permet ensuite d'expliquer les différences dans le texte. Christiane Nord, quant à elle, nous donne un point de vue linguistique et nous permet de créer un lien entre le texte source et le texte cible. Finalement, Chesterman offre une stratégie d'analyse textuelle.

#### **2.4.1 Pierre Bourdieu et l'habitus**

La notion d'habitus est principalement utilisée dans le domaine de la sociologie, mais il est pertinent de l'introduire dans le cadre de notre étude comme nous nous penchons sur les tensions entre deux peuples. Avant d'approfondir notre analyse à partir de ce concept, nous tenons à définir le terme tel que nous l'utiliserons dans le cadre de notre travail :

Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des *habitus*, systèmes de *dispositions* durables et transposables, structures structurées et prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement "réglées" et "régulières" sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre. (Bourdieu, 1980, pp. 88-89)

Bourdieu parle ainsi d'une « classe particulière » qui a des « conditions d'existence » qui sont les mêmes pour tous ceux qui font partie de cette classe. Ces conditions forment ce que nous appellerons les *habitus*. En d'autres mots, toute personne a un *habitus* différent qu'elle développe selon le conditionnement effectué par la transmission des valeurs par la famille, l'école et la communauté.

Il est important de faire la différence entre « culture » et « *habitus* ». Dans le cadre de cette étude, nous utiliserons le mot « culture » tel que défini par David Katan : « [...]

[culture is] a shared 'model of the world', a hierarchical system of congruent and interrelated beliefs, values and strategies which can guide action and interaction, depending on cognitive context; [...] » (2009, p.70). En d'autres mots, nous reconnaissons que la culture des Canadiens français est distincte de celle des Canadiens anglais, chaque groupe partageant une vision du monde ainsi qu'un système de valeurs différents.

Bourdieu reconnaît qu'il y a plusieurs niveaux d'habitus. Il explique qu'il est possible de faire des distinctions entre l'habitus individuel et l'habitus de groupe. Chaque individu provient d'une famille différente, qui a des origines et des valeurs différentes des autres. Ces apprentissages donnent à chaque personne un habitus particulier. Par contre, un groupe peut aussi avoir son propre habitus qui est le même pour tous ceux qui font partie de ce groupe. Dans le cadre de notre étude, cet habitus de groupe s'applique bien à la relation entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. En effet, les personnes de chacun de ces groupes ont vécu les mêmes difficultés, qui leur ont donné une vision similaire de la réalité. Un exemple de ces difficultés communes est bien entendu la Conquête anglaise, suivie du Rapport Durham, des rébellions réprimées des patriotes ainsi que des nombreux gouvernements qui se succèdent à la tête du Canada-Uni, créant ainsi une instabilité politique.

Cette succession d'événements porte à croire que l'habitus des francophones et celui des anglophones présentent certaines similarités. Toutefois, l'origine française des Canadiens francophones leur donne un point de vue différent de celui de leurs concitoyens anglophones sur la Confédération canadienne. La formation du Canada-Uni avait pour but de former un seul et même peuple : « Such a union would at once decisively settle the question of races; it would enable all the Provinces to co-operate for all common purpose;

and, above all, it would form a great and powerful people, possessing the means of securing good and responsible government for itself [...] » (Lucas, 1912, p. 309). Cet extrait nous permet d'affirmer qu'il y avait une volonté (du moins pour Lord Durham et les partisans de l'*Acte d'Union* de 1840) de faire tomber les barrières entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Par contre, nous avons vu précédemment que, malgré le projet de créer un seul et même peuple, il y a le vif désir chez les francophones de conserver leur indépendance et leurs valeurs. Cette population résiste aux changements et a la peur de l'assimilation par la culture anglaise. Sur la base de ce constat, il est légitime d'avancer l'hypothèse selon laquelle la traduction du discours de Macdonald a été faite en prenant en considération cet habitus.

L'habitus selon Bourdieu implique aussi une relation entre dominant et dominé. En d'autres mots, l'habitus résulte d'une lutte de pouvoir qui conditionne les comportements d'un groupe de personnes : les dominants imposent leur ordre aux dominés qui l'assimilent et ne s'en rendent plus compte. Il explique que cette situation de domination est renforcée par le fait que les dominants savent qu'ils dominent et ne font rien pour changer la situation. Chez les dominés, l'habitus prévaut comme l'ordre naturel des choses et rend d'autant plus improbable l'idée de vouloir ou de devoir se sortir de cette situation. Le constat de Bourdieu est fait dans le cadre d'une analyse sociologique qui représente la classe dominante par les gens riches et éduqués. Dans le contexte historique de notre analyse, le clivage social entre le groupe dominant et le groupe dominé résulte de la victoire des Anglais et l'implantation du Traité de Paris (1763), par suite desquelles les anglophones dominaient la classe politique. Cette domination est renforcée à la suite de la publication du Rapport Durham et des recommandations qui sont faites, et durera jusqu'à la Confédération :

Les deux sociétés partageaient, dans une certaine mesure, un passé commun fait de la dure expérience de la colonisation, de la résistance aux visées américaines, de la lutte contre les mêmes oppresseurs pour obtenir les libertés démocratiques et l'autonomie politique. Mais cet héritage commun se trouvait sans cesse annulé par le facteur de division que constituait l'inégalité entre les deux nations, résultat de la Conquête, qui se traduisait par la domination économique et politique des Canadiens anglais et la rancune des Canadiens français qui atteignait des dimensions nationales. (Ryerson, 1972, p. 430)

Dans le processus de traduction, l'habitus du public cible est généralement pris en compte, comme l'affirment Mossop (1990) et Toury (1995). Cette démarche implique qu'une manipulation du texte doit avoir lieu dans la traduction du discours afin que le propos de l'orateur entre en résonance avec l'habitus de ceux qui le recevront. Il ne s'agit pas d'un phénomène inconnu; depuis les études grecques sur la rhétorique, la notion des *topoi* est observée et utilisée dans la présentation de discours politiques. L'utilisation du *topos*, aussi appelé lieu commun, implique que l'orateur tente de déterminer les arguments qui sont les plus appropriés pour un groupe en particulier. La compréhension des différents habitus devient donc utile afin de prononcer un discours qui contient les *topoi* appropriés au récepteur.

#### **2.4.2 Christiane Nord et le *Skopos***

Rappelons que les deux versions du discours de John A. Macdonald ont comme publics cibles la population canadienne-anglaise et la population canadienne-française. Cette dernière ayant encore des réticences par rapport au projet de confédération, la version francophone du texte est modifiée dans le but de convaincre les indécis. C'est là notre hypothèse.

Dans ses recherches, Christiane Nord définit le texte source et le texte cible en expliquant les conséquences du changement de culture sur ce dernier et le rôle des différents acteurs dans ce changement. Dans le contexte à l'étude, le texte source a un but très précis, qui est de continuer à exprimer les bienfaits de la Confédération ainsi que de rendre compte des décisions qui ont été prises afin de la mettre en place. De plus, le discours est présenté à un groupe déterminé, soit les députés présents à l'Assemblée, ainsi qu'à l'ensemble de la population du territoire canadien de l'époque, qui prendra le temps de lire le discours. Comme le discours est repris par la presse de l'époque, notamment le *Globe Newspaper* (Gibson, 2014, p. 40) et *La Minerve* (Nish, 1993, p. XXVIII), deux journaux lus par une grande partie de la population, on peut considérer le discours de Macdonald comme un texte politique visant un public élargi.

Afin de clarifier le rôle de chacun dans la présentation et la visée du discours, nous observerons le modèle de traduction mis en place par Nord, qui décrit le rôle des différents acteurs. Nous verrons comment chacun de ces acteurs influence la traduction du texte et la façon dont les choix opérés cherchaient à avoir une incidence sur le public cible.

L'initiateur est celui qui lance le processus de communication. Nord précise, entre autres, que « l'initiateur » joue un rôle important :

Apart from being an individual (unless, of course, the role of initiation is taken by the translator, the TT receiver, etc.) having his or her own personal characteristics, the initiator is the factor that starts the process and determines its course. The process of intercultural text transfer is started because the initiator wants a particular communicative instrument: the target text. This implies that the initiator wants the translation for a certain purpose. (Nord, 2005, p. 9)

Dans ce passage, Nord décrit le rôle de l'initiateur qui est d'amorcer le processus et d'en déterminer le cours. Dans le cas à l'étude, celui qui commande la traduction est l'Assemblée législative du Canada-Uni.

Nord présente également les détails du processus de traduction et explique la nature des acteurs pouvant agir sur une traduction : « The essential factors and constituents of the process of intercultural text transfer are, then, in chronological order: ST producer, ST sender, source text, ST receiver, initiator, translator, target text, TT receiver » (Nord, 2005, p. 3). Selon elle, ce schéma s'applique à tous les cas de traduction, y compris, ajouterons-nous, au cas à l'étude.

Selon Nord, les textes sources et cibles sont déterminés par leur situation et par le message qu'ils doivent présenter (*ibid.*, p. 19). Aussi le modèle de Nord peut être schématisé en trois grands éléments, soit le *Skopos* du texte source, le *Skopos* du texte cible et finalement le processus de traduction, qui se situe entre les deux.

Notons que nous utiliserons le terme *Skopos* tel qu'il est défini par Vermeer (1989, p. 221) :

The word *Skopos*, then, is a technical term for the aim or purpose of a translation. [...] Further: an action leads to a result, a new situation or event, and possibly a new object. Translational action leads to a 'target text' (not necessarily a verbal one); translation leads to a *translatum* (i.e. the resulting translated text), as a particular variety of target text.

Vermeer explique que le *Skopos* est le but que vise le traducteur et qui oriente son travail. En effet, les choix syntaxiques, les choix lexicaux ainsi que les changements apportés au texte sont des actions qui tendent vers un objectif et qui agissent sur la construction du texte cible : « The point is that one must know what one is doing, and what the consequences of such action are, e.g. what the effect of a text created in this way will be in

the target culture and how much the effect will differ from that of the source text in the source culture » (Vermeer, 1989, p. 223). Notre analyse interroge précisément les choix du traducteur et les conséquences de ces choix sur la visée du texte.

Dans le discours à l'étude, le *Skopos* du texte source et celui du texte cible sont très similaires. Nous avons déjà déterminé que les récepteurs sont différents, notamment en raison de leurs habitus. Par contre, le but du discours reste le même, qu'il soit présenté aux francophones ou aux anglophones. De ce fait, le traducteur doit s'assurer que le texte cible a le même effet que le texte source.

### **2.4.3 Brian Mossop et les institutions**

Selon Mossop, les textes provenant de sociétés, gouvernements, journaux, églises et éditeurs littéraires sont tous institutionnels (Mossop, 1990, p. 342). Mossop se penche sur la traduction au sein des institutions, plus précisément sur les traducteurs qui choisissent de traduire de façon littérale ou qui se permettent une certaine liberté. Il s'interroge aussi sur la traduction idiomatique et ses limites. Aussi, nous utiliserons la notion d'idiomatisme au sens où Mossop l'entend :

“Idiomatic” translation is now so established as the correct way to translate in government and business, and in schools of translation, that it appears to be natural. [...] I will be using this term in a sense that goes beyond the usual notion that a translation is idiomatic if, out of all the word combinations which are grammatically allowable in the target language, the translation uses only ones which are in fact habitually employed. (Mossop, 1990, p. 343)

Mossop explique que la traduction idiomatique semble parfois plus naturelle pour le traducteur alors que dans certains cas il serait approprié de faire une traduction plus littérale. Si la traduction est souvent perçue comme étant une façon de communiquer entre

un auteur et un lecteur ayant une langue cible différente, Mossop mentionne que le traducteur doit garder en tête qu'un contexte particulier entoure le texte source, sa traduction, ainsi que le public cible du texte traduit. Les décisions, par exemple, de changer le niveau de langue ou d'opérer certains choix lexicaux doivent être prises en connaissance des buts de l'institution : « [...] decisions like whether to change the level of language are not made simply by looking at the genre of the text, or at who the readers of the translation will be. Rather, such decisions are to a great extent pre-determined by the goals of the institution within which the translator works. » (Mossop, 1990, p. 343)

Dans le cadre de notre analyse, la question suivante se pose : la traduction du discours de Macdonald est-elle idiomatique ? Et si elle l'est, les passages idiomatiques tendent-ils vers le but prédéterminé du gouvernement, c'est-à-dire de rallier les francophones au projet de la Confédération ? Mossop nous incite aussi à nous poser la question suivante : si un changement a lieu dans le texte traduit, pouvons-nous vraiment en conclure qu'il s'agit d'une « mauvaise » traduction ?

Mossop nous encourage également à nous pencher sur le but de l'institution quand des choix de traduction sont faits, et il nous offre une piste de réponse : « Some might wonder whether the level-of-language change was simply a necessary adaptation to the English-speaking readership of the time. [...] If we follow the institutional approach to translation advocated here, the assumption will be that either a “literary” or “scientific” translation would have been receivable (though perhaps by different audiences), and that a conscious choice was made. » (Mossop, 1990, p. 345) Cette citation nous renvoie à l'action de traduction, au *Skopos* de chacun des textes et, évidemment, à l'habitus de chacun des publics ciblés.

## **2.5 Grille d'analyse de la traduction du discours de John A. Macdonald**

Comme mentionné dans notre introduction, nous tenterons de déterminer en quoi la version française du discours de Macdonald est différente de la version anglaise et d'expliquer la nature des différences en nous appuyant sur notre cadre conceptuel. À cette fin, nous nous inspirerons des stratégies de traduction telles que décrites par Andrew Chesterman qui, malgré les limites qui seront mentionnées ci-dessous, nous permettront d'analyser les changements dans la forme, le sens et le message du discours de Macdonald (Gagnon, 2006b, p. 207).

La première partie de notre analyse du discours traduit de Macdonald nous amène à discuter des stratégies de traduction d'Andrew Chesterman. Ce dernier explique que les traducteurs cherchent à produire la meilleure version possible d'un texte afin de permettre une meilleure communication (Chesterman, 1997, p. 88). Nous tenons ici à définir le terme « stratégie », tel qu'utilisé par Chesterman : « Strategies, in the sense I shall use the term, are thus forms of explicitly *textual* manipulation. They are directly observable from the translation product itself, in comparison with the source text. » (1997, p. 89). Dans cette définition, l'auteur précise que s'il y a un changement dans le texte, il y a une manipulation textuelle.

Ces « stratégies » illustrent une technique qui permet de s'adapter aux différentes cultures. Le traducteur se retrouve donc devant la difficulté de vouloir accomplir la visée du texte source, tout en gardant en tête qu'il souhaite communiquer le mieux possible avec son public cible. Chesterman relève que les manipulations du texte proviennent de la motivation du traducteur qui peut être expliquée par une volonté de respecter plusieurs

normes, par exemple les normes de la culture cible ou encore de celles de communication (Chesterman, 1997, p. 113). Chesterman avance même que les opinions politiques d'un traducteur ou encore d'un public cible peuvent influencer les manipulations. Il est donc possible de se demander si la visée du discours original vient influencer les manipulations dans la version française du discours à l'étude. Nous serons en mesure de répondre à cette question suite à l'analyse du texte.

Bien que Chesterman développe longuement ses stratégies, nous décrirons celles-ci rapidement et n'explicitons que les stratégies que nous utiliserons dans notre analyse. Les manipulations sont d'abord classées en trois grandes catégories : syntaxiques et grammaticales, sémantiques et pragmatiques. C'est à l'aide de ces trois catégories que Chesterman développe et précise les différentes manipulations. Nous avons choisi de faire une traduction des termes de Chesterman, tout en reprenant certains termes traduits par Chantal Gagnon (2009)<sup>5</sup>. De plus, afin de rendre la tâche plus facile à notre lecteur, nous avons repris toutes les stratégies et les avons présentées sous la forme d'un tableau.

---

<sup>5</sup> Les termes originaux sont les suivants : « Syntactic/grammatical », « Semantic » et « Pragmatic » (Chesterman, 1997, p. 93).

### Les stratégies d'Andrew Chesterman

| <b>Procédés syntaxiques/<br/>grammaticaux</b> | <b>Procédés sémantiques</b>               | <b>Procédés pragmatiques</b>                 |
|---|---|--|
| Traduction littérale                          | <b>Synonymie</b>                          | Filtre culturel                              |
| Calque  | Antonymie                                 | <b>Changements<br/>explicites/implicites</b> |
| Transposition                                 | Hyponymie                                 | <b>Modification de<br/>renseignements</b>    |
| Écart d'unité                                 | Opposition                                | Écarts interpersonnels                       |
| Restructuration du syntagme                   | Écarts d'abstraction                      | Écarts illocutoires                          |
| Restructuration de la<br>proposition          | Écarts de distribution                    | Écarts de cohérence                          |
| <b>Restructuration de la<br/>phrase</b>       | <b>Accentuation/atténuation</b>           | Traduction partielle                         |
| <b>Écarts de cohésion</b>                     | <b>Paraphrase</b>                         | Visibilité du traduction                     |
| Écarts de niveau de langue                    | Métaphores                                | Trans-édition                                |
| <b>Régime rhétorique</b>                      | <b>Autres changements<br/>sémantiques</b> | Autres changements<br>pragmatiques           |

Les stratégies que nous utiliserons sont en caractère gras. Nous verrons les procédés syntaxiques au point 3.1, les procédés sémantiques au point 3.2 et les procédés pragmatiques au point 3.3. Dans son analyse de discours politiques, Chantal Gagnon relève certaines limites aux stratégies de Chesterman. Tout d'abord, elle note que l'emploi du mot « stratégie » par Chesterman est problématique. Elle explique que les stratégies ne sont pas basées sur le texte, mais sont plutôt des procédures utilisées par le traducteur afin de régler certains problèmes (Gagnon, 2006b, p. 207). De plus, notons que Jean Delisle définit la stratégie du traducteur comme étant sa visée globale et non les moyens concrets qu'il utilise pour atteindre son but (Delisle, 2003, p. 61). Gagnon propose donc d'utiliser le mot

« shifts » en parlant des stratégies de Chesterman. Dans notre cas, nous utiliserons plutôt la formulation « procédé de traduction » tel que défini par Delisle : « Procédé de transfert linguistique des éléments de sens du texte de départ appliqué par le traducteur au moment où il formule une équivalence » (Delisle, 1999, p. 64). Contrairement au mot « stratégie » qui est la visée globale, « procédé » permet donc d'expliquer chaque écart linguistique entre la version anglaise et la version française du discours.

Chantal Gagnon observe une autre limite aux théories de Chesterman, cette fois-ci dans la classification de ses procédés. Elle remarque qu'il y a des différences entre les niveaux d'analyse : les procédés sémantiques et syntaxiques illustrent les changements entre le texte source et le texte cible alors que ce n'est pas le cas pour tous les procédés pragmatiques. Afin de remédier à la situation, Gagnon propose d'enlever les changements interpersonnels et les changements illocutoires ainsi que de changer « filtre culturel » par « adaptation ». En ce qui nous concerne, nous avons décidé de maintenir les changements interpersonnels et illocutoires dans le tableau des stratégies d'Andrew Chesterman simplement car ces stratégies ne seront pas analysées dans le cadre de cette analyse.

Pour résumer, notre cadre conceptuel est constitué des éléments suivants : les *Skopos* source et cible chez Nord, l'habitus chez Bourdieu et l'idiomatisme chez Mossop. Ces éléments seront appliqués à l'analyse textuelle du discours de Macdonald qui sera faite à partir des stratégies de traduction d'Andrew Chesterman.

### **Chapitre 3 – Analyse comparative des versions anglaise et française du discours de John A. Macdonald**

Le troisième chapitre de notre mémoire servira à l'analyse textuelle du discours de Macdonald. Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, le but de cette analyse est de relever les changements entre la version anglaise et la version française du discours et de déterminer si ces modifications avaient pour but de rendre le discours mieux adapté à la population francophone. L'analyse nous permettra d'interroger les changements entre la version originale et la traduction du discours afin d'en expliquer la nature et la visée. Gideon Toury affirme ceci : « [...] a text's position (and function), including the position and function which go with a text being regarded as a translation, are determined first and foremost by considerations originating in the culture which hosts them » (Toury, 1995, p. 26). Sur la base de cette affirmation, nous tentons de voir si les différences culturelles entre les Canadiens français et les Canadiens anglais de 1865 ont pu influencer la traduction de ce discours en fonction de leurs habitus ainsi que le *Skopos* de la traduction de ce discours.

#### **3.1 Les procédés syntaxiques et grammaticaux**

« Syntactic strategies primarily manipulate form. » (Chesterman, 1997, p. 94) Nos premiers exemples porteront sur les changements dans la forme et la structure du texte entre la version originale et la version traduite. Sous cette catégorie, nous analyserons des passages qui représentent les stratégies suivantes : la restructuration de la phrase, les écarts de cohésion et le régime rhétorique.

### 3.1.1 Restructuration de la phrase

Tout d'abord, nous analyserons la structure de certaines phrases et les variations lexicales, syntaxiques et discursives engendrées par la traduction. Selon les explications de Chesterman, ce procédé signifie qu'il y a des changements dans l'emplacement des unités de la phrase, plus précisément de la phrase principale et de la subordonnée. Les passages que nous avons repérés illustrent la manière dont la ponctuation change dans la version française du discours. Dans le premier exemple que nous avons relevé, Macdonald énumère les conséquences qu'aurait le rejet de la Confédération par la population<sup>6</sup> :

#### Exemple 1

At this moment, in consequence of the ill-feeling which has arisen between England and the United States—a feeling of which Canada was not the cause—in consequence of the irritation which now exists, owing to the unhappy state of affairs on this continent, the Reciprocity Treaty, it seems probable, is about to be brought to an end—our trade is hampered by the passport system, and at any moment we may be deprived of permission to carry our goods through United States channels—the bonded goods system may be done away with, and the winter trade through the United States put an end to.

Remarquons que le passage anglais n'est qu'une seule phrase comportant plusieurs virgules. En français, le passage est traduit en plusieurs phrases et se termine avec un point d'interrogation :

Est-ce qu'en ce moment même et par suite de différends qui ont éclaté entre les deux peuples, — différends dont nous ne sommes aucunement la cause, — il ne s'est pas déclaré de part et d'autre un sentiment d'animosité ? est-ce que le traité de réciprocité ne paraît pas devoir être aboli ? est-ce que notre commerce n'est pas déjà, gêné par le système des passeports ? est-ce que nous ne pouvons pas être mis dans l'impossibilité en aucun temps de faire venir nos marchandises par les voies ferrées américaines par l'abrogation du système de transit, et être dépouillés par conséquent des privilèges accordés à notre commerce pendant l'hiver par les États-Unis ?

---

<sup>6</sup> Ici et dans tous les exemples qui suivront, les caractères gras sont de nous et mettent en évidence les phénomènes que nous analysons.

Selon le *Dictionnaire de rhétorique* de Georges Molinié, l'interrogation oratoire est une figure de style qui permet de créer différents effets dans un discours (Molinié, 1992, p. 179). Tout d'abord, l'interrogation peut être utilisée pour rendre un discours plus vivant. Cette figure peut aussi être utilisée pour énoncer une affirmation sous forme de question, question qui devient alors rhétorique : « ne fait-il pas chaud ici ? », voulant dire « il fait chaud ici ». La version française utilise cette technique. Le discours traduit n'est pas prononcé devant un public, il est donc clair que ces questions sont d'autant plus condamnées à rester sans réponses. Là où Macdonald fait des affirmations, le traducteur choisit d'interpeller le lecteur francophone par des questions rhétoriques dont les réponses, évidentes, devraient être « oui ».

Jean Delisle nomme cette technique rhétorique une « fausse question ». Il explique que ces interrogations, en français, servent à la communication d'impressions, de sensations, de conseils, ou encore « à rechercher la complicité du lecteur [...], à atténuer des propos qui pourraient choquer, à adoucir des arguments trop forts, à mettre en doute une affirmation, à lancer une invitation au lecteur, à éveiller un soupçon, etc. » (Delisle, 2003, p. 525) Il explique aussi qu'en anglais cette technique n'est pas utilisée aussi fréquemment, tous contextes d'énonciation confondus. Il est vrai que cette définition de Delisle peut sembler être un anachronisme comme le discours de Macdonald est prononcé en 1865. Toutefois, cette technique rhétorique était déjà connue à l'époque. Pierre Fontanier, linguiste et spécialiste de grammaire (1765-1844) nomme cette technique « interrogation Figurée » (Fontanier, 1968, p. 368-370). Tout comme Delisle, Fontanier explique, que l'interrogation figurée communique des sensations. Il cite un exemple et

décrit que c'est grâce à « ce tour seul qui les fait entrer dans le cœur d'Agamemnon » (Fontanier, 1968, p. 369).

Dans l'exemple 1, Macdonald est très direct et ne cache pas que les répercussions pourraient avoir un effet désastreux sur le Canada si la Confédération n'a pas lieu. Il serait donc possible de se demander si le traducteur n'a pas voulu atténuer les paroles de l'orateur, ou encore cherché à communiquer des émotions qui resteront imprimées dans les pensées du récepteur bien après sa lecture du discours.

Toutefois, il serait aussi possible de penser que la traduction ait simplement voulu rendre le discours de Macdonald plus dynamique. Nous avons déjà mentionné que Macdonald ne maîtrisait pas les grandes techniques de rhétorique, ce que Joseph Pope, son secrétaire et biographe, explique dans ses mémoires, affirmant qu'il n'était pas facile pour Macdonald de s'exprimer devant un public. Il écrit : « Though always effective in debate, Sir John Macdonald lacked many of the qualifications of an orator. His voice, while pleasant, was not strong, nor remarkably distinct [...] » (Pope, 1894, p. 284). De plus, ce discours est très long. Il n'était pas rare pour Macdonald de parler pendant plus d'une heure ; il est donc possible que le traducteur ait voulu rendre la transcription traduite du texte plus intéressante par l'usage d'un point d'interrogation, afin d'interpeller dans ce passage ceux qui recevraient la version française du discours.

Nous avons relevé un second exemple où la structure du texte change entre la version originale et la version française du texte. Dans ce passage, Macdonald met de l'avant une difficulté du système adopté par l'indépendance des États-Unis et explique comment la Confédération canadienne remédie à ce problème :

### Exemple 2

By the election of the President by a majority and for a short period, he never is the sovereign and chief of the nation<sup>7</sup>. / He is never looked up by the whole people as the head and front of the nation / He is at best but the successful leader of a party.

This defect is all the greater on account of the practice of re-election. / During his first term of office, he is employed in taking steps to secure his own re-election, and for his party a continuance of power. We avoid this by adhering to the monarchical principle—the Sovereign whom you respect and love.

Le président étant élu pour une courte période, il ne peut jamais être regardé comme le souverain de la nation ; / il est seulement le chef heureux d'un parti politique.

Cette anomalie s'aggrave encore davantage par le principe de la réélection ; / pendant la durée de ses fonctions, il travaille [*sic*] pour lui et son parti, à se maintenir au pouvoir pendant une autre période ; mais en adhérant au principe monarchique nous obvions à tout cela.

Cet exemple illustre plusieurs changements entre la version originale et la traduction. En plus du changement de ponctuation, il y a quelques omissions. Toutefois, nous n'examinerons dans la présente partie que la structure et la ponctuation du passage.

Du point de vue de la structure, nous remarquons que la version originale est formée de six phrases alors que la version française n'en compte que deux. Selon le *Petit Grevisse*, grammaire de la langue française, « [l]a ponctuation est l'art d'indiquer, dans le discours écrit, par le moyen de signes conventionnels, soit les pauses à faire dans la lecture, soit certaines modifications mélodiques du débit, soit certains changements de registre dans la voix. » (Grevisse, 2009, p. 77) Nous avons déjà expliqué que la version anglaise du discours avec laquelle nous travaillons a été mise par écrit après la présentation orale que Macdonald en a faite. La présence des points porte à croire qu'ils indiquent les moments où ce dernier a fait des pauses pour livrer efficacement son discours. Ceux-ci ponctuent

---

<sup>7</sup> Ici, nous avons indiqué, à l'aide d'une barre oblique (/), les passages où la ponctuation diffère entre les deux versions.

l'énumération, afin d'accentuer chacune des raisons pour lesquelles le rôle du Président des États-Unis ne fonctionne pas. Dans la version française, le passage ne contient que deux phrases. L'énumération est toujours présente, mais structurée à l'aide de virgules et de points-virgules. Toujours selon le Grevisse, le point indique la fin d'une phrase, la virgule indique une pause de courte durée, alors que le point-virgule indique une pause de moyenne durée (Grevisse, 2009, p. 77-79). Nous avons vérifié cette affirmation dans le dictionnaire d'époque de Worcester, lequel nous confirme que la virgule représente la pause la plus courte dans la lecture ou l'interprétation d'un texte (Worcester, 1860, p. 272). Comme le point-virgule est utilisé en français, nous avons aussi observé la description de la virgule et du point-virgule dans la *Grammaire des grammaires* Charles Pierre de Girault-Duvivier (1765-1832), grammairien français. Ce dernier avance que « [l]a virgule indique la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible » (de Girault-Duvivier, 1863, p. 987), alors que « [l]e point-virgule marque une pause plus forte que la virgule. » (p. 993).

L'utilisation de points-virgules dans la version française, par opposition au point dans l'original, indique deux choses. Le passage traduit ne suit pas la version originale de la manière la plus fidèle possible, recourant aux points-virgules au lieu de reproduire les points. Ce changement nous permet d'inférer que le traducteur s'est accordé une marge de manœuvre au lieu de traduire littéralement.

### 3.1.2 Régime rhétorique

Les prochains exemples de changement syntaxique se trouvent dans le régime rhétorique du discours. Notons qu'une des techniques utilisées par Macdonald afin de conserver l'attention des députés est la répétition de mots qu'il juge importants. Il est possible de relever deux exemples de changements dans le régime rhétorique au début du discours, au moment où Macdonald décrit la situation sociopolitique du territoire en 1865 et expose les faits qui ont mené à cette situation :

#### Exemple 3

They found that such was the opposition between the two sections of the province, such was the danger of impending anarchy, in consequence of the irreconcilable differences of opinion, with respect to representation by population between Upper and Lower Canada, that unless some solution of the difficulty was arrived at, we would suffer under a succession of **weak** governments, -**weak** in numerical support, **weak** in force, and **weak** in power of doing good. All were alarmed at this state of affairs. We had **election** after **election**, - we had **ministry** after **ministry**, - with the same result.

Il devint évident pour eux que l'antagonisme entre les deux sections de la province, le danger d'une anarchie imminent, fruit d'opinions irréconciliables sur la représentation d'après la population dans le Haut et le Bas-Canada, nous présageaient une triste succession de gouvernements **faibles**, en majorité et en influence, **incapables** par-là même de réaliser aucun bien. Les élections générales se **succédaient** rapidement et de même se **succédaient** les ministères sans aucun résultat.

Ce passage illustre le sentiment d'urgence que Macdonald voulait communiquer à son public. Effectivement, la répétition de certains mots (en gras dans le passage en anglais) a pour but de mettre l'accent sur un point mémorable dans un discours (Keith et Lundberg, 2008, p. 63). Cet extrait est d'autant plus intéressant que trois mots sont répétés en l'espace de quelques lignes : « weak », « election » ainsi que « ministry », ce qui a probablement attiré l'attention de l'auditoire. Dans la version française, aucun équivalent de ces mots

n'est répété hormis le verbe « succéder ». Le traducteur choisit plutôt de reformuler les phrases afin d'éviter les répétitions. Ce faisant, il modifie une fonction rhétorique du discours. En effet, pourquoi ne pas avoir traduit le passage en conservant les répétitions ? Il s'agirait certainement d'une bonne façon de mettre l'accent sur la faiblesse du Canada-Uni afin de convaincre les francophones des avantages de la Confédération, projet qui rendrait le pays plus fort. Il est intéressant de mentionner que la répétition est une technique de rhétorique éprouvée. Rappelons la formule aujourd'hui célèbre du discours de Martin Luther King, qui avait retenu l'attention de son public grâce à la répétition de la phrase « I have a dream » (Leith, 2012, p. 213), et, un peu plus récemment, la formule « We, the people » que Barack Obama a répétée dans son discours d'inauguration (Leith, 2013 : en ligne, 3), faisant écho aux premiers mots de la Constitution des États-Unis d'Amérique.

Voici un autre exemple où la répétition de mots a été omise dans la version française :

#### Exemple 4

None were more impressed by this momentous state of affairs, and the grave apprehensions that existed of a state of anarchy **destroying** our credit, **destroying** our prosperity, **destroying** our progress, than were the members of this present House; [...]

L'état précaire de nos affaires, les graves appréhensions d'une anarchie qui aurait **ruiné** notre crédit, **détruit** notre prospérité et **anéanti** notre progrès, firent surtout impression sur les membres du parlement actuel, et les chefs, des deux côtés de la chambre [...]

Ce passage met de l'avant un sentiment de peur et d'inquiétude qu'avaient les leaders du Canada-Uni par rapport à la situation dans laquelle se trouvait la province. Dans la version anglaise, le mot « destroying » est répété trois fois, ce qui met l'accent sur la situation difficile de l'époque. La version française aurait pu reprendre le mot « détruit » à répétition,

mais seule la triade verbale est maintenue (« ruiné », « détruit » et « anéanti »). Il n'est pas rare que les traducteurs aient le « réflexe de synonymisation », qui les poussent à trouver des synonymes au mot répété dans la version originale (Delisle, 2003, p. 460). Cette convention d'écriture semble bien ancrée. Même au début du 19<sup>e</sup> siècle, Friedrich Schleiermacher (1768-1834) « mettait en garde les traducteurs contre ce qu'il appelle la “diversité bigarrée” » (Delisle, 2007, p. 150).

Dans les exemples relevés ci-dessus, les répétitions font partie des dispositifs rhétoriques utilisés par Macdonald pour insister sur l'état d'urgence dans lequel se trouve le Canada-Uni. Il insiste sur les difficultés qui ont été vécues et les événements qui se sont passés afin de rendre incontournable la nécessité d'un changement en faveur de la Confédération. Pour cette raison, la synonymisation dans ces passages dans la version française pourrait porter à croire que l'effet recherché dans le discours original est diminué. En revanche, la structure triadique (ruiné, détruit, anéanti) dans l'exemple 4 crée un effet d'insistance proche de la triple répétition du mot « destroying » de l'original.

### **3.1.3 Écarts de cohésion**

En dernière analyse des procédés syntaxiques et grammaticaux, nous examinerons les pronoms et les adjectifs possessifs. Chez Chesterman, ces changements sont classés sous la catégorie des écarts de cohésion : « A cohesion change is something that affects [...] substitution pronominalization and repetition or the use of connectors of various kinds » (Chesterman, 1997, p. 98). Les prochains exemples illustrent l'utilisation du « we » dans le discours de Macdonald. Chantal Gagnon a traité de ce pronom dès ses tous premiers travaux (2002) portant sur la traduction des discours de René Lévesque et de Pierre Elliott

Trudeau. Elle se questionne surtout sur le « nous canadien » et si les Canadiens français se sentent interpellés de la même manière que les Canadiens anglais. Selon son constat, les Canadiens français ne se sentent pas inclus dans le « nous canadien », ce qui influence la traduction de ce pronom (Gagnon, 2002, pp. 76-77). Nous trouvons pertinent ici de reprendre la définition que la chercheuse a utilisée quant à l'utilisation du pronom « we » dans un discours politique : « [...] 'We' may include the speaker, the hearers in the hall, and conceivable other hearers or consider themselves to be either members of the party and its supporters. » (Chilton et Schäffner, 1997, p. 218) Van Dijk est également d'avis que le « we » a une grande importance dans un discours : « there are few words in the language that may be as socially and ideologically "loaded" as a simple we. The close relationship between group identity, identification and ideology, as discussed before, explains this particular function of this pronoun. » (Van Dijk, 1998, p. 203) Voici un exemple tiré du discours de Macdonald :

#### Exemple 5

**We** in Upper Canada understand from the nature and operation of **our** peculiar municipal law, of which **we** know the value, the difficulty of framing a general system of legislation on local matters which would meet the wishes and fulfil the requirements of the several provinces.

Le Haut-Canada est en position de mieux comprendre que qui [*sic*] ce soit, à cause de **ses** institutions municipales particulières, combien il eût été difficile d'embrasser dans un même système général toutes les mesures locales, de manière à satisfaire les désirs et les exigences de plusieurs provinces.

Nous avons choisi ce passage, car il illustre le point de vue des habitants du Haut-Canada, majoritairement anglophones. Il semble que le traducteur ait choisi de traduire l'extrait de manière à ce que l'interlocuteur soit vu de manière plus neutre. Si, comme l'affirment Chilton et Schäffner, « nous » implique le point de vue de la personne qui parle, la

traduction, quant à elle, donne l'impression à tort que l'interlocuteur ne provient pas du Haut-Canada. Quand Macdonald prononce son discours, il le fait devant les représentants de l'Assemblée législative, sachant que bon nombre partagent son point de vue. L'utilisation de « we » n'a donc pas à être questionnée. Cependant, l'évitement de « nous » en français, indique que le traducteur savait que le pronom n'aurait pas eu l'effet rassembleur escompté, parce que les francophones vivant au Bas-Canada ne ressentaient pas la même appartenance au « nous ».

Les deux exemples suivants illustrent l'utilisation de l'adjectif possessif « our » :

#### Exemple 6

[...] by the junction of all the provinces in one great government under **our** common Sovereign.

[...] par l'association de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord en un seul gouvernement soumis à **un** même souverain.

#### Exemple 7

[...] and at the same time, have a like feeling of ardent attachment for this, **our common country** [...]

[...] qui ont avec nous un vif attachement pour **leur nouvelle patrie** [...]

L'adjectif possessif « our » implique également un sentiment d'inclusion. Comme nous l'avons souligné, le but du discours de Macdonald est de convaincre et de fédérer les colonies en un seul pays. Pour atteindre son objectif, Macdonald doit rassembler la population en un seul groupe autour d'un même but d'unification. L'exemple 6 fait référence à l'attachement à la Reine Victoria, allégeance qui ne fait pas l'unanimité.

Malgré le fait qu'en 1865 les deux provinces sont déjà réunies en une seule (le Canada-Uni), notons que les francophones ne sont pas tous d'accord avec le fait que le Parlement anglais et la reine d'Angleterre conservent leurs pouvoirs sur le Canada (Waite,

1967, p. 107-108). Nous déduisons que parce que le traducteur rend ces deux extraits sans utiliser le pronom « notre », il tient compte du fait que les francophones n'ont pas le même sentiment d'appartenance à la Couronne ni au Canada.

Dans l'exemple 7 (« feeling of ardent attachment for this, **our** common country [...] »), Macdonald présuppose que la population est déjà unie en un pays qui est en devenir. En français, « our » est traduit par « leur ». Notons aussi que la traduction de ce passage contient d'autres éléments qui seront analysés plus loin dans le présent chapitre.

Notons au passage la présence de deux groupes auxquels « we » et « our » réfèrent dans le discours anglais : l'un inclut les décideurs de la Confédération, comme dans l'exemple 8 ci-dessous, et l'autre inclut les gens du pays, comme dans les exemples 6 et 7. Examinons un autre exemple de l'utilisation de « our » par Macdonald et de sa traduction :

#### Exemple 8

The Conference having come to the conclusion that a legislative union, pure and simple, was impracticable, **our** next attempt was to form a government upon federal principles [...]

La conférence, trouvant impraticable l'union législative pure et simple, **en est** venue à adopter une forme de gouvernement fédéral [...]

Dans ce passage, « our » représente la délégation qui s'est rendue à Charlottetown afin de discuter de la Confédération. Il est donc normal que Macdonald dise « our » puisqu'il faisait partie de cette délégation. Par contre, le passage est traduit de manière à retirer Macdonald de l'équation, comme s'il n'avait pas participé à la conférence. Nous sommes d'avis qu'il aurait été simple pour le traducteur d'utiliser « nous » pour rendre ce passage. Comme Macdonald participe à la conférence en compagnie de plusieurs membres qui sont présents lors de son discours, il aurait été normal de les inclure. Le choix d'amalguer les

membres dans le sujet « la conférence » donne l'impression que les décisions ont été prises par d'autres.

Afin de vérifier si cet exemple était représentatif de toute la traduction du discours de Macdonald, nous avons calculé les occurrences de la première personne « our » dans la version anglaise ainsi que de « notre » et « nos » dans la version française. Nous avons relevé les données suivantes : « our » s'y retrouve 79 fois, alors qu'il y a 76 occurrences de « notre » et « nos ». Les fréquences sont similaires. En revanche, le pronom « I » revient 105 fois en anglais, tandis que « je » ne figure que 29 fois. Il est important de mentionner à cet égard que le remplacement de la première personne dans une traduction de l'anglais vers le français est un phénomène connu : « En français, [...] les contraintes grammaticales oblige[nt] le rédacteur à utiliser la troisième personne, mais on n'y verra aucune incongruité, car le francophone est habitué à traiter le discours à un niveau d'abstraction supérieur. » (Lavallée, 2005, p. 152) Cette analyse est pertinente dans le cas de l'exemple 8, où il aurait été grammaticalement incorrect de traduire de cette manière : « La conférence, trouvant impraticable l'union législative pure et simple, **nous en sommes venus** à adopter une forme de gouvernement fédéral ». Toutefois, le constat que nous avons fait sur le nombre d'occurrences de la première personne dans la version française<sup>8</sup> nous permet d'avancer qu'il y avait une volonté du traducteur d'effacer le plus possible le personnage de Macdonald. Nous y reviendrons au point 3.3.1.

#### 3.1.4 Conclusion préliminaire sur les procédés syntaxiques et grammaticaux

---

<sup>8</sup> Ainsi que d'autres exemples qui seront analysés plus loin dans ce chapitre.

La structure des phrases, le régime rhétorique du discours ainsi que le « we » et l'adjectif possessif à la première personne du pluriel jouent un rôle dans le message de Macdonald. Les choix de traduction ont apporté des changements dans le texte qui ont peut-être contribué à modifier l'effet du discours, notamment l'atténuation des fausses questions, des répétitions et des marqueurs d'inclusion « we » et « our ». Ainsi, quand les phrases interrogatives sont utilisées, elles suscitent l'intérêt du lecteur et attirent son attention sur un passage qu'il n'aurait peut-être pas remarqué au départ. Là où les répétitions sont omises, l'urgence d'agir en vue de la Confédération que Macdonald voulait faire ressentir à son public est atténuée. Finalement, l'évitement du pronom « nous » et de l'adjectif possessif « notre » dans la traduction, par lesquels Macdonald cherchaient à rallier le public anglophone au futur pays et inspirer la confiance en ses dirigeants, a pour effet de diminuer le sentiment d'appartenance. Toutefois, cette stratégie tient compte de l'habitus des Canadiens français de l'époque, qui auraient peut-être perçu le « nous » comme un signe d'annexion plutôt que d'inclusion. Ce faisant, le traducteur conserve le *Skopos* du discours original, qui était de convaincre la population des avantages de la Confédération canadienne.

### **3.2 Les procédés sémantiques**

Dans cette section, nous analyserons les procédés sémantiques, c'est-à-dire les changements de sens entre la version française et la version anglaise du discours de Macdonald. Chesterman décrit ces procédés ainsi : « Under semantic strategies I group kinds of changes which mainly have to do with lexical semantics, but also include aspects of clause meaning such as emphasis. Semantic strategies manipulate meaning. » (Chesterman, 1997, p. 101) Nous étudierons donc les passages où le texte traduit module

le sens de l'original par l'utilisation des procédés suivants : la synonymie, l'accentuation et l'atténuation, la paraphrase ainsi que d'autres changements sémantiques, plus précisément la manière dont Macdonald représente le Canada et sa population.

### 3.2.1 Synonymie

Selon Chesterman (1997) et Gagnon (2009), la synonymie signifie que l'équivalent choisi dans la traduction n'est pas le plus probable ou celui que l'on aurait tendance à choisir.

Dans l'exemple que nous avons cerné, Macdonald décrit la réaction d'Antoine-Aimé Dorion lorsqu'il s'agit de reconnaître le rôle de la reine d'Angleterre dans la rédaction de la Constitution :

#### Exemple 9

I think it is well that, in framing our Constitution— although my honorable friend the member for Hochelaga (Hon. Mr. DORION) **sneered at it the other day**, in the discussion on the Address in reply to the speech from the Throne—our first act should have been to recognize the sovereignty of Her Majesty. (Hear, hear.)

Bien que l'autre jour, pendant la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, **cela ait fait rire** mon honorable ami, le député d'Hochelaga (l'hon. M. Dorion), je crois que nous avons bien fait, en rédigeant notre constitution, de dédier notre première résolution à la reconnaissance de la souveraineté de Sa Majesté. (Ecoutez ! écoutez !)

Rappelons qu'Antoine-Aimé Dorion était l'un des députés francophones qui étaient contre la Confédération canadienne. Les paroles de Macdonald ne sont pas surprenantes puisqu'il est fort probable que Dorion n'ait certainement pas voulu que la première résolution concerne la royauté. Dans la version anglaise, Macdonald utilise l'expression « sneered » qui signifie « [a] look or utterance of contemptuous or scornful ridicule; a turning up of the nose in derision; an expression of ludicrous scorn; a jeer; a gibe; a scoff » (Worcester,

1860, p. 1363). Dans la version française, le traducteur choisit l'équivalent « faire rire » pour rendre l'expression. Par contre, ce choix ne rend pas le ton sarcastique que Macdonald tente de décrire. Nous sommes d'avis qu'il aurait été plus adéquat d'utiliser le mot « ricaner » qui signifie : « rire à demi, sottement ou par malice » (Bescherelle, 1864, p. 935) ou encore « railler » qui signifie « plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule » (*ibid*, p. 881). Cet exemple illustre peut-être que le traducteur ne voulait pas donner une vision négative de Dorion comme il était certainement important de ne pas mettre de l'avant son point de vue afin d'entretenir une vision positive de la Confédération tout au long du discours de Macdonald.

Un autre exemple de synonymie se retrouve dans le passage où Macdonald explique que la Confédération créerait un seul gouvernement qui rendrait le pays plus fort :

#### Exemple 10

I have always contended that if we could agree to have one government and one parliament, legislating for **the whole of these peoples**, it would be the best, the cheapest, the most vigorous, and the strongest system of government we could adopt. (Hear, hear.)

J'ai déclaré maintes et maintes fois que si nous pouvions avoir un gouvernement et un parlement pour **toutes les provinces**, nous aurions eu le gouvernement le meilleur, le moins dispendieux, le plus vigoureux et le plus fort. [Écoutez ! écoutez !]

La traduction la plus littérale du passage en gras serait « pour tous les peuples ». Cependant, le traducteur choisit de parler de provinces. Afin d'analyser ce choix, nous avons repris les dictionnaires de l'époque pour comparer les définitions : « People or Peoples : 1. A nation; - sometimes used in the plural. 2. Those who compose a community; persons or men in general; folks; population [...] » (Worcester, 1860, p. 1054). Le terme équivalent en français, serait « peuple » : « Peuple : multitude d'hommes d'un même pays,

vivant sous les mêmes lois [...] » (Bescherelle, 1864, p. 805). Toutefois, le traducteur utilise le terme « provinces » qui est défini comme suit : « Province : certaine étendue de pays qui fait partie d'un État [...] » (Bescherelle, 1864, p. 865).

Pourquoi le traducteur n'a-t-il pas choisi l'équivalent littéral ? Dans cet extrait, Macdonald parle des provinces du Canada-Uni, mais aussi de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui, à l'époque, étaient encore des colonies. Ces dernières ne deviennent provinces que par suite de la Confédération. Par contre, si l'on observe la définition de « peuple », on peut constater qu'il y est fait mention de lois. En 1865, les Canadiens français avaient le droit de parler leur langue ainsi que de conserver leurs institutions et leurs propres lois. Il est donc possible que le traducteur ait choisi « province », car le mot représentait mieux, selon lui, la situation politique du territoire. Il se peut également que le message ait été neutralisé, d'autant plus que le démonstratif « these » n'est pas rendu en français, alors qu'en anglais il marque nettement la distinction entre le « nous » désignant les gouvernants (« if we could agree ») et la troisième personne du pluriel désignant les gouvernés (« these people »).

Nous tenons ici à mettre en évidence le fait que le discours original compte 87 occurrences du mot « province », et la traduction en compte 77. Le traducteur n'a donc pas toujours choisi de traduire « province » avec son équivalent en français partout dans le texte. Nous avons remarqué que les occurrences où « province » ne se retrouve pas dans la version traduite font partie de passages omis ou alors elles ont été remplacées par un autre mot. Par exemple, « Lower province » est remplacé par « Bas-Canada » et, à un autre endroit, « provinces » est remplacé par « colonies ».

### 3.2.2 Accentuation/Atténuation

Chesterman (1997, p. 104) décrit l'accentuation et l'atténuation comme suit :

This strategy adds to, reduces or alters the emphasis or thematic focus for one reason or another. Examples:

ST: informativ

TT: in a *highly* informative way

[Emphasis added]

L'exemple de Chesterman, même s'il est en allemand, illustre l'ajout d'un mot dans la traduction afin d'accentuer la phrase. Conséquemment, nous analyserons des passages où la version traduite du discours met l'accent sur un élément afin d'accentuer ou d'atténuer l'effet, et qui donc change le sens du texte original en mettant à l'avant-plan ou à l'arrière-plan des éléments différents.

L'exemple que nous avons retenu, est tiré du segment où Macdonald discute des avantages spécifiques pour les différentes colonies qui se joindront à l'unification :

#### Exemple 11

[...] if we wish to be able to afford to each other the means of mutual defence and support against aggression and attack—**this can** only be obtained by a union of some kind between the **scattered and weak boundaries** composing the British North American Provinces. (Cheers).

[...] si nous voulons nous mettre en état de nous accorder, les uns aux autres, les secours d'une défense mutuelle contre les agressions de l'étranger, — **le seul moyen** d'arriver à ce magnifique résultat est de soumettre à une organisation quelconque, mais uniforme, **les diverses provinces** de l'Amérique Britannique du Nord. (Applaudissements.)

Dans cet extrait, « this can » est traduit par « le seul moyen » et « scattered and weak boundaries » est rendu par « les diverses provinces ». Il apparaît clairement que les différences entre les deux versions ne sont pas des moindres. La traduction du passage « this can » par « le seul moyen » produit l'effet d'accentuer la proposition d'unification

en tant que panacée. L'ajout de l'adjectif « seul » rend la traduction plus puissante ; l'union n'est pas seulement un moyen, mais le seul moyen. Il est difficile de déterminer la raison exacte expliquant le choix du traducteur. Il est possible que le Bas-Canada, noyau fier de la colonie, eût pu mal réagir aux propos le décrivant comme étant faible. La visée du discours étant de convaincre des bienfaits de la Confédération il aurait été pertinent d'illustrer que l'unification rendrait les provinces plus fortes. Toutefois, l'ajout du passage « ce magnifique résultat » permet de porter le message d'unification à la population francophone qui prendra connaissance du discours. Dans la version anglaise, l'orateur exprime le fait inquiétant que les colonies sont vulnérables. En effet, un peu plus loin dans le discours, il discute de la guerre aux États-Unis et explique qu'il sera beaucoup plus facile pour les colonies unies de se défendre dans le cas où il y aurait une attaque de leurs voisins du Sud. Toutefois, dans la version française, malgré l'inquiétude d'une invasion, le passage cité ne fait aucunement mention du fait que les frontières soient dispersées et faibles. Il pourrait ici s'agir d'une décision du traducteur cherchant à ne pas insulter le lecteur, qui a quand même beaucoup lutté pour protéger ses frontières des Américains. Il aurait été mal venu d'écrire que les frontières du territoire étaient faibles, vulnérables et dispersées.

Nous tenons aussi à discuter brièvement de la traduction du mot « boundaries ». Dans la version française, au lieu de traduire ce mot par « frontières » le traducteur choisit plutôt d'utiliser le mot « provinces ». Nous analysons la présence du mot « province » et la pertinence de l'utiliser en tant qu'équivalent à la section 3.2.3. Toutefois, mentionnons que ce choix de traduction a une incidence sur la mise en évidence. Des frontières sont des « limites, confins qui séparent un État d'un autre État » (Bescherelle, 1864, p. 501) ; elles sont vues comme étant ce qui protège un pays ou encore une communauté. Quand

Macdonald exprime, dans la version anglaise, que ce sont les frontières qui sont faibles, le sentiment de sécurité est menacé. L'idée d'une menace qui guette les points d'entrée sur le territoire n'est pas rendue en français ni, par conséquent, les sentiments de peur et d'urgence.

### 3.2.3 Paraphrase

La paraphrase est une stratégie de traduction selon laquelle le texte cible est traduit de façon « libre » et qui parfois s'approche de la sous-traduction. Chesterman explique que certains aspects sémantiques peuvent être mis de côté afin de mettre de l'avant une traduction qui relève du sens du texte complet (1997, p. 104). De plus, la paraphrase est un bon moyen de traduire des locutions qui n'ont pas d'équivalent littéral dans la langue cible. La version française du discours de Macdonald contient plusieurs exemples de paraphrase que nous présenterons ci-dessous. Rappelons que la traduction idiomatique a pour but de rendre un texte plus naturel pour le public cible afin de faire oublier au lecteur qu'il ne lit pas le texte original et ainsi d'établir avec lui une communication optimale, pour reprendre la définition de Mossop. Il serait possible de dire que le phénomène de la paraphrase est imputable au manque de temps accordé au traducteur. Observons un premier exemple de paraphrase ainsi que les changements modulent le message du texte :

#### Exemple 12

In this country, we must remember, that the gentlemen who will be selected for the Legislative Council **stand on a very different footing** from the peers of England.

Nous devons nous rappeler en outre que les personnes nommées au conseil législatif **occuperont une position toute différente** de celle des pairs d'Angleterre.

À première vue, ce passage semble être similaire dans les deux langues. Par contre, une analyse plus approfondie révèle des différences, à commencer par une expression idiomatique qui a été paraphrasée malgré l'existence d'un équivalent en français : « stand on a very different footing » aurait pu être traduit par « ne sont pas sur un pied d'égalité ». Il est possible de se demander pourquoi le traducteur n'a pas choisi cet équivalent, pourtant très idiomatique.

La question se pose : cette paraphrase vient-elle vraiment changer le sens du discours de Macdonald ou est-ce simplement une stratégie de traduction afin de rendre un texte qui est lisible pour le public cible ? Selon Delisle, un traducteur a le talent de reconnaître les clichés et expressions afin de la traduire avec une autre expression dans la langue cible afin d'éviter les reformulations trop laborieuses (Delisle, 2003, pp. 477-479).

Revenons aux exemples 6 et 7 afin de les analyser du point de vue de la paraphrase.

#### Exemple 6

[...] by the junction of all the provinces in **one great government** under our **common Sovereign**.

[...] par l'association de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord en **un seul gouvernement** soumis à **un même souverain**.

### Exemple 7

[...] and at the same time, have a like feeling of ardent attachment for this, our **common country** [...]

[...] qui ont avec nous un vif attachement pour leur **nouvelle patrie** [...]

Dans ces passages, la traduction du mot « common » interpelle certainement le récepteur. Il est évident que l'intention de Macdonald, en prononçant le discours en anglais, avait pour but d'unir tous les Canadiens. Aussi, l'utilisation de mots tels que « common Sovereign » et « common country » illustre sa volonté de rassembler la population en trouvant des éléments communs qui leur permettraient de créer des liens. En revanche, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'habitus du Canadien français étant différent de celui du Canadien anglais, les liens entre la population ne peuvent pas être tissés de la même manière. Pour cette raison, la version française du discours omet le mot « common », évitant sans doute ainsi d'amalgamer les deux peuples.

Notre lecteur remarquera aussi une paraphrase dans la traduction du passage « in one great government ». Ici, « one great » est traduit par « un seul ». Dans le dictionnaire de Worcester, la définition de « great » est longue et le mot peut vouloir dire plusieurs choses telles que : « Large in a figurative sense; high in degree » « Noble; grand; sublime; majestic; august. » « Magnificent; sumptuous; opulent » (Worcester, 1860, p. 638). Il est évident que la traduction de cette phrase ne rend pas la valeur laudative de l'original, et il est intéressant de se questionner sur la raison pour laquelle le traducteur ne voulait pas traduire la phrase en décrivant le futur gouvernement comme étant grandiose. Nous sommes d'avis qu'il y avait probablement une volonté ici d'utiliser « un seul

gouvernement » afin d’insister sur l’unification plutôt que de mettre le gouvernement sur un piédestal.

### 3.2.4 Autres changements sémantiques

Nous présenterons des exemples de changements sémantiques dans le discours de Macdonald, qui ne pouvaient pas être regroupés sous les catégories ci-dessus. Les passages suivants illustrent des changements quant aux différents lexèmes que Macdonald utilise pour parler du Canada et de la Confédération.

L’exemple 13 illustre la manière dont Macdonald s’exprime en parlant du Canada et du peuple :

#### Exemple 13

[...] though it would remove the pressure on the part of the people of Upper Canada for the representation based upon population,—and the **jealousy** of the people of Lower Canada lest their institutions should be **attacked and prejudiced** by that principle in our representation [...]

[...] bien que cela eût mis fin aux pressantes demandes du Haut-Canada pour la représentation d’après la population, et à la **crainte** de la part du peuple du Bas-Canada de voir ses institutions en **danger** par une telle mesure [...]

Deux segments méritent d’être examinés dans cet extrait. Tout d’abord, la traduction des mots « jealousy » et « attacked and prejudiced ». Le mot « jealousy » a une connotation fort négative dans le texte anglais, où il apparaît que le peuple du Bas-Canada ne souhaite pas de changements et qu’il est très fermé à l’idée de mettre en œuvre de nouvelles lois. Notons les définitions suivantes : « Jealousy : 1. The quality of being jealous; a painful apprehension of being supplanted in the affections of another; suspicion in love. [...] 2. Suspicious fear, caution, vigilance, or rivalry [...] » (Worcester, 1860, p. 788) et

« Jalousie : chagrin mêlé de haine qu'engendre le désir d'avoir à l'exclusion des autres [...] [C]rainte que la personne aimée n'ait des préférences pour un autre [...] » (Bescherelle, 1864, p. 602). Comme la définition fait un renvoi au mot « jealous », il est intéressant de s'y attarder : « Jealous : [...] 2. Full of competition, rivalry, or envy; invidious ; envious » (Worcester, 1860, p. 788). Ainsi, malgré les similarités entre les définitions de « jealousy » et de « jalousie », le traducteur retient le mot « crainte » dans la version française. En voici la définition : « Crainte : appréhension d'un mal, sentiment de respect [...] » (Bescherelle, 1864, p. 276).

Force est de constater que le traducteur n'a pas rendu ce mot à connotation négative et lui a substitué un lexème qui ne met pas l'accent sur la rivalité entre les populations du Haut et du Bas-Canada. En tenant compte du filtre culturel des Canadiens français, il a écarté l'idée que les Canadiens français seraient envieux (jaloux) des Canadiens anglais si la représentation d'après la population était retenue. De plus, l'utilisation du mot « crainte » donne à voir un Macdonald empathique à l'égard des préoccupations des Canadiens français.

Quant à l'autre segment de l'exemple 13, « attacked and prejudiced », il comporte deux qualificatifs qui relèvent du champ lexical de la victime. Le traducteur a remplacé ce doublon par la simple expression « en danger » : « [...] et à la crainte de la part du peuple du Bas-Canada de voir ses institutions en **danger** par une telle mesure [...] ». Les termes utilisés par Macdonald expriment la crainte qu'avaient les Canadiens français que les Anglais pourraient attaquer les institutions françaises et leur causer des dommages. Toutefois, la version française ne présente pas ces faits de manière aussi alarmante. Rappelons que la peur de perdre leurs institutions suite à la représentation sur la population

est l'une des grandes craintes des francophones. Entendre de la part de Macdonald que ces institutions pourraient être attaquées n'apaiserait pas les appréhensions de la population (Bonenfant, 1952, p. 41). La traduction, qui n'est pas littérale, semble avoir été faite par souci pour la sensibilité des Canadiens français.

### **3.2.5 Conclusion préliminaire suite à l'analyse des procédés sémantiques**

À la suite de l'analyse des procédés sémantiques, nous sommes en mesure d'avancer que les choix de traduction ont été faits pour atténuer certains passages du discours. La mise en évidence, la paraphrase et les autres changements sémantiques produits par les choix lexicaux du traducteur nous permettent de confirmer que le *Skopos* et l'habitus du peuple francophone sont bel et bien pris en compte dans la traduction.

La version originale du discours se veut alarmante, mais si Macdonald rappelle des difficultés du passé, c'est pour revenir en force avec l'espoir de jours meilleurs grâce à la Confédération. Comme le projet d'unification n'est pas vu du même œil par les Canadiens français, le traducteur intervient pour éviter des faux pas afin d'assurer la réception du discours.

### **3.3 Les procédés pragmatiques**

Selon Chesterman : « By pragmatic strategies I mean those which primarily have to do with the selection of information in the TT [...] » (1997, p. 107). Dans cette partie, nous nous pencherons sur deux catégories : les changements explicites et implicites ainsi que la modification des renseignements. Chesterman explique : « These strategies are often the result of a translator's global decisions concerning the appropriate way to translate the text

as a whole. » (*ibid.*) Nous présenterons donc quelques exemples et, en conclusion, nous essaierons de déterminer si ces stratégies s'appliquent à l'intégralité du message.

### 3.3.1 Changements explicites et implicites

Selon la description de Chesterman, les changements dits explicites sont communs en traduction et signifient que la traduction tend à être plus claire que l'original, là où certains passages peuvent laisser au récepteur la liberté de les interpréter de la manière qu'ils les comprennent. Les changements implicites signifient le contraire (1997, pp. 108-109). Nous examinerons deux exemples pour chacun de ces changements.

Dans les exemples qui suivent, nous verrons comment la traduction de certains passages clarifie le texte, ne laissant aucune ambivalence pour le lecteur. Ils sont tous deux tirés d'un passage du discours où Macdonald décrit la situation précaire dans laquelle se trouve le Canada-Uni, ainsi que les différentes solutions qui ont été proposées afin de régler les problèmes. Chaque exemple présente une solution mise de l'avant, mais qui, comme Macdonald l'explique, ne sera pas retenue, ce qui permettra d'affirmer que la Confédération offrirait le meilleur dénouement.

#### Exemple 14

One was the dissolution of the union between Upper and Lower Canada, leaving them as they were before the union of 1841. I believe that that proposition, by itself had no supporters.

L'un était la dissolution de l'union entre le Haut et le Bas-Canada, les laissant comme ils étaient avant l'union de 1841. Je crois qu'une telle proposition **ne trouverait pas aujourd'hui** un seul partisan.

### Exemple 15

The next mode suggested, was the granting of representation by population.

L'autre moyen **par lequel cet état d'anarchie pouvait avoir un terme**, eut [*sic*] été d'accorder au Haut-Canada la représentation d'après la population.

Les deux exemples présentés illustrent une clarification dans la version française du discours, alors que la version originale se veut implicite. En d'autres mots, il est possible d'avancer que le traducteur a jugé que le texte original n'était pas assez clair, et qu'en y ajoutant des explications, le discours serait plus éloquent. En effet, si l'on observe le premier exemple, la clarification qui est faite est subtile : la version française rend la fin du passage (en gras) au conditionnel présent et ajoute l'adverbe « aujourd'hui » alors que la version originale est au passé : « had no supporters ». La différence entre ces passages tient au fait que, dans la version anglaise, la proposition a déjà été avancée et été refusée. En revanche, dans la version traduite, le lecteur comprend que cette proposition, si elle était mise au vote, serait refusée. Ce changement en français illustre une volonté de conférer à la situation une valeur d'actualité ou d'évidence. Avec l'ajout du mot « aujourd'hui » à cette déclaration, toute idée de rompre l'union entre le Haut-Canada et le Bas-Canada que caresseraient peut-être certains Canadiens français est présentée comme une chose illogique que personne n'appuierait. Rappelons que l'union de 1841 n'avantageait pas les Canadiens français, qui ont perdu le droit de parler leur langue et de conserver leurs institutions.

La version française de l'exemple 15 contient une clarification du contexte de l'époque. En ajoutant « par lequel cet état d'anarchie pouvait avoir un terme », la traduction permet de renforcer l'idée que la situation dans laquelle se trouvait le Canada-Uni était

instable et devait changer. Rappelons que le Bas-Canada est, d'une certaine manière, avantagé par l'unification des provinces, car l'Assemblée législative compte le même nombre de représentants pour chacune des provinces. Comme la population du Bas-Canada n'est pas aussi importante que celle du Haut-Canada, cette décision n'avantage qu'une fraction de la population totale du Canada-Uni.

La représentation d'après la population est une solution qui est difficile à faire accepter à la population du Bas-Canada qui perdrait des membres à l'Assemblée législative. La traduction de l'exemple 15 illustre un moyen utilisé afin de convaincre les francophones que le Canada-Uni se trouve dans une situation si insoutenable qu'elle peut être qualifiée d'anarchique, donc que la perte d'une représentation égale à l'Assemblée serait un moindre mal.

Nous retrouvons aussi des exemples de changements implicites dans la traduction du discours de Macdonald. Au contraire des passages présentés précédemment, les changements implicites signifient que certains segments de la traduction du discours de Macdonald sont moins clairs que dans la version anglaise et contiennent moins d'information. Nous avons relevé deux exemples pour illustrer cette stratégie :

#### Exemple 16

I find, on looking at the duration of parliaments since the accession of George III to the Throne, that excluding the present parliament, there have been seventeen parliaments, the average period of whose existence has been about three years and a half.

Depuis l'avènement de George III, sans compter le parlement actuel, il y a eu en Angleterre dix-sept parlements, dont la durée moyenne a été de trois ans et demi.

### Exemple 17

I believe the people of Canada East and West to be truly loyal.

Le peuple du Canada est loyal dans le vrai sens du mot ; [...]

L'exemple 16 est tiré d'un passage où Macdonald discute des différentes propositions qui ont été faites quant à la durée du parlement. Afin de s'appuyer sur des faits, l'orateur donne l'exemple de la législature britannique, qui a une durée moyenne de trois ans et demi. Dans la version anglaise, le passage en question donne plus d'information. En effet, la version anglaise propose une introduction où Macdonald explique qu'il observe la durée des différents parlements britanniques. La version traduite, quant à elle, présente directement le fait sans se soucier d'intégrer le commentaire de l'orateur à la première personne. Le message global est donc le même dans les deux versions ; toutefois, la traduction est implicite comme le lecteur n'est pas mis au courant que Macdonald a fait une recherche pour arriver à ses conclusions.

L'exemple 17 est tiré d'un passage où Macdonald discute de la loyauté envers la Couronne, dont font preuve les différentes communautés du territoire (anglophones, francophones et peuple des maritimes). Dans la version anglaise, Macdonald sépare les habitants du Canada-Est et du Canada-Ouest, alors qu'il n'est question que d'un seul peuple dans la traduction. Le traducteur rend donc le passage implicite. Cette stratégie ne vient pas changer le message original, puisque le lecteur se doute bien que la population du Canada s'étend à l'est et à l'ouest du Bas-Canada. Par contre, la version traduite laisse plus de liberté d'interprétation au lecteur, qui pourrait ne pas se reconnaître dans cette référence géopolitique « pan-nationale » (est-ouest). Encore une fois, le point de vue de Macdonald (« I believe ») est omis et le message, dépersonnalisé.

Pour nous assurer de la pertinence de notre analyse, nous avons vérifié si les hommes politiques de l'époque de Macdonald faisaient usage du « Je » dans leurs discours. Nous avons remarqué que le « Je » était effectivement d'usage et se retrouvait régulièrement dans les discours de Sir George Cartier (Cartier, 1893) : « En un mot, je termine. » (p. 67), « Je ne m'attacherai pas à discuter si ce chemin doit être bâti, [...] » (p. 7) ainsi que dans ceux de Lafontaine (Chapais, 1932) : « Je sais combien est grande la responsabilité [...] » (p. 289). Ces occurrences permettent donc d'affirmer que le traducteur aurait certainement pu traduire « I believe » par « Je crois » afin de conserver le point de vue et la personnalité de Macdonald. Ce choix semble donc avoir été fait par le traducteur afin de rejoindre les francophones tout en gardant en tête la visée du discours en question.

### **3.3.2 Modification des renseignements**

Il est pertinent de mentionner que la version française du discours de Macdonald est plus courte que la version anglaise<sup>9</sup>. Pourtant, il arrive souvent que la traduction allonge un texte (Delisle, 2003, p. 440). Nous avons donc décidé d'analyser la modification des renseignements dans la traduction du discours. Chesterman définit cette stratégie comme étant l'addition d'information qui ne semble pas avoir de rapport avec l'original ou encore l'omission de texte (1997, p. 109). Après vérification, le discours traduit de Macdonald compte beaucoup de passages omis et leur absence modifie le message qui est transmis.

---

<sup>9</sup> Nous avons signalé les omissions dans les exemples de la traduction du discours. Elles sont indiquées à l'aide d'un dièse « # » quand un mot est omis, de deux dièses « # # » quand il y a une omission de deux à cinq mots et de trois dièses « # # # » quand il y a une omission de plus de cinq mots. Ce système est aussi utilisé dans le bitexte du discours annexé au mémoire.

Voici un exemple, qui va dans le sens de la dépersonnalisation que nous avons signalée aux exemples 16 et 17 :

#### Exemple 18

[...] no matter though it might have been felt in Lower Canada, as being a breach of the Treaty of Union, no matter how much it might have been felt by the Lower Canadians that it would sacrifice their local interests, it is certain that in the progress [*sic*] of events representation by population would have been carried ; and, had it been carried — **here my own individual sentiments** — I do not think it would have been for the interest of Upper Canada.

Peu importe que le Bas-Canada eût prétendu que c'était une violation du traité d'union, et qu'une telle réforme entraînerait la ruine de ses intérêts locaux, il est certain que la force des choses nous eut [*sic*] amenés à recourir à la représentation basée sur le nombre ; # # # et je ne pense pas que c'eût été dans l'intérêt du Haut-Canada.

Dans la traduction, la présence illocutoire de Macdonald, indiquée en caractère gras est supprimée. Par contre, il est intéressant d'observer la manière dont cette phrase est traduite, car l'opinion de Macdonald n'y est pas complètement effacée. Deux explications se présentent donc à nous quant à l'omission. Tout d'abord, il se peut que le traducteur n'ait tout simplement pas jugé que ce passage cadrerait bien dans la nouvelle situation d'énonciation du discours, en l'occurrence la publication du texte dans les journaux. Ensuite, il se peut aussi que le traducteur ait décidé d'atténuer, encore une fois, la présence de Macdonald dans son discours. Comme il s'agit du troisième exemple où la traduction modifie de cette façon le texte, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une opération systématique découlant sans doute d'une décision consciente du traducteur. Aucun document de l'époque n'affirme explicitement que les Canadiens français n'aimaient pas Macdonald, ce qui aurait justifié l'atténuation de sa présence dans la traduction, mais l'histoire nous apprend que ce n'est pas lui qui les convainc d'accepter la Confédération.

Ce sont plutôt ses partisans francophones, tel George-Étienne Cartier. En effet, ce dernier, après avoir milité auprès des patriotes, se rallie au projet de Confédération et se révèle d'une grande aide pour rassembler la population francophone et l'encourager à accepter l'unification (Hallowell, 2006, p. 117-118).

D'autres omissions de la part du traducteur concernent les références à l'Angleterre et à la reine. Afin de faciliter notre analyse, nous avons utilisé un programme d'analyse de texte (*Text Analyser*) qui nous a permis de relever les occurrences des termes faisant partie du champ lexical de la monarchie. Les mots clés que nous avons cernés et recherchés à l'aide du programme d'analyse sont : « majesty », « throne », « sovereign », « royal », « royalty », « Queen », « empire », « Great-Britain », « England », « kingdom », « monarchical », « crown ». Nous avons fait la même analyse de la version française du texte avec les mots équivalents : « majesté », « trône », « souverain », « souveraine », « royal », « royauté », « Reine », « empire », « Grande-Bretagne », « Angleterre », « royaume », « monarchique » ainsi que « couronne », et avons remarqué que plusieurs de ces mots ne reviennent pas aussi souvent que dans la version originale.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre d'occurrences de ces mots dans la version anglaise du texte et dans la version française.

| Texte anglais<br>(16 992 mots) | Nombre<br>d'occurrences | Fréquence<br>relative par<br>tranche de<br>1000 mots | Texte français<br>(14 450 mots) | Nombre<br>d'occurrences | Fréquence<br>relative par<br>tranche de<br>1000 mots |
|--------------------------------|-------------------------|--|---------------------------------|-------------------------|--|
| Throne                         | 3                       | 0.17   | Trône                           | 1                       | 0.06   |
| Royal, royalty                 | 3                       | 0.17   | Royale, royauté                 | 6                       | 0.42   |
| Empire                         | 4                       | 0.24   | Empire                          | 1                       | 0.06   |
| Kingdom                        | 5                       | 0.29   | Royaume                         | 1                       | 0.06   |
| Queen                          | 9                       | 0.53   | Reine                           | 8                       | 0.55   |

| Texte anglais<br>(16 992 mots) | Nombre<br>d'occurrences | Fréquence<br>relative par<br>tranche de<br>1000 mots | Texte français<br>(14 450 mots)  | Nombre<br>d'occurrences | Fréquence<br>relative par<br>tranche de<br>1000 mots |
|--------------------------------|-------------------------|--|----------------------------------|-------------------------|--|
| Majesty                        | 12                      | 0.71   | Majesté                          | 10                      | 0.69   |
| Crown                          | 20                      | 1.18   | Couronne                         | 15                      | 1.04   |
| Sovereign                      | 27                      | 1.59   | Souverain et<br>souveraine       | 21                      | 1.45   |
| England et Great<br>Britain    | 50                      | 2.94   | Angleterre et<br>Grande-Bretagne | 40                      | 2.77   |

Ces quelques exemples ne nous donnant pas toute l'information nécessaire, nous avons cerné quelques passages où ces omissions se produisent afin d'étudier les changements qu'ils entraînent dans la version française du discours de Macdonald.

Afin d'illustrer un autre cas d'omission, nous reprendrons ici l'exemple 2 et l'examinerons du point de vue des changements d'information.

#### Exemple 19

By the election of the President by a majority and for a short period, he never is the sovereign **and chief** of the nation. **He is never looked up by the whole people as the head and front of the nation.** He is at best but the successful leader of a party.

This defect is all the greater on account of the practice of re-election. During his first term of office, he is employed in taking steps to secure his own re-election, and for his party a continuance of power. We avoid this by adhering to the monarchical principle—**the Sovereign whom you respect and love.**

Le président étant élu pour une courte période, il ne peut jamais être regardé comme le souverain ## de la nation ; ### il est seulement le chef heureux d'un parti politique. Cette anomalie s'aggrave encore davantage par le principe de la réélection ; pendant la durée de ses fonctions, il travaille [*sic*] pour lui et son parti, à se maintenir au pouvoir pendant une autre période ; mais en adhérant au principe monarchique nous obvions à tout cela ##.

L'omission de la phrase « the Sovereign whom you respect and love » est celle qui retient le plus l'attention. Non seulement le mot « Sovereign » qui fait référence à la

royauté n'est pas présent, mais il n'y a mention nulle part du reste de la phrase qui réfère à l'amour et au respect de cette monarchie. Dans ce passage, Macdonald tente de rappeler aux Canadiens qu'ils sont loyaux et aiment la monarchie anglaise, malgré la volonté de créer une certaine séparation politique. Gwyn rapporte que la loyauté à la Couronne était en effet une vertu : « [...] it's near kin being fidelity - and extended to loyalty to family, to the marriage vows [...] to friends, to tribe or clan or community, and to religion [...] » (2008, p. 366). Les francophones quant à eux, ne détestent pas la Couronne, mais n'ont toutefois pas le même sens de loyauté envers la reine que les anglophones. D'ailleurs, le seul élément qui semble pousser les francophones vers la monarchie est le fait que leur haine est plus grande envers les Américains qu'envers l'Angleterre (Waite, 1967, p. 23). Rappelons brièvement que les États-Unis sont en conflit et qu'il y a menace de guerre à l'endroit du Canada-Uni.

Le prochain exemple provient de notre analyse approfondie de la fréquence du mot « Crown ». L'extrait est tiré du passage où Macdonald discute de la distribution des pouvoirs à la suite de la Confédération :

#### Exemple 20

Objection has been taken that there is an infringement of the Royal prerogative in giving the pardoning power to the local governors, who are not appointed directly by the **Crown**, but only indirectly by the Chief Executive of the Confederation, who is appointed by the **Crown**.

On a objecté que c'était empiéter sur la prérogative royale de conférer aux gouverneurs locaux le pouvoir de gracier, pour la raison qu'ils n'étaient pas directement nommés par la **couronne** mais indirectement par l'officier exécutif de la confédération # # #.

Nous avons choisi cet extrait, car nous trouvons intéressant le choix d'avoir conservé « couronne » une première fois, alors qu'il disparaît plus loin lorsqu'il implique le rôle

direct de la monarchie sans non plus être remplacé par un pronom, ce que le traducteur aurait pu faire pour éviter une répétition inélégante. De fait, la version anglaise indique clairement que l'officier exécutif de la Confédération est nommé par la Couronne. Pourtant, dans cet extrait de la version française, il n'en est pas fait mention.

À l'opposé, notons que les mots « royale » et « royauté » sont présents un total de trois fois dans la version anglaise alors qu'ils sont présents six fois dans la traduction. Comme il s'agit ici d'une situation particulière, nous avons relevé les passages spécifiques où les occurrences ont lieu. Nous avons constaté que l'usage du mot « Crown » implique la royauté à la place du « Royal ». Voici un exemple qui illustre comment « royale » a été utilisé dans la version française et son original en anglais : « formait plutôt **une colonie royale** » traduit de la phrase « were to a great extent **Crown colonies** ». Ce passage est représentatif de tous les cas où cette situation se présente. Nous sommes donc en mesure d'en tirer la conclusion que malgré l'augmentation d'occurrences du mot « royale » dans la version française du discours, ceci n'implique pas qu'il y a plus d'occurrences de termes relatifs à la royauté.

Quant aux autres termes dont la fréquence diffère d'une version à l'autre, notons que le mot « couronne » n'est présent que 15 fois dans la version française contre 20 occurrences de « Crown » en anglais, « England » et « Great Britain » se présentent 50 fois dans le discours original par rapport à seulement 40 occurrences d'« Angleterre » et de « Grande-Bretagne » dans la version traduite, et « Sovereign » compte 27 occurrences dans la version originale, comparativement à 21 pour ce qui est des équivalents « Souverain » et « souveraine » en français. Le nombre systématiquement inférieur des termes du paradigme monarchique dans la version française semble indiquer une volonté

claire du traducteur d'effacer, le plus possible, la présence royale, et surtout le pouvoir qu'a encore la reine au Canada-Uni en 1865.

### **3.3.3 Conclusion suite à l'analyse des procédés pragmatiques**

Le message est parfois modifié dans la version française du discours. Par des changements explicites et implicites, le traducteur choisit parfois de clarifier certains détails afin de rendre d'autant plus actuelle la solution de l'unification en ajoutant des éléments de sens qui ne se trouvent pas dans la version anglaise, et parfois de supprimer certains passages afin de laisser au lecteur une plus grande liberté d'interprétation. De plus, nous avons vu que plusieurs omissions ont été faites de façon systématique, voire stratégique dans la version française du discours de Macdonald, notamment plusieurs mots en lien avec la monarchie ou le pouvoir britannique. Les Canadiens français n'ayant pas de relation directe avec la Grande-Bretagne du fait de leurs origines françaises, il est compréhensible que le traducteur supprime certaines de ces références dans sa version. Toutefois, ces omissions créent un changement dans le message du discours que Macdonald veut pro-monarchique dans le processus de Confédération.

### **3.4 Conclusion préliminaire suite à l'analyse comparative**

Les procédés de traduction d'Andrew Chesterman nous ont permis de relever quelques exemples où la traduction française du discours de Macdonald subit des changements qui modifient le sens de l'original. Comme nous l'avons vu, ces modifications ont toutes des effets différents sur le texte, mais si on les considère sous le prisme des théories de

l'habitus, du *Skopos* et de l'idiomatisme expliquées au chapitre deux, il est possible d'en tirer une conclusion commune.

Nous avons expliqué que les Canadiens français avaient un habitus différent de celui des Canadiens anglais, non seulement parce qu'ils ont des origines différentes, mais aussi parce qu'ils parlent une langue différente et ne pratiquent pas la même religion. Ces facteurs permettent de supposer que le discours n'est pas reçu de la même façon par les francophones et les anglophones. Pour cette raison, il nous est possible de conclure que les changements relevés dans la version traduite du discours de Macdonald ont été faits afin d'adapter le message à l'habitus des Canadiens français qui n'avaient pas la même vision de la Confédération canadienne que les Canadiens anglais. De plus, certaines références à la royauté ainsi qu'au personnage de Macdonald ont été atténuées peut-être pour éviter d'agacer la population francophone en limitant le nombre de références à une patrie (l'Angleterre) et à un leader qui n'étaient pas les leurs. Finalement, comme la version française du discours était une version « écrite », c'est-à-dire qui n'a pas été entendue par la population, certains changements ont été apportés à celle-ci afin de conserver l'attention du lecteur francophone, notamment la présence des réactions du public afin de mettre de l'avant les passages qui ont été acclamés par la Chambre des communes. Nous avons donc remarqué que les choix de traduction ont pris en compte à la fois le public cible et le nouveau contexte d'énonciation (les journaux).

Nous tenons à conclure en confirmant notre hypothèse selon laquelle le *Skopos* est presque le même pour les deux versions du discours. La visée de Macdonald est de continuer à convaincre les Canadiens anglais de la Confédération et de leur faire part des avantages que celle-ci apporterait à l'ensemble de la population anglophone. La visée du

discours traduit, quant à elle, est aussi de faire accepter ces avantages, mais à l'ensemble de la population francophone. Les stratégies de traduction permettent donc de donner une vision positive du projet politique aux Canadiens français qui ne seraient pas encore convaincus des bienfaits de cette unification.

## **Chapitre 4 – Conclusion**

Étant donné notre passion pour l’histoire, la langue française et son évolution, le sujet de notre étude s’est présenté comme un choix assez simple. Notre analyse du discours de Macdonald et de sa traduction concorde par un heureux hasard avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne en 2017. À ce jalon historique important est venu s’ajouter le 200<sup>e</sup> anniversaire de naissance de John A. Macdonald, en 2015. À l’heure de commémorer deux siècles de coexistence des Canadiens francophones et anglophones, notre mémoire nous semble d’actualité. Par l’étude d’un texte politique qui a contribué à la formation du pays que nous connaissons aujourd’hui, nous nous sommes appliquée à l’analyse méthodique et raisonnée des éléments textuels déterminants à la compréhension des stratégies de traduction. Aussi espérons-nous que les résultats de notre étude offriront des pistes à d’autres chercheurs intéressés par la traduction des discours politiques historiques du Canada.

Nos résultats de recherche ont approfondi notre compréhension des enjeux et du statut de la traduction au Canada. Nous avons découvert que l’attention portée à la traduction en 1865 n’était pas ce qu’elle est de nos jours. Toutefois, la grande quantité de textes et de discours traduits ainsi que la présence d’un bureau de traduction au sein du gouvernement nous permettent d’affirmer qu’il y avait quand même une volonté de l’État de s’adresser à la totalité de la population, tant francophone qu’anglophone.

Nous ne sommes certes pas la première à nous intéresser au sujet de la traduction politique. Parmi ceux qui se sont lancés dans cette analyse, nous tenons à mentionner Chantal Gagnon, qui s’est penchée sur la traduction de discours de Pierre-Elliot Trudeau et de René-Lévesque, ainsi que Marc Charron, qui s’est, quant à lui, intéressé à la traduction

du Rapport Durham. Ces chercheurs ont ouvert la porte au monde de l'analyse de la traduction politique et la traduction des discours au Canada. Afin de nous assurer de l'originalité de notre étude et de sa pertinence, nous avons décidé de nous concentrer sur l'analyse discours d'un personnage qui n'avait pas encore été étudié et sur un objet d'actualité qu'est la Confédération.

Un des facteurs importants qui nous a poussée à choisir ce sujet, est la constante tension entre les Canadiens anglais et les Canadiens français. Nous avons tenté de déterminer si cette tension était aussi importante au moment de la Confédération ainsi que les effets de celle-ci sur la traduction du discours de Macdonald. Les populations anglophone et francophone étaient presque aussi nombreuses à l'époque. Par conséquent, l'opinion des Canadiens français était très importante afin de permettre à Macdonald de réaliser le projet de la Confédération. « Aucune fédération n'était possible contre la volonté de ce million d'âmes. » (Groulx, 1936, p. 233) Macdonald et les dirigeants de l'époque étaient donc bien conscients qu'il leur faudrait l'appui de la population francophone du pays. Pour cette raison, le discours de ce dernier a été traduit et publié dans certains quotidiens de l'époque afin d'informer la population francophone, plus précisément au Bas-Canada. Voici l'estimation de la population à diverses époques (Statistique Canada) :

| <b>Population</b>            | <b>1860-1861</b> | <b>1871</b> | <b>2016</b> |
|------------------------------|------------------|-------------|-------------|
| <b>Haut-Canada (Ontario)</b> | 1 396 091        | 1 620 851   | 13 989 000  |
| <b>Bas-Canada (Québec)</b>   | 1 111 566        | 1 191 516   | 8 326 100   |

Les données du tableau indiquent que la population du Bas-Canada était plus importante comparativement à la population du Haut-Canada en 1860, par rapport aux

données de 2016. En effet, la population ontarienne est de nos jours 68 % plus élevée que celle du Québec, alors qu'en 1860, elle n'était que 25 % plus élevée.

Notre analyse a permis d'illustrer que la version originale du discours de Macdonald est plus alarmante que la version traduite. En effet, la version anglaise du discours contient des mots tels « attacked and prejudiced » et « scattered and weak », alors qu'en français, ces mots sont soit omis ou encore traduits par des segments qui n'inspirent pas la peur : « diverses provinces » et « danger ».

En rhétorique, cette manœuvre est nommée pathos (passions). Les pathos « sont le moyen décisif de la persuasion » (Molinié, 1992, p. 25), et n'oublions surtout pas que le *Skopos* du texte original et celui du texte traduit étaient de convaincre la population que la Confédération serait positive pour l'ensemble de la population du territoire touché. Bref, comme dans tout discours politique, le choix de mot est d'une importance cruciale, et le discours à l'étude n'y fait pas exception. Les mots utilisés par Macdonald n'ont pas toujours été traduits avec le pathos qui caractérisait le discours original, ne suscitant pas chez le lecteur francophone le même sentiment d'urgence et de peur.

Si la version traduite n'est pas aussi alarmante, la question suivante se pose : la traduction projette-t-elle une vision davantage positive ou bien est-elle neutre? Malgré le manque de pathos dans la version française du discours, nous ne sommes pas en mesure de dire qu'elle est plus positive. Nous y avons retrouvé des termes tels que « crainte » et « danger » ainsi que des passages décrivant les difficultés vécues par les Américains pendant la Guerre d'indépendance ou encore une attaque possible sur le territoire canadien.

Il importe de mentionner que, étant donné la longueur du discours de Macdonald, nous avons dû cerner les passages les plus importants et surtout ceux qui représentent bien

le ton du texte en entier. Toutefois, nous avons lu le texte et sa traduction dans leur intégralité, afin d'en relever toutes les différences et de déterminer si celles-ci étaient des erreurs de frappe ou des phénomènes récurrents qui reflétaient un choix conscient du traducteur. Notre lecteur remarque rapidement que la version anglaise du discours de Macdonald est considérablement plus longue que la version traduite. Nous avons déterminé qu'il y avait environ 2500 mots de plus dans la version anglaise que la version française. Au chapitre trois, nous avons discuté des omissions dans la traduction du texte, et celles-ci nous permettent d'affirmer que plusieurs mots, voire plusieurs phrases manquent dans la version traduite. Notre lecteur pourra se référer à l'annexe de notre travail afin de constater cette affirmation.

Ayant relevé plusieurs changements entre la version française et la version anglaise du discours de Macdonald sur la Confédération, nous avons cherché à savoir si et comment les choix de traduction du discours ont influencé les stratégies rhétoriques de la version française de ce texte. Grâce aux théories de Pierre Bourdieu, de Christiane Nord et de Brian Mossop ainsi qu'aux stratégies d'Andrew Chesterman, nous avons pu démontrer qu'effectivement les mots dans la version française du discours ont été choisis dans le but convaincre le récepteur.

Nous avons fait le choix de ne pas aborder le sujet de la réception. Notre intérêt consistait plutôt à observer la manière dont le texte traduit a été écrit, puis à inférer, à partir des différences notables entre les deux versions, que le traducteur a cherché à créer un effet sur le récepteur. Comme la version originale du discours a été présentée devant la Chambre des communes en anglais seulement, il nous semblait problématique de comparer la réception du texte livré oralement avec la réception du texte traduit pour les journaux. De

plus, l'analyse de la réception du discours impliquait une tout autre démarche, notamment une recherche dans les archives des journaux et autres publications reliées au discours et à la Confédération parus à l'époque en anglais et en français.

La question de la réception limitait d'autant plus notre analyse puisqu'il nous était impossible de déterminer si toute la population francophone a lu le discours. De fait, à l'époque, les journaux avaient un public bien précis d'hommes d'affaires qui savaient lire et avaient probablement une bonne connaissance des politiques. Les femmes, les enfants et les hommes qui n'avaient pas eu la chance d'apprendre à lire ne pouvaient se tenir informés de la même manière.

Rappelons qu'une grande partie de notre cadre analytique était le concept d'habitus tel que développé par Pierre Bourdieu. Notre intention était d'illustrer que l'habitus des Canadiens français et celui des Canadiens anglais de l'époque présentent certaines similarités, car ces groupes ont vécu les mêmes difficultés qui leur ont donné une vision similaire de la réalité. Toutefois, il y avait une volonté chez les francophones de conserver leur indépendance et leurs propres valeurs, ce qui les poussait à résister aux changements et à l'assimilation par la culture anglaise. Nous avons aussi relevé que l'habitus du public cible est généralement pris en compte dans le processus de traduction et nous avons déterminé que ce fut le cas pour la traduction du discours de Macdonald.

La grille développée par Andrew Chesterman nous a servi de taxonomie permettant de classer certaines différences relevées dans la version traduite du texte. Tous les exemples utilisés dans la présente étude trouvent leur place dans l'une des trois grandes catégories de la grille de Chesterman. Notre travail de classement nous a menée à structurer l'analyse de nos exemples et à en tirer des conclusions qui sont pertinentes en traductologie.

À la lumière des choix du traducteur, nous sommes en mesure d'affirmer que le traducteur a accompli le *Skopos*, qui consistait à fédérer les francophones en vue de la Confédération, laquelle s'est finalement réalisée en juillet 1867, soit un an et demi après la lecture du discours. De fait, le discours a accompli la visée prédéterminée du texte politique, qui consiste à faire accepter à la population l'autorité et les décisions de l'élite dirigeante. La Confédération a été mise en place et existe toujours.

Nous ne pourrions conclure le présent mémoire sans mentionner que, malgré les années qui ont passé, la Confédération demeure un sujet qui ne fait pas consensus. Lors du référendum de 1995, 49,42 % de la population québécoise voulait une séparation du Québec (Presse Canadienne, 2015 : en ligne). Plus récemment, en 2012, un gouvernement séparatiste a été élu, ce qui illustre une volonté de changement au sein de la population québécoise. Par ailleurs, au cours des premières semaines de 2017, plusieurs personnalités autochtones ont tenté de faire valoir le point de vue des Premières Nations sur la Confédération : « This country was founded by coercing, sometimes violently so, Indigenous peoples off of their territories to provide access to the rich natural resources that would form this country's economy. » (McMahon, 2017 : en ligne)

Nous avons mentionné maintes et maintes fois que le discours de Macdonald avait pour but de convaincre la population que la Confédération aurait un aspect positif pour tous les Canadiens. L'orateur prend le temps d'expliquer tous les avantages et surtout explique que tous les peuples y verraient du positif. Il s'assure même de reconnaître les inquiétudes des différents peuples qui se trouvent sur le territoire : « [...] there was as great a disinclination on the part of the various Maritime Provinces to lose their individuality, as

separate political organizations, as we observed in the case of Lower Canada herself. »  
(Macdonald, 1865)

Malgré sa volonté de reconnaître tous les peuples, Macdonald ne pense pas aux Premières Nations ni aux inconvénients que la Confédération pourrait leur causer. Nous tenions à le mentionner et à dire également que notre titre, « Deux langues, un pays... », renvoie à l'idéologie du discours de Macdonald; il serait pertinent de se questionner sur les effets que la Confédération a eus sur tous les peuples qu'elle a fait cohabiter.

## Bibliographie

### Ouvrages cités

#### Sources primaires

Parlement du Canada (1865). Chambre des communes. *Débats parlementaires sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* : 3<sup>e</sup> session, 8<sup>e</sup> Parlement provincial du Canada. Québec : Hunter, Rose et Lemieux.

Parliament of Canada (1865). *Parliamentary debates on the subject of the confederation of the British North American provinces*, 3rd session, 8th Provincial Parliament of Canada. – Quebec : Hunter, Rose & Co., Parliamentary Printers.

#### Sources secondaires

### Publications parlementaires

Journals of the Legislative Council of the Province of Canada, vol. XXV (1865). Québec, Queen's Printer, 293p.

Nish, Elizabeth (1970). « Introduction ». Dans *Debates of the Legislative Assembly of United Canada*, Legislative Assembly of Canada, Montréal, Presses de l'École des hautes études commerciales, vol. 1.

### Sites Internet

Bélanger, Claude (1998). « Quebec and the Confederation project (1864-1867) », *Quebec History*, Marianopolis College. [En ligne], <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/readings/queconf.htm> (page consultée le 10 février 2017).

Bibliothèques et Archives du Canada, (2015). « Les pères de la confédération » *Site du Gouvernement du Canada*. [En ligne], <https://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-4000.46-f.html> (page consultée le 11 février 2017).

Musée canadien de l'histoire. « John A. Macdonald ». [En ligne], <http://www.historymuseum.ca/cmhc/exhibitions/hist/biography/biographi261e.shtml> (page consultée le 11 février 2017).

Union européenne. « À propos de l'UE ». [En ligne], [https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/administration\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/figures/administration_fr) (Page consultée le 10 février 2017).

Statistique Canada. « Recensements du Canada 1665 à 1871 ». [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/98-187-x/4064809-fra.htm> (page consultée le 9 février 2017).

Statistique Canada. « Tableau : Population par année, par province et territoire (Nombre) » *Site du Gouvernement du Canada*. [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo02a-fra.htm> (page consultée le 9 février 2017).

### Articles de revues savantes

Bonenfant, Jean-Charles (1952). « Les Canadiens français et la naissance de la Confédération » *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 31, n° 1, pp. 39-45.

Brazeau, Jacques (1992). « Évolution du statut de l'anglais et du français au Canada », *Sociologie et sociétés*, vol. 24, n° 2, pp. 103-116.

Buckner, P.A. « Rébellions de 1837 ». Institut Historica-Dominion. *L'encyclopédie canadienne*. [En ligne]. <http://canadianencyclopedia.com/>

Charron, Marc (1997). « "Demain tout recommence" : Lord Durham's Report en traduction », *TTR*, vol. 10, n° 1, pp. 101-136.

Chilton, Paul and Schäffner, Christina (1997) « Discourse and Politics », Teun A. van Dijk, ed., *Discourse as Social Interaction, Discourse Studies: A Multidisciplinary Introduction*, volume 2, London, SAGE Publications, pp. 206-230.

Delisle, Jean (1977). « Projet d'histoire de la traduction et de l'interprétation au Canada », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 22, n° 1, pp. 66-71.

Delisle, Jean (2007). « La notion de disparates et la critique des traductions ». [En ligne] [https://www.academia.edu/5935215/La\\_notion\\_de\\_disparates\\_et\\_la\\_critique\\_des\\_traductions](https://www.academia.edu/5935215/La_notion_de_disparates_et_la_critique_des_traductions) (Page consultée le 11 février 2017).

Gagnon, Chantal (2006a) « Language plurality as power struggle, or: Translating politics in Canada », Target. *International Journal of Translation Studies*, special issue on « Literary Heteroglossia in/and Translation: How legitimate is the Other and its Language? », vol. 18, no 1, pp. 69-90.

Gagnon, Chantal (2006b). « Ideologies in the history of translation: A case study on Canadian political speeches ». Georges Bastin and Paul Bandia, eds. *Charting the future of Translation history*. Ottawa: Ottawa University Press.

Gouin, Jacques (1977). « La traduction au Canada de 1791 à 1867 », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 22, n° 1, pp. 26-32.

Gwyn, Richard J. (2012a). « Canada's Father Figure », *Canada's History*, Vol. 92, n°5 [En ligne] <http://www.canadashistory.ca/Magazine/Online-Extension/Articles/Canada-s-Father-Figure> (Page consultée le 11 février 2017).

Katan, David (2009). « Culture », *Routledge Encyclopedia of Translation Studies*, Mona Baker, ed., Londres, Routledge, pp. 70-73.

Mckenzie, Michael (2009). « Survol historique de la traduction législative au Québec », *Revue parlementaire canadienne*, printemps, pp. 37-39.

Monet, Jacques S. J. (2006). « L'Acte d'Union ». [En ligne], <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/act-of-union/> (Page consultée le 10 février 2017).

Mossop, Brian (1990). « Translating Institutions and 'Idiomatics' Translations », *Meta : Journal des traducteurs*, vol. 35, n° 2, pp. 342-354.

Schäffner, Christina (1997b). « Strategies of Translating Political texts », *Benjamins Translation Library*, vol. 26, pp. 199-144.

Trosborg, Anna (1997). « Translating Hybrid Political Texts ». *Benjamins Translation Library*, vol. 26, pp. 145-158.

Vermeer, Hans (1989). « Skopos and Commission in Translational Action », In Venuti, Lawrence, *The Translation Studies Reader* (2nd Edition), New York : Routledge, pp. 227-237.

### **Mémoires et thèses**

Charron, Marc (1993). « Le rapport Durham en traduction : paradigmes discursifs », mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 142 p.

Gagnon, Chantal (2002). « Les enjeux sociotraductologiques et idéologiques de deux grands discours traduits de René Lévesque et de Pierre Elliott Trudeau », mémoire de maîtrise, Montréal, Université Concordia, 163 p.

Gagnon, Chantal (2009). « La traduction des discours politiques au Canada », thèse de doctorat, Birmingham, Aston University, 496 p.

## Dictionnaires

Bescherelle, Louis-Nicolas (1864). *Nouveau dictionnaire classique de la langue française*, Paris, Garnier, 1138 p.

Molinié, Georges (1992). *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie Générale Française, 350 p.

Robert, Paul (2012). *Le Petit Robert*, Rey-Debove, Josette (dir.) et Rey, Alain (dir.), Paris, Le Robert, 2837 p.

Worcester Joseph E. (1860). *A Dictionary of the English Language*, Boston, Hickling, Swan & Brewer, 786 p.

## Ouvrages de grammaire

Grevisse, Maurice (2009). *Le petit Grevisse grammaire française*, Bruxelles, De Boeck Éducation, 383 p.

Girault-Duvivier, Charles Pierre (1863). *Grammaire des grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, Paris, A. Cotelle Librairie-Éditeur, 694 p.

## Biographies

Gwyn, Richard (2008). *John A. : The Man Who Made Us*, Toronto, Vintage Canada, 542 p.

## Publications historiques

Lucas, Charles Prestwood (1912). *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, vol. 2, Oxford, Clarendon Press, 354 p. [En ligne], <https://archive.org/details/lorddurhamsrepor02durhuoft> (Page consultée le 11 février 2017).

## Lois

CANADA. *Loi sur les langues officielles (L.R.C (1985), ch.31 (4e suppl.)), à jour au 16 novembre 2015* [Canada], ministère de la Justice.

## Articles de journaux

Leith, Sam (21 janvier 2013). « Barack Obama inauguration speech: a greatest hits of rhetorical tricks », *The Guardian*. [En ligne], <https://www.theguardian.com/world/2013/jan/21/barack-obama-speech-greatest-hits-rhetoric> (page consultée le 1 octobre 2016).

McMahon, Ryan (26 janvier 2017). « Why I wont be attending Canada's 150th birthday party » CBC [En ligne], <http://www.cbc.ca/firsthand/blog/why-i-wont-be-attending-canadas-150th-birthday-party> (page consultée le 12 février 2017).

Presse Canadienne (30 octobre 2015). « Il y a 20 ans, un référendum sur la souveraineté déchirait le Québec » Radio-Canada. [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/747163/referendum-souverainete-1995-anniversaire-20-ans> (page consultée le 11 février 2017).

## Monographies

Aristote (2007). *Rhétorique*, Pocket, Paris, 286 p. (traducteur Jean Lauxerois).

Bourdieu, Pierre (1980). *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 480 p.

Bonenfant, Jean-Charles (1969). *La naissance de la Confédération*. Montréal, Éditions Leméac, 155 p.

Cartier, George-Étienne (1893). *Discours de Sir George Cartier*. Montréal, E. Sénécal & fils, 843 p.

Cauchon, Joseph (1858). *Étude sur l'union projetée des provinces de l'Amérique britannique du Nord (extraits du Journal de Québec)*, Québec, Augustin Côté, 36 p.

Chapais, Thomas (1932). *Cours d'histoire du Canada, Vol. V, 1841-1847*, Montréal. Bernard Valiquette, 316 p.

Chesterman, Andrew (1997). *Memes of Translation, The Spread of Ideas in Translation Theory*. Amsterdam and Philadelphia, John Benjamins 219 p.

Delisle, Jean (1999). *Terminologie de la traduction*, Amsterdam et Philadelphia, John Benjamins 433 p.

Delisle, Jean (2003). *La traduction raisonnée*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa 604 p.

Fairclough, Norman (1995). *Critical discourse analysis: the critical study of language*, Londres, Longman, 265 p.

- Fontanier, Pierre (1968). *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, 503 p.
- Gibson, Sarah (éd) et Milnes, Arthur (éd.) (2014). *Canada Transformed: The Speeches of Sir John A. Macdonald*. Toronto, McClellan and Stewart, 486 p.
- Groulx, Lionel (1936). *Notre maître, le passé*, Montréal, Librairie Granger frères, 305 p.
- Hatim, Basil et Ian Mason (1997). *The Translator as Communicator*, London, Routledge, 230 p.
- Hallowell, Gerald, ed. (2006). *The Oxford Companion to Canadian History*, Oxford University Press, Don Mills, Canada, 748 p.
- Keith, William M. et Christian O. Lundberg (2006). *The Essential Guide to Rhetoric*, Bedford/St. Martin's, Boston/New York, 83 p.
- Lavallée, François (2005). *Le traducteur averti*. Linguattech éditeurs, Montréal, 234 p.
- Leith, Sam (2012). *Words Like Loaded Pistols : Rhetoric from Aristotle to Obama*, New York, Basics Books, 320 p.
- Nord, Christiane (2005). *Text Analysis in Translation: Theory, Methodology, and Didactic Application of a Model for Translation-oriented Text Analysis*, Amsterdam, Rodopi, 274 p.
- Pope, Joseph (1894). *Memoirs of the Right Honourable Sir John Alexander Macdonald, first Prime Minister of the Dominion of Canada*. Vol 2, Ottawa J. Durie, 400 p.
- Ryerson, Stanley-Bréhaut (1972). *Le capitalisme et la Confédération*, traduit de l'anglais par André d'Allemagne. Les éditions Parti pris, Montréal, 549 p.
- Stewart, Gordon T. (1986). *The Origins of Canadian Politics: A Comparative Approach*, Vancouver, University of British Columbia Press, 129 p.
- Toury, Gideon (1995). *Descriptive Translation Studies and Beyond*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 313 p.
- Van Dijk, Teun A. (1998) *Ideology, a Multidisciplinary Approach*, London, Sage Publications 384 p.
- Van Dijk, Teun (2000). *Ideology and discourse*. PompeuFabra University, Barcelona, 118 p.
- Waite, P. B. (1967). *The life and Times of Confederation*. University of Toronto Press, Toronto, 379 p.

## **Ouvrages consultés**

### **Discours**

*Discours sur la Confédération prononcé par C.S. Cherrier, Charles Laberge et G.E. Clerck* (1865). Montréal, Lanctot & Bouthillier & Thompson, 23 p.

Galt, Alexander (1864). *Speech on the Proposed Union of the British North American Provinces Delivered at Sherbrooke (reprinted from the Montreal Gazette)*, Montréal, Longmore & Co., 24 p.

Joly, H. G. (1865). *Discours de M. H. G. Joly sur la Confédération (prononcé en Chambre le 20 février 1865)*. Québec, Darveau, 53 p.

### **Sites Internet**

Bibliothèque et Archives du Canada. « La Confédération canadienne ». [En ligne], <https://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/index-f.html> (page consultée le 10 février 2017).

Parlement du Canada. « Guide de la Chambre des communes ». [En ligne], <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/GuideToHoC/index-f.htm> (page consultée le 10 février 2017).

Parlement du Canada (2009). « La procédure et les usages de la Chambre des communes ». [En ligne], <http://www.parl.gc.ca/procedure-book-livre/Document.aspx?Language=F&Mode=1&sbid=C18CAEA5-8618-4AB1-8BCD-3F80AC7D4275&sbpid=F0ACE867-3842-4A22-9E94-2FB24A5EEA6B> (page consultée le 10 février 2017).

Assemblée Nationale du Québec. « Chronologie parlementaire depuis 1791 (1865-1866) ». [En ligne], <http://www.assnat.qc.ca/en/patrimoine/chronologie/chrono36.html> (page consultée le 10 février 2017).

Répertoire du patrimoine culturel du Québec. « Rébellions des patriotes du Bas-Canada ». [En ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=7945&type=pge#.VfXkpFNVi> ko (page consultée le 10 février 2017).

### **Articles de revues savantes**

Otis, Alain (2005). « La traduction des lois au gouvernement du Canada, 1841-1935 », *Revue parlementaire canadienne*, été 2005, pp. 26-32.

Schäffner, Christina (1997a). « Editorial : Political Speeches and Discourse Analysis », Christina Schäffner (éd.), *Analysing Political Speeches*, Toronto, Multilingual Matters, pp. 1-4.

Schäffner, Christina (2004). « Political discourse analysis from the point of view of translation studies », *Journal of Language and Politics*, vol. 3, n° 1, pp. 117-150.

Van Dijk, Teun A. (2006). « Discourse and manipulation », in *Discourse Society*, vol. 17, n° 3, pp. 359-383.

### **Biographies**

Gwyn, Richard (2012). *Nation Maker, Sir John A. Macdonald: His Life, Our Times*, Toronto, Vintage Canada, 728 p.

### **Lois**

CANADA. *Loi constitutionnelle de 1867 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.U.)*, Canada, ministre de la Justice.

### **Articles de journaux**

Corbeil, Michel (15 octobre 2014). « Direction du PQ : Ouellet proposera un référendum dès le premier mandat », *La Presse*. [En ligne], [http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201410/15/01-4809570-direction-du-pq-ouellet-proposera-un-referendum-des-le-premier-mandat.php?utm\\_categorieinterne=traffiddrivers&utm\\_contenuinterne=cyberpresse\\_lire\\_aussi\\_4812702\\_article\\_POS2](http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201410/15/01-4809570-direction-du-pq-ouellet-proposera-un-referendum-des-le-premier-mandat.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_lire_aussi_4812702_article_POS2) (page consultée le 6 novembre 2014).

### **Monographies**

Hart, Roderick (2004). *Modern Rhetorical Criticism (3<sup>rd</sup> Edition)*, Boston, Pearson/Allyn & Bacon, 374 p.

Herman, Edward S. et Noam Chomsky (2002). *Manufacturing Consent: The Political Economy of the Mass Media*, Pantheon Books, New York, 464 p.

## Annexe – Bitexte : discours de John A. Macdonald et sa traduction

|   |  |
|---|--|
| <p>L'Hon.Proc.-Gén. MACDONALD propose "qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, demandant qu'il lui plaise gracieusement de soumettre au parlement impérial une mesure à l'effet d'unir les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Edouard en un seul gouvernement, d'après certaines dispositions basées sur les résolutions adoptées à une conférence de délégués de ces colonies, tenue en la cité de Québec le 10 octobre 1864."-</p> <p>— Monsieur l'Orateur, — C'est pour remplir la promesse faite par le gouvernement à cette chambre, lors de la dernière session, que j'ai proposé cette résolution.</p> <p>J'ai eu l'honneur d'être chargé par le gouvernement de soumettre un projet de confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, projet qui, je suis heureux de le dire, a été accueilli par une approbation générale, sinon universelle en Canada.</p> <p>Le projet tel qu'exposé par la presse n'a, pour ainsi dire, rencontré aucune opposition.</p> <p>Ça et là il y a eu des dissentiments sur certains détails, mais, comme ensemble, le projet a reçu une approbation presque universelle, aussi est-ce avec la plus grande satisfaction que le gouvernement le soumet aujourd'hui à la chambre.</p> <p>Cette question, qui préoccupe aujourd'hui non-seulement le Canada mais toute l'Amérique Britannique du Nord, n'est pas nouvelle.</p> <p>Depuis plusieurs années elle a plus au moins attiré l'attention de tous les hommes d'état, et de tous les hommes politiques de ces provinces, et les plus clairvoyants y ont vu le moyen de décider et régler des questions vexatoires qui ont retardé la prospérité des colonies en général et du Canada en particulier.</p> | <p>Attorney General MACDONALD moved, "That an humble Address be presented to Her Majesty, praying that She may be graciously pleased to cause a measure to be submitted to the Imperial Parliament, for the purpose of uniting the Colonies of Canada, Nova Scotia, New Brunswick, Newfoundland, and Prince Edward Island, in one Government, with provisions based on certain Resolutions, which were adopted at a Conference of Delegates from the said Colonies, held at the city of Quebec, on the 10th October, 1864."</p> <p>He said: —Mr. Speaker, in fulfilment of the promise made by the Government to Parliament at its last session, I have moved this resolution.</p> <p>I have had the honor of being charged, on behalf of the Government, to submit a scheme for the Confederation of all the British North American Provinces — a scheme which has been received, I am glad to say, with general, if not universal, approbation in Canada.</p> <p>The scheme, as propounded through the press, has received almost no opposition.</p> <p>While there may be occasionally, here and there, expressions of dissent from some of the details, yet the scheme as a whole has met with almost universal approval, and the Government has the greatest satisfaction in presenting it to this House.</p> <p>This subject, which now absorbs the attention of the people of Canada, and of the whole of British North America, is not a new one.</p> <p>For years it has more or less attracted the attention of every statesman and politician in these provinces, and has been looked upon by many far-seeing politicians as being eventually the means of deciding and settling very many of the vexed questions which have retarded the prosperity of the colonies as a whole, and particularly the prosperity of Canada.</p> |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>Nombre de publicistes et d'hommes politiques ont appelé l'attention sur le sujet, mais je crois que l'éveil a été donné à la législature, il y a quelques années, par mon hon. ami le ministre des finances.</p> <p>## Dans un discours éloquent, ## alors qu'un des membres indépendants de cette chambre et qu'il n'était lié à aucun gouvernement, il développa ses vues ## avec son énergie habituelle.</p> <p>Mais aucun parti n'avait fait entrer cette question dans son programme jusqu'à la formation du ministère Cartier-Macdonald, en 1858, époque à laquelle ce ministère annonça officiellement que ce serait une des mesures qu'il tenterait de mener à bonne fin, s'il était possible; en vue de cette promesse, trois membres du cabinet adressèrent au ministre des colonies la fameuse dépêche si souvent ## commentée par les journaux et dans cette chambre.</p> <p>Toutefois, ce projet, accueilli favorablement par le pays, ### sans distinction de partis politiques, ne prit ses proportions actuelles qu'à la dernière session.</p> <p>A cette époque, les hommes de tous les partis et de toutes les nuances politiques étaient alarmés de l'aspect général de nos affaires.</p> <p>Il devint évident pour eux que l'antagonisme entre les deux sections de la province, le danger d'une anarchie imminente, fruit d'opinions irréconciliables sur la représentation d'après la population dans le Haut et le Bas-Canada, ### nous présageaient une triste succession de gouvernements faibles, en majorité et en influence, incapables par-là même de réaliser aucun bien.</p> <p>###</p> | <p>The subject was pressed upon the public attention by a great many writers and politicians; but I believe the attention of the Legislature was first formally called to it by my honorable friend the Minister of Finance.</p> <p>Some years ago, in an elaborate speech, my hon. friend, while an independent member of Parliament, before being connected with any Government, pressed his views on the Legislature at great length and with his usual force.</p> <p>But the subject was not taken up by any party as a branch of their policy, until the formation of the Cartier-Macdonald Administration in 1858, when the Confederation of the colonies was announced as one of the measures which they pledged themselves to attempt, if possible, to bring to a satisfactory conclusion.</p> <p>In pursuance of that promise, the letter or despatch, which has been so much and so freely commented upon in the press and in this House, was addressed by three of the members of that Administration to the Colonial Office.</p> <p>The subject, however, though looked upon with favor by the country, and though there were no distinct expressions of opposition to it from any party, did not begin to assume its present proportions until last session.</p> <p>Then, men of all parties and all shades of politics became alarmed at the aspect of affairs.</p> <p>They found that such was the opposition between the two sections of the province, such was the danger of impending anarchy, in consequence of the irreconcilable differences of opinion, with respect to representation by population, between Upper and Lower Canada, that unless some solution of the difficulty was arrived at, we would suffer under a succession of weak governments, — weak in numerical support, weak in force, and weak in power of doing good.</p> <p>All were alarmed at this state of affairs.</p> |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>Les élections générales se succédaient rapidement et de même se succédaient les ministères sans aucun résultat.</p> <p>La force des partis était tellement égale qu'une seule voix pouvait décider du sort de l'administration et de la marche de notre législation pour une ou plusieurs années à venir.</p> <p>Cet état de choses était bien propre à éveiller la sérieuse attention des vrais amis du pays.</p> <p>Or, tel a été l'effet produit, je suis heureux de le dire.</p> <p>L'état précaire de nos affaires, les graves appréhensions d'une anarchie qui aurait ruiné notre crédit, détruit notre prospérité et anéanti notre progrès, firent surtout impression sur les membres du parlement actuel, et les chefs, des deux côtés de la chambre, semblèrent tous en être arrivés à la conclusion qu'il fallait prendre des mesures pour faire sortir le pays de l'impasse où il se trouvait et nous mettre à l'abri d'une anarchie menaçante.</p> <p>Dans ce but, mon hon. collègue, le président du conseil, : fit une motion basée sur la dépêche adressée au ministre des colonies, que je viens de mentionner ; et il fut formé un comité composé des membres des deux côtés de la chambre, pris dans toutes les nuances politiques, sans considérer s'ils appuyaient l'administration du jour ou s'ils lui étaient opposés, à l'effet d'examiner à fond et avec calme les maux qui menaçaient l'avenir du Canada.</p> <p>La motion de mon hon. ami eût les meilleurs résultats.</p> <p>Le comité, par une sage disposition, et afin que chaque membre fût mis à même d'exprimer librement ses opinions sans se compromettre devant le public ou devant son parti, et sans avoir à tenir compte dans cette expression, ni de ses amis, ni de ses ennemis politiques, décida que la discussion aurait lieu librement et sans tenir compte des antécédents politiques d'aucun de ses membres, et que de plus il</p> | <p>We had election after election,—we had ministry after ministry,—with the same result.</p> <p>Parties were so equally balanced, that the vote of one member might decide the fate of the Administration, and the course of legislation for a year or a series of years.</p> <p>This condition of things was well calculated to arouse the earnest consideration of every lover of his country, and I am happy to say it had that effect.</p> <p>None were more impressed by this momentous state of affairs, and the grave apprehensions that existed of a state of anarchy destroying our credit, destroying our prosperity, destroying our progress, than were the members of this present House; and the leading statesmen on both sides seemed to have come to the common conclusion, that some step must be taken to relieve the country from the dead-lock and impending anarchy that hung over us.</p> <p>— With that view, my colleague, the President of the Council, made a motion founded on the despatch addressed to the Colonial Minister, to which I have referred, and a committee was struck, composed of gentlemen of both sides of the House, of all shades of political opinion, without any reference to whether they were supporters of the Administration of the day or belonged to the Opposition, for the purpose of taking into calm and full deliberation the evils which threatened the future of Canada.</p> <p>That motion of my honorable friend resulted most happily.</p> <p>The committee, by a wise provision,—and in order that each member of the committee might have an opportunity of expressing his opinions without being in any way compromised before the public, or with his party, in regard either to his political friends or to his political foes,—agreed that the discussion should be freely entered upon without reference to the political antecedents of any of them, and that they</p> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>siégerait à huis-clos afin de pouvoir aborder la question franchement et avec le ferme désir d'en venir à un compromis.</p>  | <p>should sit with closed doors, so that they might be able to approach the subject frankly and in a spirit of compromise.</p>  |
| <p>Les membres les plus influents de la chambre formaient ce comité, — (j'eus moi-même l'honneur d'en faire partie), — dans lequel se manifesta immédiatement un ardent désir, un louable désir, pour dire le vrai mot, # # d'aborder honnêtement le sujet en recherchant une solution qui arracherait le Canada aux malheurs dont il était menacé.</p> | <p>The committee included most of the leading members of the House,—I had the honor myself to be one of the number,—and the result was that there was found an ardent desire—a creditable desire, I must say,—displayed by all the members of the committee to approach the subject honestly, and to attempt to work out some solution which might relieve Canada from the evils under which she labored.</p> |
| <p>Le rapport de ce comité fut soumis à la chambre, et alors commença la partie politique du rôle des membres les plus influents de cette assemblée ; quelques jours plus tard, le gouvernement actuel était formé.</p>   | <p>The report of that committee was laid before the House, and then came the political action of the leading men of the two parties in this House, which ended in the formation of the present Government.</p>  |
| <p>Le principe de la formation de ce gouvernement fut rendu public et est aujourd'hui connu de tous.</p>  | <p>The principle upon which that Government was formed has been announced, and is known to all.</p>   |
| <p># # Le grand but était la question déjà réglée en partie par les résolutions que j'ai eu l'honneur de vous communiquer.</p>  | <p>It was formed for the very purpose of carrying out the object which has now received to a certain degree its completion, by the resolutions I have had the honor to place in your hands.</p>   |
| <p>On sait que les difficultés et les répugnances n'ont pas manqué dans la formation du cabinet actuel.</p>   | <p>As has been stated, it was not without a great deal of difficulty and reluctance that that Government was formed.</p>  |
| <p>Les membres qui le composent avaient, pendant de longues années, été ennemis politiques, et cette haine avait, dans plusieurs cas, affecté jusqu'à leurs relations sociales.</p>   | <p>The gentlemen who compose this Government had for many years been engaged in political hostilities to such an extent that it affected even their social relations.</p>   |
| <p>Mais la crise était forte, le danger imminent, et les ministres actuels crurent devoir mettre de côté leurs sentiments personnels, sacrifier jusqu'à un certain point leur position, et même courir le risque de voir leurs motifs mal interprétés, afin de pouvoir ainsi arriver à une conclusion satisfaisante pour le pays en général.</p>        | <p>But the crisis was great, the danger was imminent, and the gentlemen who now form the present Administration found it to be their duty to lay aside all personal feelings, to sacrifice in some degree their position, and even to run the risk of having their motives impugned, for the sake of arriving at some conclusion that would be satisfactory to the country in general.</p>                    |
| <p>Les résolutions actuelles en furent le résultat.</p>   | <p>The present resolutions were the result.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>Je l'ai déjà dit, je suis fier de songer que le pays nous a approuvés, et j'espère # # que cette chambre ratifiera le projet que nous lui soumettons pour le gouvernement futur de l'Amérique Britannique du Nord.</p>  | <p>And, as I said before, I am proud to believe that the country has sanctioned, as I trust that the representatives of the people in this House will sanction, the scheme which is now submitted for the future government of British North America.</p>   |
| <p>(Applaudissements.) Tout a semblé favoriser ce projet, et tout paraît démontrer que l'époque actuelle est celle qui doit voir s'accomplir cette union grandiose de tous les sujets de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, si jamais elle doit avoir lieu.</p>   | <p>(Cheers.) Everything seemed to favor the project, and everything seemed to shew that the present was the time, if ever, when this great union between all Her Majesty's subjects dwelling in British North America, should be carried out.</p>   |
| <p>(Ecoutez ! écoutez !) Lors de la formation de la présente administration, on crut que les difficultés qui empêchaient l'union de toutes les provinces étaient très grandes, et elles parurent, même à plusieurs, insurmontables.</p>  | <p>(Hear, hear.) When the Government, was formed, it was felt that the difficulties in the way of effecting a union between all the British North American Colonies were great—so great as almost, in the opinion of many, to make it hopeless.</p>   |
| <p>C'est pourquoi le gouvernement était décidé, dans le cas où il ne pourrait effectuer cette union # # #, de faire sortir le pays de la crise sans fin où l'avaient plongé les luttes du Haut et du Bas-Canada # # #, au moyen d'une modification de l'union actuelle des deux provinces en une union fédérale.</p> | <p>And with that view it was the policy of the Government they could not succeed in procuring a union between all the British North American Colonies, to attempt to free the country from the dead-lock in which we were placed in Upper and Lower Canada, in consequence of the difference of opinion between the two sections, by having a severance to a certain extent of the present union between the two provinces of Upper and Lower Canada, and the substitution of a Federal Union between them.</p> |
| <p>La plupart d'entre nous, cependant, et je pourrais dire tous, # # # pensèrent qu'il valait bien mieux étendre cette union il toutes les provinces, et s'accordèrent à croire ce projet supérieur, du moment qu'il serait réalisable, à celui de la fédération du Haut et du Bas-Canada seulement.</p>             | <p>Most of us, however, I may say, all of us, were agreed—and I believe every thinking man will agree—as to the expediency of effecting a union between all the provinces, and the superiority of such a design, if it were only practicable, over the smaller scheme of having a Federal Union between Upper and Lower Canada alone.</p>   |
| <p>Un concours heureux de circonstances nous permit d'en faire, aux sœurs colonies, la proposition avec espoir de succès.</p>  | <p>By a happy concurrence of events, the time came when that proposition could be made with a hope of success.</p>  |
| <p>Presque dans le même temps, en effet, les provinces maritimes ayant manifesté le désir de s'unir entre elles et exprimé la nécessité de se donner plus de force par une union plus étroite</p>  | <p>By a fortunate coincidence the desire for union existed in the Lower Provinces, and a feeling of the necessity of strengthening themselves by collecting together the scattered colonies on the</p>  |

|   |   |
|---|---|
| <p>##, tinrent, dans l'Ile du Prince Edouard, une convention composée de délégués [<i>sic</i>] ## de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, nommés par les gouvernements respectifs de chacune de ces colonies, ### pour s'entendre sur un projet d'union quelconque.</p> <p>Personne ne savait encore si cette union devait être législative ou fédérale, mais ce que tous voulaient, c'était d'arriver à une mesure qui aurait l'effet de ne faire qu'un seul peuple de trois peuples différents.</p> <p>Ayant appris ces faits et sachant que si nous laissons échapper cette circonstance dans laquelle ces provinces, brisant leur organisation politique actuelle et se préparant à en inaugurer une nouvelle, une pareille occasion ne se présenterait plus, ### nous en profitâmes pour leur demander si elles consentiraient à recevoir, à Charlottetown, une députation du Canada qui leur exposerait les avantages d'une union plus étendue opérée par l'association de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord en un seul gouvernement soumis à un même souverain.</p> <p>Elles consentirent sans difficulté à nous recevoir et à nous entendre, et nous accueillirent avec une grande cordialité, en nous exprimant le désir d'apprendre quelles étaient nos idées sur la question.</p> <p>Nous fîmes part aux délégués de nos vues assez longuement et pûmes tellement les satisfaire par les raisons que nous apportâmes à leur appui, et si bien les convaincre des avantages d'une union générale sur une union particulière qu'ils mirent de suite de côté leur propre projet et se rallièrent ### à l'idée de former une grande nation ut un gouvernement fort.</p> | <p>sea-board, had induced them to form a convention of their own for the purpose of effecting a union of the Maritime Provinces of Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward Island, the legislatures of those colonies having formally authorized their respective governments to send a delegation to Prince Edward Island for the purpose of attempting to form a union of some kind.</p> <p>Whether the union should be federal or legislative was not then indicated, but a union of some kind was sought for the purpose of making of themselves one people instead of three.</p> <p>We, ascertaining that they were about to take such a step, and knowing that if we allowed the occasion to pass, if they did indeed break up all their present political organizations and form a new one, it could not be expected that they would again readily destroy the new organization which they had formed,—the union of the three provinces on the sea-board,—and form another with Canada.</p> <p>Knowing this, we availed ourselves of the opportunity, and asked if they would receive a deputation from Canada, who would go to meet them at Charlottetown, for the purpose of laying before them the advantages of a larger and more extensive union, by the junction of all the provinces in one great government under our common Sovereign.</p> <p>They at once kindly consented to receive and hear us.</p> <p>They did receive us cordially and generously, and asked us to lay our views before them.</p> <p>We did so at some length, and so satisfactory to them were the reasons we gave; so clearly, in their opinion, did we shew the advantages of the greater union over the lesser, that they at once set aside their own project, and joined heart and hand with us in entering into the larger scheme, and trying to form, as far as they and we could, a great nation and a strong government.</p> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>(Applaudissements.) Nous revînmes à Québec pleins de courage et d'espoir de cet arrangement quoiqu'il manquât de la sanction officielle, et c'est alors que le gouvernement du Canada invita ceux de toutes les sœurs provinces à se faire représenter à une convention qui devait être tenue à Québec, dans le but d'étudier la question, en leur nom et avec leur sanction.</p> <p>Notre invitation fut agréée, et le 10 octobre, jour de l'ouverture de la convention, sous l'influence des discussions approfondies et libres qui avaient eu lieu à Charlottetown, la première des résolutions, maintenant devant cette chambre, fut votée à l'unanimité et au milieu des acclamations.</p> <p>Il ne vint pas même à l'esprit de personne que cette proposition ne dût pas recevoir et ne reçût pas la sanction de chacun des gouvernements et de chacune des colonies.</p> <p>Voici cette proposition, savoir : — " Une union fédérale sous la couronne de la Grande-Bretagne aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord, pourvu qu'elle puisse s'effectuer à des conditions équitables pour les diverses provinces."</p> <p>Il parut à tous les hommes d'état qui composaient la convention, — car les provinces maritimes comptent des hommes politiques très-distingués, des hommes qui feraient honneur à n'importe quel gouvernement et à n'importe quelle législature de pays libres, — il leur parut, dis-je, évident que les intérêts les plus essentiels, et du présent et de l'avenir de l'Amérique Britannique du Nord, ne pourraient être mieux sauvegardés que par une union fédérale sous la couronne de la Grande-Bretagne.</p> <p>## En effet, il doit sembler au peuple de ce pays, que si nous voulons tous devenir une grande nation, si nous voulons former une grande nationalité, — quelque malsonnant qu'ait pu paraître ce mot aux 29 oreilles de certains députés à l'une des séances</p> | <p>(Cheers.) Encouraged by this arrangement, which, however, was altogether unofficial and unauthorized, we returned to Quebec, and then the Government of Canada invited the several governments of the sister colonies to send a deputation here from each of them for the purpose of considering the question, with something like authority from their respective governments.</p> <p>The result was, that when we met here on the 10th of October, on the first day on which we assembled, after the full and free discussions which had taken place at Charlottetown, the first resolution now before this House was passed unanimously, being received with acclamation as, in the opinion of every one who heard it, a proposition which ought to receive, and would receive, the sanction of each government and each people.</p> <p>The resolution is, "That the best interests and present and future prosperity of British North America will be promoted by a Federal Union under the Crown of Great Britain, provided such union can be effected on principles just to the several provinces."</p> <p>It seemed to all the statesmen assembled—and there are great statesmen in the Lower Provinces, men who would do honor to any government and to any legislature of any free country enjoying representative institutions—it was clear to them all that the best interests and present and future prosperity of British North America would be promoted by a Federal Union under the Crown of Great Britain.</p> <p>And it seems to me, as to them, and I think it will so appear to the people of this country, that, if we wish to be a great people; if we wish to form—using the expression which was sneered at the other evening—a great nationality, commanding the respect of the</p> |
|--|---|

précédentes, — une # nationalité qui commande le respect au dehors et puisse défendre ces institutions dont nous sommes si orgueilleux ; si nous voulons n'avoir qu'une forme de gouvernement, et fonder une union commerciale et une réciprocité absolue d'échanges entre cinq colonies déjà unies par une communauté d'origine, de souveraineté, d'allégeance et presque de sang et d'extraction ; si nous voulons nous mettre en état de nous accorder, les uns aux autres, les secours d'une défense mutuelle contre les agressions de l'étranger, — le seul moyen d'arriver à ce magnifique résultat est de soumettre à une organisation quelconque, mais uniforme, les diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

(Applaudissements.) L'énonciation seule du sujet suffit, ce me semble, pour emporter l'approbation.

Supposons que dans le printemps de 1865, il arrive un demi-million d'individus de l'Angleterre en Canada pour s'y établir ; quand même n'apporteraient-ils avec eux que leur robuste charpente et des cœurs bien disposés ; quand même ils ne seraient ni industriels ni riches, ne les recevrons- nous pas à bras ouverts, ne saluerions- nous pas leur arrivée chez nous comme une accession à notre puissance ? Mais, lorsque nous voyons que par l'union projetée, nous nous adjoindrons près d'un million d'individus qui augmenteront, non seulement l'importance du chiffre de notre population, mais encore notre force matérielle, — qui sont résolus de mettre à profit les ressources de leur position,— qui se composent de sociétés déjà anciennes, et qui possèdent par conséquent, une assez grande somme de richesse, — qui on acquis l'habileté, l'expérience et l'habitude de la vie du nouveau monde, — qui sont aussi canadiens, j'oserai dire, que nous, — qui sont animés de la même loyauté envers la Reine, et du même désir de rester unis à la métropole, — qui ont avec nous un vif attachement pour leur nouvelle patrie, et pour laquelle, s'il était nécessaire, ils combattraient et verseraient leur sang ! oui, je le répète, en voyant ces choses, il serait bien aveugle celui qui refuserait de croire aux

world, able to hold our own against all opponents, and to defend those institutions we prize : if we wish to have one system of government, and to establish a commercial union, with unrestricted free trade, between people of the five provinces, belonging, as they do, to the same nation, obeying the same Sovereign, owning the same allegiance, and being, for the most part, of the same blood and lineage : if we wish to be able to afford to each other the means of mutual defence and support against aggression and attack—this can only be obtained by a union of some kind between the scattered and weak boundaries composing the British North American Provinces.

(Cheers). The very mention of the scheme is fitted to bring with it its own approbation.

Supposing that in the spring of the year 1865, half a million of people were coming from the United Kingdom to make Canada their home, although they brought only their strong arms and willing hearts; though they brought neither skill nor experience nor wealth, would we not receive them with open arms, and hail their presence in Canada as an important addition to our strength ? But when, by the proposed union, we not only get nearly a million of people to join us—when they contribute not only their numbers, their physical strength, and their desire to benefit their position, but when we know that they consist of old-established communities, having a large amount of realized wealth, — composed of people possessed of skill, education and experience in the ways of the New World — people who are as much Canadians, I may say, as we are— people who are imbued with the same feelings of loyalty to the Queen, and the same desire for the continuance of the connection with the Mother Country as we are, and at the same time, have a like feeling of ardent attachment for this, our common country, for which they and we would alike fight and shed our blood, if necessary.

When all thin is considered, argument is needless to prove the advantage of such a

|  |   |
|--|---|
| <p>avantages de l'union projetée.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) ## Revenant maintenant à la situation critique de nos propres affaires ; je dis qu'on ne pouvait suggérer que trois moyens de tirer le Canada des difficultés fâcheuses qui l'entouraient, de le faire sortir de l'état d'anarchie et de souffrance où il se trouvait, et de lui assurer un état de prospérité.</p> <p>L'un était la dissolution de l'union entre le Haut et le Bas-Canada, les laissant comme ils étaient avant l'union de 1841.</p> <p>Je crois qu'une telle proposition ne trouverait pas aujourd'hui un seul partisan.</p> <p>L'on a senti que,—### bien que cela eût mis fin aux pressantes demandes du Haut-Canada pour la représentation d'après la population, et à la crainte de la part du peuple du Bas-Canada de voir ses institutions en danger par une telle mesure, —### cette dissolution eût été un pas rétrograde qui aurait repoussé le pays vers la position qu'il occupait avant l'union, et eût diminué le crédit de tout le Canada # ; l'on a senti, dis-je, que cela eût brisé un lien qui existe depuis vingt-cinq ans, et qui, sans avoir pu réussir à écarter les jalousies de localité que les circonstances avaient créées avant l'union, n'en a pas moins duré un temps assez considérable, pendant lequel la province entière a joui d'une prospérité marquée et sans cesse croissante.</p> <p>L'on a senti que cette dissolution eût détruit le crédit que nous avons acquis par cette union de deux provinces faibles et insignifiantes, et qu'en y ayant recours, nous nous exposions à rabaisser notre niveau au lieu de nous élever au rang d'une nation puissante.</p> <p>[Ecoutez ! écoutez ! ] L'autre moyen par lequel cet état d'anarchie pouvait avoir un terme, eut été d'accorder au Haut- Canada la</p> | <p>union.</p> <p>(Hear, hear.) There were only three modes,—if I may return for a moment to the difficulties with which Canada was surrounded,—only three modes that were at all suggested, by which the dead look in our affairs, the anarchy we dreaded, and the evils which retarded our prosperity, could be met or averted.</p> <p>One was the dissolution of the union between Upper and Lower Canada, leaving them as they were before the union of 1841.</p> <p>I believe that that proposition, by itself had no supporters.</p> <p>It was felt by every one that, although it was a course that would do away with the sectional difficulties which existed,—though it would remove the pressure on the part of the people of Upper Canada for the representation based upon population,—and the jealousy of the people of Lower Canada lest their institutions should be attacked and prejudiced by that principle in our representation ; yet it was felt by every thinking man in the province that it would be a retrograde step, which would throw back the country to nearly the same position as it occupied before the union,— that it would lower the credit enjoyed by United Canada,— that it would be the breaking up of the connection which had existed for nearly a quarter of a century, and, under which, although it had not been completely successful, and had not allayed altogether the local jealousies that had their root in circumstances which arose before the union, our province, as a whole, had nevertheless prospered and increased.</p> <p>It was felt that a dissolution of the union would have destroyed all the credit that we had gained by being a united province, and would have left us two weak and ineffective governments, instead of one powerful and united people.</p> <p>(Hear, hear.) The next mode suggested, was the granting of representation by population.</p> |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| <p>représentation d'après la population.</p> <p>Nous savons tous de quelle manière cette question est envisagée par le peuple du Bas-Canada, et que, pendant que le désir du Haut-Canada pour s'assurer une juste représentation, devenait de plus en plus vivace, la résistance du Bas-Canada gagnait aussi en énergie.</p> <p>### Si une solution telle que la confédération ne se fut pas présentée pour mettre fin aux difficultés de province à province qui existent, la représentation basée sur la population était le seul moyen qui restait à adopter.</p> <p>Peu importe que le Bas-Canada eût prétendu que c'était une violation du traité d'union, et qu'une telle réforme entraînerait la ruine de ses intérêts locaux, il est certain que la force des choses nous eut amenés à recourir à la représentation basée sur le nombre ; ## et je ne pense pas que c'eût été dans l'intérêt du Haut-Canada.</p> <p>Telle a toujours été ma manière d'envisager le sujet.</p> <p>Ce que le Haut-Canada aurait regardé comme un droit à réclamer et à exercer, eut été certainement envisagé par le Bas-Canada comme une injustice et un danger ; les bas-canadiens, au lieu de concourir de bonne volonté à l'exercice de ce nouveau régime comme nationalité représentée par des chefs et soumise à des principes, n'auraient vu dans ce changement constitutionnel que leurs intérêts menacés, ### et n'auraient plus écouté que le désir de sauvegarder leurs institutions, leurs lois et leur avenir matériel.</p> <p>[Ecoutez! écoutez!] Le troisième et seul moyen d'obtenir une solution à nos difficultés était une confédération des provinces, par une union, soit fédérale, soit législative.</p> <p>Or, quant aux avantages comparatifs d'une</p> | <p>Now, we all know the manner in which that question was and is regarded by Lower Canada; that while in Upper Canada the desire and cry for it was daily augmenting, the resistance to it in Lower Canada was proportionably increasing in strength.</p> <p>Still, if some such means of relieving us from the sectional jealousies which existed between the two Canadas, if some such solution of the difficulties as Confederation had not been found, the representation by population most eventually have been carried; no matter though it might have been felt in Lower Canada, as being a breach of the Treaty of Union, no matter how much it might have been felt by the Lower Canadians that it would sacrifice their local interests, it is certain that in the progress of events representation by population would have been carried ; and, had it been carried — I speak here my own individual sentiments—I do not think it would have been for the interest of Upper Canada.</p> <p>For though Upper Canada would have felt that it had received what it claimed as a right, and had succeed in establishing its right, yet it would have left the Lower Province with a sullen feeling of injury and injustice.</p> <p>The Lower Canadian would not have worked cheerfully under such a change of system, but would have ceased to be what they are now — a nationality, with representatives in Parliament, governed by general principles, and dividing according to their political opinions—and would have been in great danger of becoming a faction, forgetful of national obligations, and only actuated by a desire to defend their own sectional interests, their own laws, and their own institutions.</p> <p>(Hear, hear.) The third and only means of solution for our difficulties was the junction of the provinces either in a Federal or a Legislative Union.</p> <p>Now, as regards the comparative advantages of</p> |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>union législative et d'une union fédérale, je n'ai jamais hésité à dire # # # que si la chose était praticable, une union législative eût été préférable.</p>   | <p>a Legislative and a Federal Union, I have never hesitated to state my own opinions.</p>   |
| <p>[Ecoutez ! écoutez!] J'ai déclaré maintes et maintes fois que si nous pouvions avoir un gouvernement et un parlement pour toutes les provinces, nous aurions eu le gouvernement le meilleur, le moins dispendieux, le plus vigoureux et le plus fort.</p>   | <p>I have again and again stated in the House, that, if practicable, I thought a Legislative Union would be preferable.</p>  |
| <p>[Ecoutez ! écoutez !] Mais en considérant ce sujet et en le discutant, comme nous l'avons fait # # dans la conférence avec le désir d'en venir à une solution satisfaisante, j'ai trouvé que ce système était impraticable.</p>   | <p>(Hear, hear.) I have always contended that if we could agree to have one government and one parliament, legislating for the whole of these peoples, it would be the best, the cheapest, the most vigorous, and the strongest system of government we could adopt.</p>   |
| <p>Et, d'abord, il ne saurait rencontrer l'assentiment du peuple du Bas- Canada, qui sent que, dans la position particulière où il se trouve comme minorité, parlant un langage différent, et professant une foi différente de la majorité du peuple sous la confédération, ses institutions, ses lois, ses associations nationales, # # qu'il estime hautement, pourraient avoir à en souffrir.</p> | <p>(Hear, hear.) But, on looking at the subject in the Conference, and discussing the matter as we did, most unreservedly, and with a desire to arrive at a satisfactory conclusion, we found that such a system was impracticable.</p>  |
| <p>C'est pourquoi il a été compris que toute proposition qui impliquerait l'absorption de l'individualité du Bas- Canada, ne serait pas reçue avec faveur par le peuple de cette section.</p>  | <p>In the first place, it would not meet the assent of the people of Lower Canada, because they felt that in their peculiar position—being in a minority, with a different language, nationality and religion from the majority,— in case of a junction with the other provinces, their institutions and their laws might be assailed, and their ancestral associations, on which they prided themselves, attacked and prejudiced; it was found that any proposition which involved the absorption of the individuality of Lower Canada— if I may use the expression—would not be received with favor by her people.</p> |
| <p>Nous avons trouvé, en outre, que quoique le peuple des provinces inférieures parle la même langue que celui du Haut-Canada et soit régit par la même loi, — loi basée sur le droit anglais, — il n'y avait, de la part de ces provinces, aucun désir de perdre leur individualité comme nation, et qu'elles partageaient à cet égard, les mêmes dispositions que le Bas-Canada.</p>               | <p>We found too, that though their people speak the same language and enjoy the same system of law as the people of Upper Canada, a system founded on the common law of England, there was as great a disinclination on the part of the various Maritime Provinces to lose their individuality, as separate political organizations, as we observed in the case of Lower Canada herself.</p>   |
| <p>(Ecoutez ! écoutez.) C'est pourquoi, # # # après mûre considération du sujet et des avantages et désavantages des deux systèmes, nous nous aperçûmes que l'union législative ne ralliait pas toutes les opinions, et qu'il ne nous restait qu'à</p>   | <p>(Hear, hear.) Therefore, we were forced to the conclusion that we must either abandon the idea of Union altogether, or devise a system of union in which the separate provincial organizations would be in some degree</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>adopter l'union fédérale comme seul système acceptable, même aux provinces maritimes.</p> <p>Une autre objection contre une union législative naissait du fait que, quoique les provinces maritimes eussent une loi commune dérivant de la même source que celle du Haut-Canada, chacune d'elles possédait cependant un certain nombre de lois qui lui étaient propres, # # — telles, par exemple, que la loi sur la propriété, la loi municipale, la loi des cotisations, la loi pour la protection des biens et de la liberté des sujets : et chacun peut se convaincre qu'avec une telle diversité de législation, il eût été hors de question de songer à placer toutes ces provinces sous une union législative.</p> <p>Car, M. l'Orateur, comment eut-il pu être possible d'assimiler tout le système de lois locales et générales de ces colonies, lorsqu'on se représente les innombrables sujets de législation que l'on trouve dans tous les jeunes pays, et lorsqu'on songe au fait que chacune des cinq provinces de l'Amérique Britannique du Nord avait ses lois particulières auxquelles le peuple était attaché et accoutumé.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Le Haut-Canada est en position de mieux comprendre que qui ce soit, à cause de ses institutions municipales particulières, combien il eût été difficile d'embrasser dans un même système général toutes les mesures locales, de manière à satisfaire les désirs et les exigences de plusieurs provinces.</p> <p>Qui ne sait que même les lois qu'on regarde comme les moins importantes, telles que celles réglant la coupe des arbres, les privilèges particuliers sur les routes, les clôtures, et mille autres de ce genre, sont envisagées comme ayant une importance vitale par la population agricole qui forme le noyau le plus considérable de la population d'un pays?</p> | <p>preserved.</p> <p>So that those who were, like myself, in favor of a Legislative Union were obliged to modify their views and accept the project of a Federal Union as the only scheme practicable, even for the Maritime Provinces.</p> <p>Because, although the law of those provinces is founded on the common law of England, yet every one of them has a large amount of law of its own — colonial law framed by itself, and affecting every relation of life, such as the laws of property, municipal and assessment laws; laws relating to the liberty of the subject, and to all the great interests contemplated in legislation ; we found, in short, that the statutory law of the different provinces was so varied and diversified that it was almost impossible to weld them into a Legislative Union at once.</p> <p>Why, sir, if you only consider the innumerable subjects of legislation peculiar to new countries, and that every one of those five colonies had particular laws of its own, to which its people have been accustomed and are attached, you will see the difficulty of effecting and working a Legislative Union, and bringing about an assimilation of the local as well as general laws of the whole of the provinces.</p> <p>(Hear, hear.) We in Upper Canada understand from the nature and operation of our peculiar municipal law, of which we know the value, the difficulty of framing a general system of legislation on local matters which would meet the wishes and fulfil the requirements of the several provinces.</p> <p>Even the laws considered the least important, respecting private rights in timber, roads, fencing, and innumerable other matters, small in themselves, but in the aggregate of great interest to the agricultural class, who form the great body of the people, are regarded as of great value by the portion of the community affected by them.</p> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>Aussi, voyant que chaque colonie avait des lois de cette nature, et qu'il s'écoulerait des années avant qu'elles pussent être assimilées, avon-nous compris de suite que, dans tous les cas, toute législation commune serait presque impossible.</p> <p>Je suis heureux de dire à cette Chambre # # # qu'en ce qui regarde les provinces inférieures, leurs délégués exprimèrent le désir de voir une assimilation finale de nos lois ; en effet, une des propositions, comme le démontrent les résolutions, comportait qu'on tenterait l'assimilation des lois des provinces maritimes avec celles du Haut-Canada, dans le but d'en venir à l'établissement définitif d'un seul système basé sur la loi commune d'Angleterre, la source de toutes les lois de ces provinces.</p> <p>La grande objection à l'union fédérale est la dépense occasionnée par une augmentation du nombre de nos législatures.</p> <p>Je n'insisterai pas sur ce point, mais mon hon. ami, le ministre des finances # # #, beaucoup plus habile que moi à traiter ce genre de questions, pourra démontrer # #, je l'espère, qu'elle ne sera pas plus grande qu'à présent # # #.</p> <p>(Écoutez! écoutez!) En effet nous avons aujourd'hui une législature commune pour le Haut et le Bas- Canada, qui s'occupe, non seulement des affaires d'intérêt général, mais encore de tous les sujets de droit privé et d'un caractère local, tombant dans la catégorie des bills privés ; il en résulte que les frais de la législation forment un item considérable des dépenses du pays.</p> <p>Nous voyons # # # aussi que ces deux genres de législation se nuisent et sont en conflit dans le travail général ; tandis que si la législation était bornée à des mesures d'un seul genre, les sessions du parlement seraient moins prolongées et la dépense moins grande qu'à présent.</p> | <p>And when we consider that every one of the colonies has a body of law of this kind, and that it will take years before those laws can be assimilated, it was felt that at first, at all events, any united legislation would be almost impossible.</p> <p>I am happy to state—and indeed it appears on the face of the resolutions themselves — that as regards the Lower Provinces, a great desire was evinced for the final assimilation of our laws.</p> <p>One of the resolutions provides that an attempt shall be made to assimilate the laws of the Maritime Provinces and those of Upper Canada, for the purpose of eventually establishing one body of statutory law, founded on the common law of England, the parent of the laws of all those provinces.</p> <p>One great objection made to a Federal Union was the expense of an increased number of legislatures.</p> <p>I will not enter at any length into that subject, because my honorable friends, the Finance Minister and the President of the Council, who are infinitely more competent than myself to deal with matters of this kind— matters of account—will, I think, be able to show that the expenses under a Federal Union will not be greater than those under the existing system of separate governments and legislatures.</p> <p>Here, where we have a joint legislature for Upper and Lower Canada, which deals not only with subjects of a general interest common to all Canada, but with all matters of private right and of sectional interest, and with that class of measures known as "private bills" we find that one of the greatest sources of expense to the country is the cost of legislation.</p> <p>We find, from the admixture of subjects of a general, with those of a private character in legislation, that they mutually interfere with each other ; whereas, if the attention of the Legislature was confined to measures of one kind or the other alone, the session of Parliament would not be so protracted and</p> |
|---|---|

|   |  |
|---|--|
| <p>Mais, dans la constitution projetée, tous les sujets d'intérêt général, tout ce qui affecte les provinces comme un tout, seront laissés exclusivement à la législature générale, pendant que les législatures locales régleront les intérêts locaux, qui, sans intéresser la confédération entière, ont un haut intérêt local.</p> <p>Par suite de cette division du travail, les sessions de la législature générale ne seraient pas aussi prolongées qu'elles le sont actuellement en Canada.</p> <p>Pour ce qui est des législatures locales, elles n'auraient à s'occuper que des sujets qui intéressent leurs propres sections, et leurs sessions seront moins longues et moins dispendieuses.</p> <p>Lorsque nous considérons l'énorme économie qui sera apportée dans l'administration des affaires, par le gouvernement général ; quand nous réfléchissons que chacune des cinq colonies a une administration complète avec tout le personnel nécessaire ## pour la transaction de ses affaires ; que chacune a son système exécutif, judiciaire et militaire ; un ministre dans chaque département, y compris un ministre de la milice avec un bureau complet d'adjudant général ; que chaque ministre des finances a un personnel complet d'employés pour les douanes et l'accise, et que dans chacune ce nombre d'employés et d'officiers publics est aussi considérable que le nombre qui serait requis pour le gouvernement général, nous pouvons comprendre très bien l'économie considérable qui résulterait de l'union des colonies si elles avaient un système général et un seul chef pour l'administration des affaires publiques.</p> <p>Quant aux désavantages d'une union fédérale, nous en savons quelque chose en Canada, et nous connaissons aussi ses avantages.</p> <p>Mais nous ne pouvons nous dissimuler que, quoi que nous ayons nominaleme nt une union législative ## et que nous siégeons dans un seul parlement supposé constitutionnellement</p> | <p>therefore not so expensive as at present.</p> <p>If the proposed Constitution all matters of general interest are to be dealt with by the General Legislature ; while the local legislatures will deal with matters of local interest, which do not affect the Confederation as a whole, but are of the greatest importance to their particular sections.</p> <p>By such a division of labor the sittings of the General Legislature would not be so protracted as even those of Canada alone.</p> <p>And so with the local legislatures, their attention being confined to subjects pertaining to their own sections, their sessions would be shorter and less, expensive.</p> <p>Then, when we consider the enormous saving that will be effected in the administration of affairs by one General Government—when we reflect that each of the five colonies have a government of its own with a complete establishment of public departments and all the machinery required for e transaction of the business of the country—that each have a separate executive, judicial and militia system— that each province has a separate ministry, including a Minister of Militia, with a complete Adjutant General's Department— that each have a Finance Minister with a full Customs and Excise staff—that each Colony has as large and complete an administrative organization, with as many Executive officers as the General Government will have —we can well understand the enormous saving that will result from a union of all the colonies, from their having but one head and one central system.</p> <p>We, in Canada, already know something of the advantages and disadvantages of a Federal Union.</p> <p>Although we have nominally a Legislative Union in Canada—although we sit in one Parliament, supposed constitutionally to represent the people without regard to sections</p> |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>représenter le peuple sans égard aux sections et aux localités, cependant, nous savons, par expérience que depuis l'union ##, nous avons eu une union fédérale; que dans les matières affectant le Haut-Canada, les députés de cette section s'occupent exclusivement des lois qui les concernent, et qu'il en est de même pour le Bas-Canada.</p>   | <p>or localities, yet we know, as a matter of fact, that since the union in 1841, we have had a Federal Union; that in matters affecting Upper Canada solely, members from that section claimed and generally exercised the right of exclusive legislation, while members from Lower Canada legislated in matters affecting only their own section.</p>   |
| <p>Nous avons, de fait, une union fédérale, quoique cette union soit nominale ; et nous savons que, dans les contestations vives qui ont surgi dans ces dernières années, si, en quelqu'occasion, une mesure affectant l'une des sections était combattue par les membres de l'autre section qui n'y étaient pas directement intéressés ; — ou si une mesure affectant les intérêts locaux du Haut-Canada était emportée ou rejetée contre les vœux de sa majorité par les votes du Bas- Canada, — mon hon. ami le président du conseil et ses partisans dénonçaient, avec la plus grande habileté et la plus grande énergie, ce mode de législation comme une violation des droits du Haut-Canada.</p> | <p>We have had a Federal Union in fact, though a Legislative Union in name; and in the hot contests of late years, if on any occasion a measure affecting any one section were interfered with by the members from the other—if, for instance, a measure locally affecting Upper Canada were carried or defeated against the wishes of its majority, by one from Lower Canada,—my honorable friend the President of the Council, and his friends denounced with all their energy and ability such legislation as an infringement of the rights of the Upper Province.</p> |
| <p>(Ecoutez !) Et de même pour le Bas-Canada, si un acte devenait loi contre les vœux de sa majorité, ses représentants, ## se levant comme un seul homme, protestaient contre la violation de leurs droits #.</p>  | <p>(Hear, hear, and cheers). Just in the same way, if any act concerning Lower Canada were pressed into law against the wishes of the majority of her representatives, by those from Upper Canada, the Lower Canadians would rise as one man and protest against such a violation of their peculiar rights.</p>   |
| <p>(Ecoutez !) La position de l'Angleterre et de l'Ecosse est à peu près analogue à celle du Canada.</p>  | <p>(Hear, hear.) The relations between England and Scotland are very similar to that which obtains between the Canadas.</p>   |
| <p>L'union de ces deux pays, en matières de législation, est d'un caractère fédéral, pour la raison que l'acte d'union ## stipule qu'aucune loi écossaise ne sera changée qu'à l'avantage évident des écossais.</p>   | <p>The union between them, in matters of legislation, is of a federal character, because the Act of Union between the two countries provides that the Scottish law cannot be altered, except for the manifest advantage of the people of Scotland.</p>  |
| <p>Et cette règle a été regardée comme tellement obligatoire, dans la législature de la Grande-Bretagne, qu'aucune loi affectant # l'Ecosse ne peut être passée sans une majorité des votes écossais ##.</p>  | <p>This stipulation has been held to be so obligatory on the Legislature of Great Britain, that no measure affecting the law of Scotland is passed unless it receives the sanction of a majority of the Scottish members in Parliament.</p>   |

Il peut être important pour les intérêts généraux de l'empire que la loi écossaise soit modifiée ; cette loi peut affecter le système général de la législation du Royaume-Uni, — malgré toutes ces raisons, elle ne peut être changée sans la sanction de la majorité des membres écossais dans la législature, et leurs vues sont exprimées par un vote sur la question même.

Si les membres écossais ne l'approuvent pas, la loi ne peut passer en parlement.

(Ecoutez!) Nous trouvons donc en Angleterre # # un exemple frappant du fonctionnement et des effets d'une union fédérale, et nous pouvons nous attendre à voir les mêmes effets se produire dans notre confédération.

Le plan entier de la confédération tel qu'élaboré par la conférence, # # et soumis par le gouvernement canadien à l'examen du peuple et de la législature, porte le caractère d'un compromis.

Je n'hésite pas à le répéter, il y a eu de toute nécessité beaucoup de concessions mutuelles.

Lorsque nous songeons que # # cinq colonies, toutes supposées avoir des intérêts différents, se réunissent dans le but de représenter leurs intérêts individuels, leurs vues, concernant leurs propres localités # # , — il faut avouer que si ne nous nous étions pas assemblés dans un esprit de conciliation, avec un désir ardent d'effectuer cette union, — que si nous n'avions pas été pénétrés du sens de cette résolution, — " Une union fédérale sous la couronne de la Grande-Bretagne aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord," — tous nos efforts auraient été vains.

Si # # # nous n'avions pas senti que nous devons mettre de côté nos propres opinions sur certains détails et n'avoir en vue que ce qui était praticable et ne pas rejeter obstinément l'opinion des autres, -- # # si nous n'avions pas été pleins du désir de former un grand peuple et

No matter how important it may be for the interests of the empire as a whole to alter the laws of Scotland—no matter how much it may interfere with the symmetry of the general law of the United Kingdom, that law is not altered, except with the consent of the Scottish people, as expressed by their representatives in Parliament.

(Hear, hear.) Thus, we have, in Great Britain, to a limited extent, an example of the working and effects of a Federal Union, as we might expect to witness them in our own Confederation.

The whole scheme of Confederation, as propounded by the Conference, as agreed to and sanctioned by the Canadian Government, and as now presented for the consideration of the people, and the Legislature, bears upon its face the marks of compromise.

Of necessity there must have been a great deal of mutual concession.

When we think of the representatives of five colonies, all supposed to have different interests, meeting together, charged with the duty of protecting those interests and of pressing the views of their own localities and sections, it must be admitted that had we not met in a spirit of conciliation, and with an anxious desire to promote this union; if we had not been impressed with the idea contained in the words of the resolution— " That the best interests and present and future prosperity of British North America would be promoted by a Federal Union under the Crown of Great Britain,"—all our efforts might have proved to be of no avail.

If we had not felt that, after coming to this conclusion, we were bound to set aside our private opinions on matters of detail, if we had not felt ourselves bound to look at what was practicable, not obstinately rejecting the opinions of others nor adhering to our own; if

|  |  |
|--|--|
| <p>un gouvernement fort, j'affirme que le projet tout entier aurait subi un immense échec.</p> <p>C'est dans ces circonstances que nous mettons le projet devant la chambre et devant le pays en leur disant: si, dans votre opinion, l'union des peuples des cinq colonies pour former une seule nation régie par un seul souverain n'est pas à l'avantage de tous, rejetez le projet.</p> <p>###</p> <p>Mais si après une considération calme, juste et entière du projet, vous croyez réellement que, dans son ensemble, il est à l'avantage des provinces, — si vous croyez qu'il est de nature à nous assurer une continuation de la jouissance des lois anglaises, des institutions, de la liberté et de l'union avec la mère-patrie, aussi bien que le développement de notre prospérité nationale, sociale et politique, nous supplions cette chambre de mettre de côté tout préjugé et d'adopter le projet qui lui est soumis ; nous lui demandons d'aborder la question avec le même esprit qui animait les délégués, ### d'accepter l'ensemble du projet, si elle le regarde comme profitable et avantageux ; nous lui demandons d'agir ainsi afin que nous arrivions sans tarder à une conclusion satisfaisante.</p> <p>###</p> <p>Par un heureux concours de circonstances, au moment où se formait au Canada une administration ayant pour but d'essayer à résoudre les difficultés qui nous accablaient, # # les provinces maritimes, animées du même sentiment et dans des intérêts analogues, avaient nommé une conférence dans le but d'opérer une union entre elles, sans savoir alors quelle attitude allait prendre le gouvernement</p> | <p>we had not met, I say, in a spirit of conciliation, and with an anxious, overruling desire to form one people under one government, we never would have succeeded.</p> <p>With these views, we press the question on this House and the country.</p> <p>I say to this House, if you do not believe that the union of the colonies is for the advantage of the country, that the joining of these five peoples into one nation, under one sovereign, is for the benefit of all, then reject the scheme.</p> <p>Reject it if you do not believe it to be for the present advantage and future prosperity of yourselves and your children.</p> <p>But if, after a calm and full consideration of this scheme, it is believed, as a whole, to be for the advantage of this province—if the House and country believe this union to be one which will ensure for us British laws, British connection, and British freedom—and increase and develop the social, political and material prosperity of the country, then I implore this House and the country to lay aside all prejudices, and accept the scheme which we offer.</p> <p>I ask this House to meet the question in the same spirit in which the delegates met it.</p> <p>I ask each member of this House to lay aside his own opinions as to particular details, and to accept the scheme as a whole if he think it beneficial as a whole.</p> <p>As I stated in the preliminary discussion, we must consider this scheme in the light of a treaty.</p> <p>By a happy coincidence of circumstances, just when an Administration had been formed in Canada for the purpose of attempting a solution of the difficulties under which we laboured, at the same time the Lower Provinces, actuated by a similar feeling, appointed a Conference with a view to a union among themselves, without being cognizant of the position the government was taking in Canada.</p> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>du Canada.</p> <p>Sans cette heureuse coïncidence, il nous aurait peut-être fallu une longue série d'années pour arriver à une conclusion pratique.</p> <p>Aujourd'hui, nous y sommes arrivés # # # : les députations des divers gouvernements représentés dans la conférence se sont engagés, en partant, à soumettre le projet à leurs gouvernements respectifs, et à demander l'approbation de leurs législatures et de leurs populations.</p> <p>J'espère que le projet passera dans son ensemble.</p> <p>Je suis sûr que la chambre ne cherchera pas à en modifier les détails les plus importants, # # car, si tel devait être le cas, il vaudrait autant n'y plus songer # #.</p> <p>Ce projet peut être considéré comme un traité passé entre les différentes provinces, et si on veut y faire aucune modification sérieuse, chacune des colonies se croira relevée de l'obligation implicite de le considérer comme un traité et pourra à son tour l'amender ad libitum au point de vue de ses propres intérêts ; tous nos travaux resteront sans résultat, et nous aurons à recommencer et à élaborer un nouveau traité ; nous devons entrer de nouveau en négociations avec les diverses provinces, et refaire tout le projet.</p> <p>J'espère que la chambre s'opposera à toute tentative qui arrêterait ou différerait peut être pour toujours toutes nos chances d'union.</p> <p>Tous les hommes d'état des diverses colonies qui ont # parlé sur le sujet ont admis que l'union était avantageuse et praticable.</p> <p>Maintenant que cette union # # nous est proposée, si nous laissons passer l'occasion elle ne se présentera peut-être jamais.</p> | <p>If it had not been for this fortunate coincidence of events, never, perhaps, for a long series of years would we have been able to bring this scheme to a practical conclusion.</p> <p>But we did succeed.</p> <p>We made the arrangement, agreed upon the scheme, and the deputations from the several governments represented at the Conference went back pledged to lay it before their governments, and to ask the legislatures and people of their respective provinces to assent to it.</p> <p>I trust the scheme will be assented to as a whole.</p> <p>I am sure this House will not seek to alter it in its unimportant details; and, if altered in any important provisions, the result must be that the whole will be set aside, and we must begin de novo.</p> <p>If any important changes are made, every one of the colonies will feel itself absolved from the implied obligation to deal with it as a Treaty, each province will feel itself at liberty to amend it ad libitum so as to suit its own views and interests; in fact, the whole of our labours will have been for nought, and we will have to renew our negotiations with all the colonies for the purpose of establishing some new scheme.</p> <p>I hope the House will not adopt any such a course as will postpone, perhaps for ever, or at all events for a long period, all chances of union.</p> <p>All the statesmen and public men who have written or spoken on the subject admit the advantages of a union, if it were practicable : and now when it is proved to be practicable, if we do not embrace this opportunity the present favorable time will pass away, and we may never have it again.</p> |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>Du moment que le projet sera rejeté, la proposition première, but de l'assemblée de Charlottetown, et relative à l'union des provinces maritimes sans comprendre le Canada, sera de nouveau mise de l'avant.</p> <p>Ces provinces ne resteront pas séparées et impuissantes ## comme elles le sont aujourd'hui, elles se réuniront pour former un peuple qui sans être aussi puissant que s'il était uni au Canada, ne laissera pas d'avoir une certaine importance ###.</p> <p>Si vous croyez aux termes de la résolution, savoir : que " l'union est proposée dans les plus chers intérêts et la prospérité présente et future de l'Amérique britannique du Nord ", il est temps d'agir, de ne plus fermer les yeux sur notre position actuelle, et de voir enfin à quels dangereux hasards nous exposent nos relations avec les Etats-Unis.</p> <p>Je ne suis pas alarmiste, et ne crois pas au danger immédiat d'une guerre avec les Etats-Unis ; je crois que le bon sens de l'un et de l'autre peuple leur fera éviter la guerre ##.</p> <p>Mais la chose ne serait pas impossible, et nous, comme ministres, nous manquerions à notre devoir, et la législature y manquerait également, si nous ne prenions toutes les précautions possibles d'en éloigner l'événement.</p> <p>Nous savons que les Etats-Unis sont engagés en ce moment dans une grande guerre et que de nombreuses occasions se sont présentées et peuvent se présenter encore d'en venir aux hostilités avec la Grande Bretagne.</p> <p>Il nous est impossible de prévoir ce qui devra arriver, mais nous n'ignorons pas que les deux nations à l'exemple des autres, peuvent être entraînées dans une guerre entre elles.</p> <p>###</p> | <p>Because, just so surely as this scheme is defeated, will be revived the original proposition for a union of the Maritime Provinces, irrespective of Canada; they will not remain as they are now, powerless, scattered, helpless communities; they will form themselves into a power, which, though not so strong as if united with Canada, will, nevertheless, be a powerful and considerable community, and it will be then too late for us to attempt to strengthen ourselves by this scheme, which, in the words of the resolution, " is for the best interests, and present and future prosperity of British North America."</p> <p>If we are not blind to our present position, we must see the hazardous situation in which all the great interests of Canada stand in respect to the United States.</p> <p>I am no alarmist.</p> <p>I do not believe in the prospect of immediate war.</p> <p>I believe that the common sense of the two nations will prevent a war; still we cannot trust to probabilities.</p> <p>The Government and Legislature would be wanting in their duty to the people if they ran any risk.</p> <p>We know that the United States at this moment are engaged in a war of enormous dimensions—that the occasion of a war with Great Britain has again and again arisen, and may at any time in the future again arise.</p> <p>We cannot foresee what may be the in suit; we cannot say but that the two nations may drift into a war as other nations have done before.</p> <p>It would then be too late when war had commenced to think of measures for</p> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <p>Est-ce qu'en ce moment même et par suite de différends qui ont éclaté entre les deux peuples, — différends dont nous ne sommes aucunement la cause, — il ne s'est pas déclaré de part et d'autre un sentiment d'animosité ? est-ce que le traité de réciprocité ne paraît pas devoir être aboli ? est-ce que notre commerce n'est pas déjà, gêné par le système des passeports? est-ce que nous ne pouvons pas être mis dans l'impossibilité en aucun temps de faire venir nos marchandises par les voies ferrées américaines par l'abrogation du système de transit, et être dépouillés par conséquent des privilèges accordés à notre commerce pendant l'hiver par les Etats-Unis ?</p> <p>Ajoutez à tout cela la perspective pour nos marchands d'être obligés de retourner à l'ancien usage de faire venir en été leurs approvisionnements de toute l'année.</p> <p>Déjà nous sommes menacés de voir nos relations politiques et commerciales interrompues # #.</p> <p>Si nous n'en prenons pas avis pendant qu'il en est encore temps et que nous pouvons conjurer le danger en nous unissant aux provinces maritimes, qui désirent tant former une plus étroite alliance avec nous, nous souffrirons dans notre commerce des dommages irréparables.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) La conférence, trouvant impraticable l'union législative pure et simple, en est venue à adopter une forme de gouvernement fédéral, # # # qui pourra avoir toute la force d'une union législative et administrative, pendant qu'en même temps, nous conserverons la liberté d'action en faveur des différentes sections # # #.</p> <p>Je suis heureux de croire # # # que nous avons trouvé un plan de gouvernement qui possède le double avantage de nous donner la puissance d'une union législative et la liberté d'une union</p> | <p>strengthening ourselves, or to begin negotiations for a union with the sister provinces.</p> <p>At this moment, in consequence of the ill-feeling which has arisen between England and the United States— a feeling of which Canada was not the cause—in consequence of the irritation which now exists, owing to the unhappy state of affairs on this continent, the Reciprocity Treaty, it seems probable, is about to be brought to an end—our trade is hampered by the passport system, and at any moment we may be deprived of permission to carry our goods through United States channels—the bonded goods system may be done away with, and the winter trade through the United States put an end to.</p> <p>Our merchants may be obliged to return to the old system of bringing in during the summer months the supplies for the whole year.</p> <p>Ourselves already threatened, our trade interrupted, our intercourse, political and commercial, destroyed, if we do not take warning now when we have the opportunity, and while one avenue is threatened to be closed, open another by taking advantage of the present arrangement and the desire of the Lower Provinces to draw closer the alliance between us, we may suffer commercial and political disadvantages it may take long for us to overcome.</p> <p>The Conference having come to the conclusion that a legislative union, pure and simple, was impracticable, our next attempt was to form a government upon federal principles, which would give to the General Government the strength of a legislative and administrative union, while at the same time it preserved that liberty of action for the different sections which is allowed by a Federal Union.</p> <p>And I am strong in the belief—that we have hit upon the happy medium in those resolutions, and that we have formed a scheme of government which unites the advantages of</p> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>fédérale, une protection enfin pour les intérêts locaux.</p> <p>Nous avons eu, pour nous guider, l'expérience des Etats-Unis.</p> <p>### Je ne suis pas un de ceux qui regardent la constitution des Etats-Unis comme un coup manqué.</p> <p>(Ecoutez ! ) Je crois que c'est une des plus grandes œuvres que le génie humain ait jamais créée.</p> <p>Mais dire qu'elle est parfaite, serait se tromper.</p> <p>###</p> <p>Cette constitution basée sur celle de la Grande-Bretagne a été adaptée ### aux circonstances qui existaient lors de sa formation, et en prenant avantage de l'expérience des cinquante ou soixante et dix dernières années de son existence, je suis convaincu que dans le système que nous soumettons à, l'adoption du peuple ##, toutes les déficiences reconnues ## par l'expérience ont, dans une grande mesure, été évitées.</p> <p>En premier lieu, par une proposition qui rencontre l'assentiment universel du peuple de ce pays et des membres de cette chambre, nous avons ### réglé que nous aurions pour chef de l'exécutif, le souverain de la Grande-Bretagne.</p> <p>(Applaudissements.) Personne ne peut prédire</p> | <p>both, giving us the strength of a legislative union and the sectional freedom of a federal union, with protection to local interests.</p> <p>In doing so we had the advantage of the experience of the United States.</p> <p>It is the fashion now to enlarge on the defects of the Constitution of the United States, but I am not one of those who look upon it as a failure.</p> <p>(Hear, hear.) I think and believe that it is one of the most skillful works which human intelligence ever created; is one of the most perfect organizations that ever governed a free people.</p> <p>To say that it has some defects is but to say that it is not the work of Omniscience, but of human intellects.</p> <p>We are happily situated in having had the opportunity of watching its operation, seeing its working from its infancy till now.</p> <p>It was in the main formed on the model of the Constitution of Great Britain, adapted to the circumstances of a new country, and was perhaps the only practicable system that could have been adopted under the circumstances existing at the time of its formation.</p> <p>We can now take advantage of the experience of the last seventy-eight years, during which that Constitution has existed, and I am strongly of the belief that we have, in a great measure, avoided in this system which we propose for the adoption of the people of Canada, the defects which time and events have shown to exist in the American Constitution.</p> <p>In the first place, by a resolution which meets with the universal approval of the people of this country, we have provided that for all time to come, so far as we can legislate for the future, we shall have as the head of the executive power, the Sovereign of Great Britain.</p> <p>(Hear, hear.) No one can look into futurity and</p> |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>quelle sera un jour la destinée de ce pays ; dans le cours des siècles, les peuples et les nations se transforment ; mais dans la mesure du pouvoir de notre législation, nous avons décrété que le souverain de la Grande-Bretagne serait indéfiniment celui de l'Amérique Britannique du Nord.</p> | <p>say what will be the destiny of this country.</p> <p>Changes come over nations and peoples in the course of ages.</p> <p>But, so far as we can legislate, we provide that, for all time to come, the Sovereign of Great Britain shall be the Sovereign of British North America.</p>   |
| <p>En adhérant au principe monarchique, nous évitons une faiblesse inhérente à la constitution des Etats-Unis.</p>  | <p>By adhering to the monarchical principle, we avoid one defect inherent in the Constitution of the United States.</p>   |
| <p>Le président étant élu pour une courte période, il ne peut jamais être regardé comme le souverain ## de la nation ; ### il est seulement le chef heureux d'un parti politique.</p>   | <p>By the election of the President by a majority and for a short period, he never is the sovereign and chief of the nation.</p>  |
| <p>Cette anomalie s'aggrave encore davantage par le principe de la réélection; pendant la durée de ses fonctions, il travaille pour lui et son parti, à se maintenir au pouvoir pendant une autre période ; mais en adhérant au principe monarchique nous obvions à tout cela. ###</p>                  | <p>He is never looked up to by the whole people as the head and front of the nation.</p> <p>He is at best but the successful leader of a party.</p>   |
| <p>Je crois qu'il est de la plus grande sagesse que ce principe soit reconnu, afin que nous ayons un monarque vers qui pourront se tourner tous les regards, un monarque qui n'appartendra ni n'adhérera à aucun parti, ### en un mot, qui sera le chef et la protection commune de tous.</p>           | <p>This defect is all the greater on account of the practice of re-election.</p>  |
| <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) Nous proposons aussi que le souverain, comme tel est déjà le cas en ce pays depuis 1841 et dans la mère-patrie, soit avisé par des ministres responsables au peuple.</p>  | <p>During his first term of office, he is employed in taking steps to secure his own re-election, and for his party a continuance of power.</p>   |
| <p>C'est en cela que notre constitution ### sera préservée d'une grande faiblesse qui existe dans</p>   | <p>We avoid this by adhering to the monarchical principle—the Sovereign whom you respect and love.</p>  |
| <p>Je crois qu'il est de la plus grande sagesse que ce principe soit reconnu, afin que nous ayons un monarque vers qui pourront se tourner tous les regards, un monarque qui n'appartendra ni n'adhérera à aucun parti, ### en un mot, qui sera le chef et la protection commune de tous.</p>           | <p>I believe that it is of the utmost importance to have that principle recognized, so that we shall have a Sovereign who is placed above the region of party—to whom all parties look up—who is not elevated by the action of one party nor depressed by the action of another, who is the common head and sovereign of all.</p> |
| <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) Nous proposons aussi que le souverain, comme tel est déjà le cas en ce pays depuis 1841 et dans la mère-patrie, soit avisé par des ministres responsables au peuple.</p>  | <p>(Hear, hear and cheers.) In the Constitution we propose to continue the system of Responsible Government, which has existed in this province since 1841; and which has long obtained in the Mother Country.</p>  |
| <p>C'est en cela que notre constitution ### sera préservée d'une grande faiblesse qui existe dans</p>   | <p>This is a feature of our Constitution as we have it now, and as we shall have it in the</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p>la constitution des Etats-Unis.</p> <p>Le président est un despote pendant quatre ans ; il a un vaste pouvoir, # # # un patronage immense # # #.</p> <p>Son cabinet est composé de chefs de départements qu'il peut consulter, ou ne pas consulter.</p> <p>Avec nous, le souverain, ou en ce pays le représentant du souverain, ne pourra agir que sur l'avis de ses ministres, lesquels seront responsables un peuple # #.</p> <p>Avant la formation de l'union américaine, chacun le sait, les différents états qui en firent partie étaient des provinces séparées.</p> <p>Il n'existait entre elles, précisément comme cela se trouve pour nous, d'autre lien que celui du souverain qui leur était commun.</p> <p>Leur organisation et leurs lois étaient différentes.</p> <p>Elles pouvaient, et cela s'est vu, légiférer au détriment des unes et des autres, et lorsqu'elles entrèrent en lutte avec la métropole, elles agirent comme autant de souverainetés distinctes en vertu d'une espèce de traité d'alliance contre l'ennemi commun.</p> <p>A dater de la formation de cette union, la difficulté connue sous le nom de droits d'état a toujours existé, et c'est cette difficulté, ainsi que nous le savons, qui a été pour beaucoup la cause de la guerre actuelle des Etats-Unis.</p> <p>En fait, elles commencèrent par où elles auraient dû finir.</p> <p>Par leur constitution, elles déclarèrent que chaque état était une souveraineté par lui-même, # # # excepté à l'égard des pouvoirs</p> | <p>Federation, in which, I think, we avoid one of the great defects in the Constitution of the United States.</p> <p>There the President, during his term of office, is in a great measure a despot, a one-man power, with the command of the naval and military forces— with an immense amount of patronage as head of the Executive, and with the veto power as a branch of the legislature, perfectly uncontrolled by responsible advisers, his cabinet being departmental officers merely, whom he is not obliged by the Constitution to consult with, unless he chooses to do so.</p> <p>With us the Sovereign, or in this country the Representative of the Sovereign, can act only on the advice of his ministers, those ministers being responsible to the people through Parliament.</p> <p>Prior to the formation of the American Union, as we all know, the different states which entered into it were separate colonies.</p> <p>They had no connection with each other further than that of having a common sovereign, just as with us at present.</p> <p>Their constitutions and their laws were different.</p> <p>They might and did legislate against each other, and when they revolted against the Mother Country they acted as separate sovereignties, and carried on the war by a kind of treaty of alliance against the common enemy.</p> <p>Ever since the union was formed the difficulty of what is called " State Rights " has existed, and this had much to do in bringing on the present unhappy war in the United States.</p> <p>They commenced, in fact, at the wrong end.</p> <p>They declared by their Constitution that each state was a sovereignty in itself, and that all the powers incident to a sovereignty belonged to</p> |
|--|---|

|   |  |
|---|--|
| <p>conférés au congrès général.</p> <p>Ici nous avons adopté un système différent ; nous avons concentré la force dans le gouvernement général.</p> <p>Nous avons déferé a la législature générale toutes les grandes questions de législation.</p> <p>Nous lui avons conféré, non seulement en les spécifiant et détaillant, tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté et à la nationalité, mais nous avons expressément déclaré que tous les sujets d'un intérêt général, non délégués aux ## législatures locales, seraient du ressort du gouvernement fédéré et que les matières locales seraient du ressort des gouvernements locaux.</p> <p>Par ce moyen, nous avons donné de la force au gouvernement et à la législature générale, et nous avons évité cette grande source de faiblesse qui a été la cause de la rupture entre les Etats-Unis, ## c'est-à-dire, les conflits de jurisdiction et d'autorité.</p> <p>Et si cette constitution est mise à effet et sanctionnée par un acte du parlement impérial, ### nous aurons de fait tous les avantages d'une union législative, et d'une seule administration avec en même temps des garanties pour nos institutions et nos lois locales ## #.</p> <p>Bien que l'autre jour, pendant la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, cela ait fait rire mon honorable ami, le député d'Hochelaga (l'hon. M. Dorion), je crois que nous avons bien fait, en rédigeant notre constitution, de dédier notre première résolution à la reconnaissance de la souveraineté de Sa Majesté.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Je sais que l'Angleterre tient à ses colonies ## et que son peuple serait très-chagrin de les perdre ; mais si, après mûre délibération, la population de l'Amérique Britannique du Nord déclarait qu'elle juge de</p> | <p>each state, except those powers which, by the Constitution, were conferred upon the General Government and Congress.</p> <p>Here we have adopted a different system.</p> <p>We have strengthened the General Government.</p> <p>We have given the General Legislature all the great subjects of legislation.</p> <p>We have conferred on them, not only specifically and in detail, all the powers which are incident to sovereignty, but we have expressly declared that all subjects of general interest not distinctly and exclusively conferred upon the local governments and local legislatures, shall be conferred upon the General Government and Legislature.</p> <p>—We have thus avoided that great source of weakness which has been the cause of the disruption of the United States.</p> <p>We have avoided all conflict of jurisdiction and authority, and if this Constitution is carried out, as it will be in full detail in the Imperial Act to be passed if the colonies adopt the scheme, we will have in fact, as I said before, all the advantages of a legislative union under one administration, with, at the same time the guarantees for local institutions and for local laws, which are insisted upon by so many in the provinces now, I hope, to be united.</p> <p>I think it is well that, in framing our Constitution— although my honorable friend the member for Hochelaga (Hon. Mr. DORION) sneered at it the other day, in the discussion on the Address in reply to the speech from the Throne—our first act should have been to recognize the sovereignty of Her Majesty.</p> <p>(Hear, hear.) I believe that, while England has no desire to lose her colonies, but wishes to retain them, while I am satisfied that the public mind of England would deeply regret the loss of these provinces—yet, if the people of British</p> |
|---|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>son intérêt de se séparer de la métropole, telle est grande la générosité du peuple anglais, qu'il ne ferait rien, # # # malgré son désir de conserver ces colonies, pour nous contraindre à rester sujets de la couronne britannique ; et si, à la conférence, nous en fussions venus à cette conclusion, qu'il y allait de l'intérêt de ces provinces qu'une séparation eut lieu, je suis convaincu que Sa Majesté et le parlement impérial eussent consenti à cette séparation.</p> | <p>North America after full deliberation had stated that they considered it was for their interest, for the advantage of the future of British North America to sever the tie, such is the generosity of the people of England, that, whatever their desire to keep these colonies, they would not seek to compel us to remain unwilling subjects of the British Crown.</p>  |
| <p>Nous avons alors reconnu l'opportunité de faire une déclaration distincte de notre opinion sur ce point, et d'énoncer dès le but de nos négociations, que " le pouvoir ou gouvernement exécutif résiderait dans le souverain du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et serait administré par le souverain ou le représentant du souverain, suivant les principes de la constitution britannique."</p>  | <p>If therefore, at the Conference, we had arrived at the conclusion, that it was for the interest of these provinces that a severance should take place, I am sure that Her Majesty and the Imperial Parliament would have sanctioned that severance.</p>   |
| <p>Cette résolution rencontra l'approbation unanime de tous les membres de la conférence.</p>   | <p>We accordingly felt that there was a propriety in giving a distinct declaration of opinion on that point, and that, in framing the Constitution, its first sentence should declare, that " The Executive authority or government shall be vested in the Sovereign of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and be administered according to the well understood principles of the British Constitution, by the Sovereign personally, or by the Representative of the Sovereign duly authorised."</p> |
| <p>Pas un n'exprima le désir de rompre avec la Grande-Bretagne et de ne pas continuer notre allégeance à Sa Majesté ; personne ne fit de proposition en faveur de l'une ou l'autre des provinces qui pût, en aucune manière, tendre à briser les liens qui nous unissent à la métropole.</p>  | <p>That resolution met with the unanimous assent of the Conference.</p>  |
| <p>Il nous était impossible de ne pas savoir que le Canada serait, par sa position, exposé à toutes les horreurs d'une guerre qui se déclarerait entre l'Angleterre et les Etats-Unis, — et cela sans que nous pussions avoir aucun contrôle que ce soit sur les causes qui l'auraient fait éclater, et cependant tous exprimèrent hautement l'avis qu'il valait mieux subir cette calamité # # que de se séparer de la métropole.</p>  | <p>The desire to remain connected with Great Britain and to retain our allegiance to Her Majesty was unanimous.</p>  |
|   | <p>Not a single suggestion was made, that it could, by any possibility, be for the interest of the colonies, or of any section or portion of them, that there should be a severance of our connection.</p>   |
|   | <p>Although we knew it to be possible that Canada, from her position, might be exposed to all the horrors of war, by reason of causes of hostility arising between Great Britain and the United States — causes over which we had no control, and which we had no hand in bringing about— yet there was a unanimous feeling of willingness to run all the hazards of war, if war must come, rather than lose the connection between the Mother Country and these</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>(Applaudissements) Une autre résolution porte que " le pouvoir ou gouvernement exécutif résidera dans le souverain du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et sera administré par le souverain ou le représentant du souverain."</p> <p>C'eut été, sans doute, montrer trop d'exigence que de vouloir que la reine nous gouvernât elle-même ou qu'elle se transportât en personne au milieu de nous, autrement que pour nous renouveler la gracieuse visite que l'héritier présomptif actuel nous a déjà faite : c'est pourquoi nous avons statué que le pouvoir exécutif serait administré par son représentant.</p> <p>Nous n'apportons aucune restriction au choix que Sa Majesté fera de son représentant ; sa prérogative sera la même qu'aujourd'hui, et elle sera parfaitement libre.</p> <p>###</p> <p>Nous ne savons si ce choix s'arrêtera sur un membre de la famille royale ## , qui viendrait régner ici en qualité de vice-roi, ou bien sur l'un des grands hommes d'état que l'Angleterre enverrait ici administrer les affaires du Canada : nous laissons à Sa Majesté d'en décider.</p> <p>Mais ce qu'il nous est permis d'espérer c'est que, si l'union se consomme, ### ce ne sera pas une des moins belles ambitions des hommes d'état anglais, que d'être envoyé ici pour présider à nos destinées.</p> <p>## Je prendrai maintenant la liberté d'appeler l'attention de la Chambre sur l'article de la constitution qui a trait au pouvoir législatif.</p> <p>La sixième résolution est conçue en ces termes : " Il y aura pour toutes les provinces fédérées une législature ou parlement général, composé d'un conseil législatif et d'une chambre des</p> | <p>colonies.</p> <p>(Cheers.) We provide that " the Executive authority shall be administered by the Sovereign personally, or by the Representative of the Sovereign duly authorized."</p> <p>It is too much to expect that the Queen should vouchsafe us her personal governance or presence, except to pay us, as the heir apparent of the Throne, our future Sovereign has already paid us, the graceful compliment of a visit.</p> <p>The Executive authority must therefore be administered by Her Majesty's Representative.</p> <p>We place no restriction on Her Majesty's prerogative in the selection of her representative.</p> <p>As it is now, so it will be if this Constitution is adopted.</p> <p>The Sovereign has unrestricted freedom of choice.</p> <p>Whether in making her selection she may send us one of her own family, a Royal Prince, as a Viceroy to rule over us, or one of the great statesmen of England to represent her, we know not.</p> <p>We leave that to Her Majesty in all confidence.</p> <p>But we may be permitted to hope, that when the union takes place, and we become the great country which British North America is certain to be, it will be an object worthy the ambition of the statesmen of England to be charged with presiding over our destinies.</p> <p>(Hear, hear.) Let me now invite the attention of the House to the provisions in the Constitution respecting the legislative power.</p> <p>The sixth resolution says, " There shall be a general legislature or parliament for the federated provinces, composed of a Legislative Council and a House of Commons."</p> |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>communes."</p> <p>Un journal anglais a prétendu que cette résolution ne fait pas mention du souverain comme formant partie de la législature : en effet, cette remarque est juste dans un certain sens, parce que suivant le langage strictement parlementaire, la législature d'Angleterre se compose du roi, des lords et des communes.</p> <p>Mais dans le langage habituel on parle du "roi et de son parlement," — ou du " roi convoquant son parlement," c'est-à-dire des trois états, les lords spirituels, les lords temporels et la chambre des communes.</p> <p>Je puis faire remarquer ici qu'un écrivain, tel que Hallam, se sert ordinairement de l'expression "parlement" dans ce sens restreint.</p> <p>Cette critique n'est donc en définitive qu'une pure affaire de mots.</p> <p>La législature de l'Amérique Britannique du Nord sera composée du roi, des lords et des communes.</p> <p>Le conseil législatif occupera vis-à-vis la chambre basse la même position que la chambre des lords occupe vis-à-vis des communes en Angleterre, et aura de même le pouvoir de l'initiative de toute espèce de législation, sauf celle des mesures de finances.</p> <p>L'autre chambre pourra s'appeler chambre des communes ou d'assemblée, peu importe ; elle prendra le nom que le parlement anglais lui donnera ; cependant, celui de " chambre des communes " nous paraîtrait préférable attendu qu'il désigne les communes du Canada de la même manière que la chambre anglaise des communes signifie les communes d'Angleterre, avec les mêmes privilèges, les mêmes usages et pouvoirs parlementaires.</p> <p>Nous sommes tombés d'accord qu'il fallait dans la constitution de la chambre basse ## lui</p> | <p>This resolution has been cavilled at in the English press as if it excluded the Sovereign as a portion of the legislature.</p> <p>In one sense, that stricture was just—because in strict constitutional language, the legislature of England consists of King, Lords and Commons.</p> <p>But, on the other hand, in ordinary parlance we speak of " the King and his Parliament," or " the King summoning his Parliament," the three estates—Lords spiritual, temporal Lords, and the House of Commons, and I observe that such a writer as Hallam occasionally uses the word Parliament in that restricted sense.</p> <p>At best it is merely a verbal criticism.</p> <p>The legislature of British North America will be composed of King, Lords, and Commons.</p> <p>The Legislative Council will stand in the same relation to the Lower House, as the House of Lords to the House of Commons in England, having the same power of initiating all matters of legislation, except the granting of money.</p> <p>As regards the Lower House, it may not appear to matter much, whether it is called the House of Commons or House of Assembly.</p> <p>It will bear whatever name the Parliament of England may choose to give it, but " The House of Commons" is the name we should prefer, as shewing that it represents the Commons of Canada, in the same way that the English House of Commons represents the Commons of England, with the same privileges, the same parliamentary usage, and the same parliamentary authority.</p> <p>In settling the constitution of the Lower House, that which peculiarly represents the people, it</p> |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| <p>donner pour base le principe de la représentation d'après le chiffre de la population; l'application de ce principe sa trouve pleinement développée dans ces résolutions.</p> <p>Lorsque je dis représentation basée sur le chiffre de la population, je prie la chambre de ne pas croire que le suffrage universel ait été en quoi que ce soit sanctionné par la conférence comme le principe constitutif de cette branche populaire.</p> <p>Afin de protéger les intérêts locaux de chaque province ## , nous avons jugé nécessaire de donner aux trois grandes divisions de l'Amérique Britannique du Nord une représentation égale dans la chambre haute, car chacune de ces divisions aura des intérêts différents.</p> <p>###</p> <p>D'un côté, c'est le Haut-Canada, pays agricole, éloigné de la mer et renfermant la population la plus considérable qui aura des intérêts agricoles surtout à sauvegarder ; de l'autre, c'est le Bas-Canada, dont les intérêts sont différents et qui veut surtout conserver intactes ses institutions et ses lois contre un pouvoir plus fort, plus considérable ou plus nombreux ; ce sont enfin les provinces maritimes qui ont aussi des intérêts propres ### qui nous sont complètement étrangers dans le Haut-Canada.</p> <p>La constitution statue que le conseil législatif, — dont la mission est de modérer et de contrôler la législation, mais non d'en prendre l'initiative, (car tout le monde sait, qu'ici comme en Angleterre les mesures publiques d'une haute portée doivent venir de la chambre basse) ## — sera composé d'un nombre égal de 24 représentants pour chaque division, la seule exception à cette règle a été faite en faveur de Terre-Neuve, parce que cette dernière colonie a un intérêt tout à fait à part et plus</p> | <p>was agreed that the principle of representation based on population should be adopted, and the mode of applying that principle is fully developed in these resolutions.</p> <p>When I speak of representation by population, the House will of course understand, that universal suffrage is not in any way sanctioned, or admitted by these resolutions, as the basis on which the constitution of the popular branch should rest.</p> <p>In order to protect local interests, and to prevent sectional jealousies, it was found requisite that the three great divisions into which British North America is separated, should be represented in the Upper House on the principle of equality.</p> <p>There are three great sections, having different interests, in this proposed Confederation.</p> <p>We have Western Canada, an agricultural country far away from the sea, and having the largest population who have agricultural interests principally to guard.</p> <p>We have Lower Canada, with other and separate interests, and especially with institutions and laws which she jealously guards against absorption by any larger, more numerous, or stronger power.</p> <p>And we have the Maritime Provinces, having also different sectional interests of their own, having, from their position, classes and interests which we do not know in Western Canada.</p> <p>Accordingly, in the Upper House, —the controlling and regulating, but not the initiating, branch (for we know that here as in England, to the Lower House will practically belong the initiation of matters of great public interest), in the House which has the sober second-thought in legislation—it is provided that each of those great sections shall be represented equally by 24 members.</p> <p>The only exception to that condition of tonality</p> |
|---|---|

|   |   |
|---|---|
| <p>rapproché de ceux du Canada que de toute autre ## par suite de sa position à l'embouchure du fleuve St. Laurent.</p> <p>De fait, et à parler comparativement, elle n'a rien de commun avec les autres provinces maritimes; ses intérêts et ses droits à protéger sont particuliers; aussi, fûmes-nous tous d'accord de traiter avec elle séparément et de lui donner une représentation spéciale dans la chambre haute, nous écartant ainsi du principe d'égalité appliqué aux autres sections.</p> <p>Comme on peut le penser, il se déclara d'abord une grande divergence d'opinions sur la constitution du conseil législatif ; de la part du Canada, on voulait le principe électif, tandis que les provinces d'en-bas, à l'exception de l'Ile du Prince- Edouard, demandaient le principe contraire, c'est-à-dire la nomination par la couronne.</p> <p>###</p> <p>Les délégués du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve se déclarèrent tous sans exception en faveur du principe de la nomination, lequel se rapproche le plus, sans contredit, de la constitution anglaise.</p> <p>Nous décidâmes en conséquence ### qu'il en serait ainsi autant que les circonstances pourraient le permettre.</p> <p>Une chambre haute héréditaire est une impossibilité en ce jeune pays, car nous n'avons aucun des éléments propres à former une aristocratie foncière ; nous sommes sans fortunes territoriales ; nous n'avons aucune classe séparée et distincte du peuple et un corps</p> | <p>is in the case of Newfoundland, which has an interest of its own, lying, as it does, at the mouth of the great river St. Lawrence, and more connected, perhaps, with Canada than with the Lower Provinces.</p> <p>It has, comparatively speaking, no common interest with the other Maritime Provinces, but has sectional interests and sectional claims of its own to be protected.</p> <p>It, therefore has been dealt with separately, and is to have a separate representation in the Upper House, thus varying from the equality established between the other sections.</p> <p>— As may be well conceived, great difference of opinion at first existed as to the constitution of the Legislative Council.</p> <p>In Canada the elective principle prevailed; in the Lower Provinces, with the exception of Prince Edward Island, the nominative principle was the rule.</p> <p>We found a general disinclination on the part of the Lower Provinces to adopt the elective principle; indeed, I do not think there was a dissenting voice in the Conference against the adoption of the nominative principle, except from Prince Edward Island.</p> <p>The delegates from New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland, as one man, were in favor of nomination by the Crown.</p> <p>And nomination by the Crown is of course the system which is most in accordance with the British Constitution.</p> <p>We resolved then, that the constitution of the Upper House should be in accordance with the British system as nearly as circumstances would allow.</p> <p>An hereditary Upper House is impracticable in this young country.</p> <p>Here we have none of the elements for the formation of a landlord aristocracy— no men of large territorial positions—no class</p> |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>politique héréditaire ne conviendrait par conséquent en aucune manière à notre état de société.</p> <p>### Il se réduirait bientôt à rien.</p> <p>###</p> <p>Je ne me cache pas que les raisons que l'on donne à l'appui du principe opposé sont fortes et nombreuses; je les apprécie d'autant mieux que j'ai fait partie du ministère qui a introduit le principe électif en Canada.</p> <p>(Écoutez ! écoutez !) Cependant, sans prétendre que notre tentative n'ait pas été couronnée de succès, je dois dire que plusieurs raisons ### l'ont empêché de réussir autant que nous nous y attendions.</p> <p>L'une de ces raisons est la grandeur des collèges électoraux, le travail considérable que doit entreprendre un candidat ### et les dépenses (rires), les dépenses légitimes qu'il lui faut encourir, toutes choses très-propres, on en conviendra, à éloigner des rangs beaucoup d'hommes que l'éminence de leur position appelait naturellement à ce poste.</p> <p>On a compté, je l'avoue, dans les premiers temps, des hommes de ce calibre parmi les candidats, mais ### le chiffre en a diminué d'élection en élection ###, tandis que d'un autre côté on voyait tous les hommes encore jeunes, adonnés à la politique active et déterminés à s'y créer un avenir, chercher à entrer dans la chambre d'assemblée.</p> <p>L'époque où le système de nomination a fonctionné avec quelque succès parmi nous</p> | <p>separated from the mass of the people.</p> <p>An hereditary body is altogether unsuited to our state of society, and would soon dwindle into nothing.</p> <p>The only mode of adapting the English system to the Upper House, is by conferring the power of appointment on the Crown (as the English peers are appointed), but that the appointments should be for life.</p> <p>The arguments for an elective Council are numerous and strong; and I ought to say so, as one of the Administration responsible for introducing the elective principle into Canada.</p> <p>(Hear, hear.) I hold that this principle has not been a failure in Canada; but there were causes—which we did not take into consideration at the time—why it did not so fully succeed in Canada as we had expected.</p> <p>One great cause was the enormous extent of the constituencies and the immense labor which consequently devolved on those who sought the suffrages of the people for election to the Council.</p> <p>For the same reason the expense—(laughter)—the legitimate expense was so enormous that men of standing in the country, eminently fitted for such a position, were prevented from coming forward.</p> <p>At first, I admit, men of the first standing did come forward, but we have seen that in every succeeding election in both Canadas there has been an increasing disinclination, on the part of men of standing and political experience and weight in the country, to become candidates ; while, on the other hand, all the young men, the active politicians, those who have resolved to embrace the life of a statesman, have sought entrance to the House of Assembly.</p> <p>The nominative system in this country, was to a great extent successful, before the introduction</p> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>remonte au temps de l'avènement du gouvernement responsable, et alors que le Canada formait plutôt une colonie royale et que l'on composait le conseil législatif des premiers fonctionnaires judiciaires, des chefs de département et des hommes les plus distingués du pays.</p>  | <p>of responsible government.</p> <p>Then the Canadas were to a great extent Crown colonies, and the upper branch of the legislature consisted of gentlemen chosen from among the chief judicial and ecclesiastical dignitaries, the heads of departments, and other men of the first position in the country.</p>   |
| <p>On conçoit que ces corps devaient inspirer le respect, d'après le caractère même de leurs membres qui, de leur côté, n'avaient que peu de sympathie avec les députés du peuple : aussi, les querelles entre ces deux branches de la législature étaient-elles fréquentes surtout en Bas-Canada.</p>   | <p>Those bodies commanded great respect from the character, standing, and weight of the individuals composing them, but they had little sympathy with the people or their representatives, and collisions with the Lower House frequently occurred, especially in Lower Canada.</p>  |
| <p>Une fois l'établissement du gouvernement responsable inauguré, il devenait nécessaire pour le gouverneur de s'entourer d'un corps de conseillers possédant la confiance de la chambre d'assemblée, de la chambre à qui il appartient de faire et défaire les ministres suivant son caprice, de sorte que ce fut elle aussi qui se trouva à indiquer les nominations à faire dans le conseil législatif.</p>   | <p>When responsible government was introduced, it became necessary for the Governor of the day to have a body of advisers who had the confidence of the House of Assembly which could make or unmake ministers as it chose.</p>  |
| <p>En effet, le ministère, obligé de s'assurer l'appui de la chambre basse, dû choisir les membres de la chambre haute parmi ses amis politiques et sous la dictée de la première ##, et le conseil se mit à perdre de plus en plus son caractère de contrôle sur la législation de l'assemblée.</p>   | <p>The Lower House in effect pointed out who should be nominated to the Upper House; for the ministry, being dependent altogether on the lower branch of the legislature for support, selected members for the Upper House from among their political friends at the dictation of the House of Assembly.</p>   |
| <p>Il n'en sera pas ainsi avec le système proposé.</p>   | <p>The Council was becoming less and less a substantial check on the legislation of the Assembly; but under the system now proposed, such will not be the case.</p>  |
| <p>Nul ministère ne peut se flatter de faire dans l'avenir ce que ses prédécesseurs ont fait ci-devant en Canada, — car il lui sera impossible de remplir la chambre haute de ses partisans et amis politiques dans l'intention de la dominer, d'après la constitution même qui limite à un certain chiffre la composition du conseil législatif, ## ## chacune des trois grandes divisions de la confédération ne pouvant nommer que 24 membres chaque, la chambre haute ne pourra jamais tomber sous l'influence</p> | <p>No ministry can in future do what they have done in Canada before,—they cannot, with the view of carrying any measure, or of strengthening the party, attempt to overrule the independent opinion of the Upper House, by filling it with a number of its partisans and political supporters.</p> <p>The provision in the Constitution, that the Legislative Council shall consist of a limited number of members—that each of the great</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>du ministère du jour soit pour l'exécution de ses projets, soit pour plaire à ses partisans.</p>   | <p>sections shall appoint twenty-four members and no more, will prevent the Upper House from being swamped from time to time by the ministry of the day, for the purpose of carrying out their own schemes or pleasing their partisans.</p>  |
| <p>Le fait même que le gouvernement ne pourra excéder ce chiffre sauvegardera l'indépendance de la chambre haute, lui donnera un caractère spécial ## et lui permettra d'exercer une influence légitime et un contrôle salutaire sur la législation du pays.</p>  | <p>The fact of the government being prevented from exceeding a limited number will preserve the independence of the Upper House, and make it, in reality, a separate and distinct chamber, having a legitimate and controlling influence in the legislation of the country.</p>  |
| <p>On a prétendu que cette limitation du droit de la couronne ### pourrait donner naissance à des conflits entre les deux branches de la législature, et pousser la chambre haute, ainsi placée hors de l'action du souverain, de l'assemblée et des conseillers de la couronne, à agir à, son gré et ce au point d'arrêter toute législation.</p>  | <p>The objection has been taken that in consequence of the Crown being deprived of the right of unlimited appointment, there is a chance of a dead lock arising between the two branches of the legislature; a chance that the Upper House being altogether independent of the Sovereign, of the Lower House, and of the advisers of the Crown, may act independently, and so independently as to produce a dead lock.</p>   |
| <p>Je ne crois pas qu'une telle chose se présente jamais, et chacun sait que ce cas n'est pas encore arrivé en Angleterre.</p>  | <p>I do not anticipate any such result.<br/><br/>In the first place we know that in England it does not arise.</p>   |
| <p>Où serait l'utilité de la chambre haute, si elle ne devait pas exercer, en temps opportun, son droit d'amender ou modifier la législation de la chambre d'assemblée ?</p>  | <p>There would be no use of an Upper House, if it did not exercise, when it thought proper, the right of opposing or amending or postponing the legislation of the Lower House.</p>  |
| <p>Il ne faut pas que ce soit un simple bureau d'enregistrement des décrets de la chambre basse, mais au contraire une chambre indépendante, douée d'une action propre, ### et ce n'est qu'à ce titre qu'elle pourra modérer et considérer avec calme la législation de l'assemblée et empêcher la maturité de toute loi intempestive ou pernicieuse passée par cette dernière, sans jamais oser s'opposer aux vœux réfléchis et définis des populations.</p> | <p>It would be of no value whatever were it a mere chamber for registering the decrees of the Lower House.<br/><br/>It must be an independent House, having a free action of its own, for it is only valuable as being a regulating body, calmly considering the legislation initiated by the popular branch, and preventing any hasty or ill considered legislation which may come from that body, but it will never set itself in opposition against the deliberate and understood wishes of the people.</p> |
| <p>La chambre des lords, quoique plus indépendante à cause de son caractère d'hérédité qu'une chambre composée de</p>   | <p>Even the House of Lords, which as an hereditary body, is far more independent than one appointed for life can be, whenever it</p>   |

|  |  |
|--|--|
| <p>membres nommés à vie, cède toujours à la volonté calme et sage du peuple anglais, et il faut remonter au règne de la reine Anne, pour trouver un seul fait qui prouve quelle ait tenté de renverser les décisions des communes par la nomination de nouveaux pairs.</p> <p>Il est vrai qu'en 1832 la chambre des lords fut menacée d'une pareille mesure par suite de son refus obstiné de voter le bill de réforme, ## et qu'on y aurait eu recours s'il eut été nécessaire : mais tous les ministres du temps et ceux mêmes qui conseillaient ce moyen convinrent que c'était un acte révolutionnaire, une infraction à la constitution, et qu'il n'y avait que la nécessité de conjurer la révolution qui menaçait d'ensanglanter l'Angleterre, ### pour justifier cette tentative de forcer l'opinion indépendante de la chambre des lords sur cette question.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Cette tentative n'a pas été renouvelée depuis, et je suis sûr qu'elle ne le sera plus jamais.</p> <p>Il y a environ un an ou deux, la chambre des lords refusa de passer l[<i>sic</i>] bill des droits sur le papier; en le faisant, elle agissait constitutionnellement et, suivant plusieurs, dans l'esprit et la lettre de la constitution.</p> <p>Cependant, lorsqu'elle vit qu'elle s'interposait dans l'exercice d'un droit que les communes regardaient comme exclusif, elle se désista de son opposition à la session suivante, non parce qu'elle s'était # trompée, mais bien parce qu'elle s'était convaincue de l'opinion réelle et calme des députés du peuple sur la question.</p> <p>## Nous devons nous rappeler en outre que les personnes nommées au conseil législatif occuperont une position toute différente de celle des pairs d'Angleterre.</p> <p>Ils n'auront pas, par exemple, de liens de famille ou de position imposés par l'histoire, #</p> | <p>ascertains what is the calm, deliberate will of the people of England, it yields, and never in modern times has there been, in fact or act, any attempt to overrule the decisions of that House by the appointment of new peers, excepting, perhaps, once in the reign of Queen Anne.</p> <p>It is true that in 1832 such an increase was threatened in consequence of the reiterated refusal of the House of Peers to pass the Reform Bill.</p> <p>I have no doubt the threat would have been carried into effect, if necessary ; but every one, even the Ministry who advised that step, admitted that it would be a revolutionary act, a breach of the Constitution to do so, and it was because of the necessity of preventing the bloody revolution which hung over the land, if the Reform Bill had been longer refused to the people of England, that they consented to the bloodless revolution of overriding the independent opinion of the House of Lords on that question.</p> <p>(Hear, hear.) Since that time it has never been attempted, and I am satisfied it will never be attempted again.</p> <p>Only a year or two ago the House of Lords rejected the Paper Duties Bill, and they acted quite constitutionally, according to the letter and as many think, according to the spirit of the Constitution in doing so.</p> <p>Yet when they found they had interfered with a subject which the people's house claimed as belonging of right to themselves, the very next session they abandoned their position, not because they were convinced they had done wrong, but because they had ascertained what was the deliberate voice of the representatives of the people on the subject.</p> <p>In this country, we must remember, that the gentlemen who will be selected for the Legislative Council stand on a very different footing from the peers of England.</p> <p>They have not like them any ancestral associations or position derived from history.</p> |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| <p># non plus que cette influence directe sur le peuple ou sur les communes que donnent à ces derniers la richesse, les domaines territoriaux, le nombre de fermiers et le prestige ## que les siècles ont attaché à leur nom.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) ## Ils seront, comme ceux de la chambre basse, hommes du peuple et tirés du peuple, ### et lui appartiendront autant le lendemain de leur élévation que la veille.</p> <p>### Sympathisant donc nécessairement avec le peuple, le conseiller législatif, à son retour # des sessions du parlement, ### se confondra de nouveau avec lui et subira les mêmes sentiments, les mêmes idées et les mêmes besoins que son entourage.</p> <p>S'il en est ainsi, comment supposer que les membres de la chambre haute veuillent se mettre à l'œuvre et de propos délibéré s'opposer à ce qu'ils savent être les vœux et l'opinion du peuple ?</p> <p>Cela est impossible, c'est pourquoi je n'ai pas la moindre crainte d'un conflit réel entre les deux chambres.</p> <p>Ce conflit serait bien plus probable si le conseil législatif était constitué sur le principe électif, et voici pourquoi.</p> <p>D'abord, les conseillers sortiraient du peuple comme ceux de l'assemblée législative, puis s'il s'élevait entr'eux une différence d'opinion, les premiers n'auraient-ils pas le droit de dire aux seconds nous représentons le ## peuple tout</p> | <p>They have not that direct influence on the people themselves, or on the popular branch of the legislature, which the peers of England exercise, from their great wealth, their vast territorial possessions, their numerous tenantry, and that prestige with which the exalted position of their class for centuries has invested them.</p> <p>(Hear, hear.) The members of our Upper House will be like those of the Lower, men of the people, and from the people.</p> <p>The man put into the Upper House is as much a man of the people the day after, as the day before his elevation.</p> <p>Springing from the people, and one of them, he takes his seat in the Council with all the sympathies and feelings of a man of the people, and when he returns home, at the end of the session, he mingles with them on equal terms, and is influenced by the same feelings and associations, and events, as those which affect the mass around him.</p> <p>And is it, then, to be supposed that the members of the upper branch of the legislature will set themselves deliberately at work to oppose what they know to be the settled opinions and wishes of the people of the country?</p> <p>They will not do it.</p> <p>There is no fear of a dead lock between the two houses.</p> <p>There is an infinitely greater chance of a load lock between the two branches of the legislature, should the elective principle be adopted, than with a nominated chamber - chosen by the Crown, and having no mission from the people.</p> <p>The members of the Upper Chamber would then come from the people as well as those of the Lower House, and should any difference ever arise between both branches, the former could say to the members of the popular</p> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <p>autant et même plus que vous, car nous, nous ne sommes pas élus comme vous par une petite localité ni pour une période de peu de durée, et notre outrée en parlement n'est pas due comme la vôtre à des circonstances particulières d'opinion et de temps ###, qui font que loin de refléter les vues de tout le pays vous ne représentez que celles des électeurs ### qui sont venus voter pour vous aux polls.</p> <p>Nous avons donc autant et plus de droit que vous de nous regarder comme l'expression de l'opinion du pays sur les questions générales et nous ne céderons pas."</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Il y aurait, je le répète, de grands dangers de conflits entre les deux chambres si la constitution du conseil législatif au lieu d'être laissée entre les mains de la couronne devait être remise entre celles du peuple.</p> <p>On devra se rappeler encore que les conseillers nommés à vie n'ont pas le même privilège que les lords, car en cas de décès ce sont des étrangers qui leur succèdent tandis qu'en Angleterre ce sont les fils qui remplacent les pères, ce qui fait que les changements dans la composition et l'état de l'opinion de notre chambre haute seraient toujours beaucoup plus rapides que dans celle des lords.</p> <p>Quelques faits démontreront combien ces changements se font vite ### : — lors de l'appel nominal du conseil législatif, en # 1856, on enregistra la présence de 42 membres à vie ; deux ans après, en 1858, ce chiffre n'était que de 35; en 1862, de 25 ; et en 1864, de 21.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Ces faits démontrent combien les changements sont rapides dans la représentation des membres à vie.</p> <p>Mais tout remarquable que soit ce changement,</p> | <p>branch—" We as much represent the feelings of the people as you do, and even more so; we are not elected from small localities and for a short period ; you as a body were elected at a particular time, when the public mind was running in a particular channel: you were returned to Parliament, not so much representing the general views of the country, on general questions, as upon the particular subjects which happened to engage the minds of the people when they went to the polls.</p> <p>We have as much right, or a better right, than you to be considered as representing the deliberate will of the people on general questions, and therefore we will not give way."</p> <p>(Hear, hear.) There is, I repeat, a greater danger of an irreconcilable difference of opinion between the two branches of the legislature, if the upper be elective, than if it holds its commission from the Crown.</p> <p>Besides, it must be remembered that an Upper House, the members of which are to be appointed for life, would not have the same quality of permanence as the House of Lords; our members would die; strangers would succeed them, whereas son succeeded father in the House of Lords.</p> <p>Thus the changes in the membership and state of opinion in our Upper House would always be more rapid than in the House of Lords.</p> <p>To show how speedily changes have occurred in the Upper House, as regards life members, I will call the attention of the House to the following facts :—At the call of the House, in February, 1856, forty-two life members responded ; two years afterwards, in 1858, only thirty-five answered to their names; in 1862 there were only twenty-five life members left, and in 1864, but twenty-one.</p> <p>(Hear, hear.) This shows how speedily changes take place in the life membership.</p> <p>But remarkable as this change has been, it is</p> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>il est encore plus sensible parmi les membres électifs.</p> <p>Le principe électif n'a été mis en vigueur qu'en 1856; douze membres seulement furent élus cette année-là et, depuis, douze tous les deux ans ; malgré cela, il y a eu vingt-quatre changements pour cause de décès, d'acceptation de charges publiques ou de résignation; il est donc évident que si un conflit venait à s'élever entre la chambre haute et la chambre basse, à mesure que des sièges deviendraient vacants dans la chambre haute, le gouvernement du jour — possédant, par obligation la confiance de la chambre basse — pourrait, afin de rétablir l'harmonie entre les deux branches de la législature, donner les sièges en question à des hommes dont les sympathies et les idées seraient d'accord avec le gouvernement et, par conséquent, avec la majorité de la chambre basse ; et tous les actes de l'administration dans ce sens auraient pour but d'établir la "sympathie et l'harmonie entre les deux chambres dans leurs travaux législatif.</p> <p>(Ecoutez! écoutez !) Il y a encore un autre avantage résultant de la limitation du nombre des représentants.</p> <p>A la chambre haute sera confié le soin de protéger les intérêts de section; il en résulte que les trois grandes divisions seront également représentées pour défendre leurs propres intérêts contre toutes combinaisons de majorités dans l'Assemblée.</p> <p>Chaque section aura donc intérêt il se faire représenter par ses hommes les plus habiles, et les membres du gouvernement, appartenant à chaque section, devront veiller à ce que les choix soient faits dans leur section en vue de ces intérêts, à mesure qu'il se présentera des vacances.</p> <p>C'est pour cette raison que chaque état de l'union américaine envoie au sénat ses hommes les plus éminents.</p> <p>[Ecoutez ! # ] La constitution pourvoit à ce que, dans les premiers choix qui seront faits</p> | <p>not so great as that in regard to the elected members.</p> <p>Though the elective principle only came into force in 1856, and although only twelve men were elected that year, and twelve more every two years since, twenty-four changes have already taken place by the decease of members, by the acceptance of office, and by resignation.</p> <p>So it is quite clear that, should there be on any question a difference of opinion between the Upper and Lower Houses, the government of the day being obliged to have the confidence of the majority in the popular branch—would, for the purpose of bringing the former into accord and sympathy with the latter, fill up any vacancies that might occur, with men of the same political feelings and sympathies with the Government, and consequently with those of the majority in the popular branch; and all the appointments of the Administration would be made with the object of maintaining the sympathy and harmony between the two houses.</p> <p>(Hear, hear.) There is this additional advantage to be expected from the limitation.</p> <p>To the Upper House is to be confided the protection of sectional interests; therefore is it that the three great divisions are there equally represented, for the purpose of defending such interests against the combinations of majorities in the Assembly.</p> <p>It will, therefore, become the interest of each section to be represented by its very best men, and the members of the Administration who belong to each section will see that such men are chosen, in case of a vacancy in their section.</p> <p>For the same reason each state of the American Union sends its two best men to represent its interests in the Senate.</p> <p>(Hear, hear.) It is provided in the Constitution that in the first selections for the Council,</p> |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <p>pour le Conseil, on ait égard aux membres qui occupent des positions analogues dans les différentes colonies.</p> <p>Selon moi, c'est une disposition sage.</p> <p>Dans les conseils législatifs de toutes les provinces, à l'exception de l'Ile du Prince-Edouard, il y a des membres à vie.</p> <p>En Canada, il y en a un certain nombre ###, mais la majorité, bien que n'étant pas nommés par la reine qui confère tous les honneurs ###, tient son mandat du peuple et a droit de marcher de pair avec ceux qui ont une commission royale.</p> <p>On ne saurait donner une bonne raison en vertu de laquelle ceux qui ont l'expérience de la législation, soit qu'ils tiennent leur mandat de la couronne ou du peuple, devraient être laissés de côté pour être remplacés par des hommes nouveaux dans le conseil législatif de la confédération.</p> <p>La constitution pourvoit donc à ce que le choix des conseillers législatifs ## soit fait parmi les bons, messieurs qui sont actuellement membres de la chambre haute dans les différentes colonies c'est en vertu de dispositions analogues, que pour représenter l'Ecosse et l'Irlande dans la chambre des pairs du royaume-uni les choix sont faits parmi les pairs d'Ecosse et d'Irlande.</p> <p>De même, les membres du conseil législatif de la confédération projetée seront choisis d'abord dans les conseils législatifs actuels des différentes provinces.</p> <p>Dans la composition de la chambre des communes on a appliqué, d'une façon aussi simple qu'ingénieuse, le principe de la représentation d'après la population.</p> | <p>regard shall be had to those who now hold similar positions in the different colonies.</p> <p>This, it appears to me, is a wise provision.</p> <p>In all the provinces, except Prince Edward, there are gentlemen who hold commissions for the Upper House for life.</p> <p>In Canada, there are a number who hold under that commission; but the majority of them hold by a commission, not, perhaps, from a monarchical point of view so honorable, because the Queen is the fountain of honor,—but still, as holding their appointment from the people, they may be considered as standing on a par with those who have Her Majesty's commission.</p> <p>There can be no reason suggested why those who have had experience in legislation, whether they hold their positions by the election of the people or have received preferment from the Crown—there is no valid reason why those men should be passed over, and new men sought for to form the Legislative Council of the Confederation.</p> <p>It is, therefore, provided that the selection shall be made from those gentlemen who are now members of the upper branch of the Legislature in each of the colonies, for seats in the Legislative Council of the General Legislature.</p> <p>The arrangement in this respect is somewhat similar to that by which Representative Peers are chosen from the Peers of Scotland and Ireland, to sit in the Parliament of the United Kingdom.</p> <p>In like manner, the members of the Legislative Council of the proposed Confederation will be first selected from the existing Legislative Councils of the various provinces.</p> <p>In the formation of the House of Commons, the principle of representation by population has been provided for in a manner equally ingenious and simple.</p> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>L'admission de ce principe présentait dès l'abord une difficulté apparente, celle de l'augmentation incessante du nombre des représentants dans la chambre basse, avec l'accroissement de la population, cette augmentation pouvant devenir gênante et trop coûteuse.</p>   | <p>The introduction of this principle presented at first the apparent difficulty of a constantly increasing body until, with the increasing population, it would become inconveniently and expensively large.</p>   |
| <p>Mais en adoptant pour terme de comparaison la représentation du Bas-Canada — qui sera le pivot de notre système représentatif, — cette province étant la mieux choisie à cause des variations pu sensibles de sa population, et parce que le nombre de ses habitants tient la moyenne entre les populations des autres provinces, nous avons pu surmonter la difficulté que je viens de mentionner.</p> | <p>But by adopting the representation of Lower Canada as a fixed standard —as the pivot on which the whole would turn—that province being the best suited for the purpose, on account of the comparatively permanent character of its population, and from its having neither the largest nor least number of inhabitants—we have been enabled to overcome the difficulty I have mentioned.</p> |
| <p>Nous avons donc introduit le système de représentation d'après la population, en évitant le danger et l'inconvénient de voir une augmentation dans le nombre des membres de la chambre basse se renouveler périodiquement tous les dix ans; ## c'était une simple règle de trois.</p>   | <p>We have introduced the system of representation by population without the danger of an inconvenient increase in the number of representatives on the recurrence of each decennial period.</p> <p>The whole thing is worked by a simple rule of three.</p>  |
| <p>Je cite des chiffres : la population du Haut-Canada est de 1,400,000, celle du Bas-Canada de 1,100,000, la proportion à établir est celle-ci : avec sa population de 1,100,000 le Bas-Canada a droit à 65 membres, combien devra-t-on accorder de membres au Haut-Canada avec sa population plus considérable de 1,400,000 ?</p>  | <p>For instance, we have in Upper Canada 1,400,000 of a population; in Lower Canada 1,100,000.</p> <p>Now, the proposition is simply this—if Lower Canada, with its population of 1,100,000, has a right to 65 members, how many members should Upper Canada have, with its larger population of 1,400,000 ?</p>  |
| <p>La même règle s'applique aux autres provinces.</p> <p>Le principe de la représentation d'après la population est strictement mis en pratique sans avoir à craindre tous les dix ans une augmentation gênante du nombre des membres dans la chambre basse.</p>   | <p>The same rule applies to the other provinces—the proportion is always observed and the principle of representation by population carried out, while, at the same time, there will not be decennially an inconvenient increase in the numbers of the Lower House.</p>   |
| <p>De plus une clause de la constitution pourvoit à ce que, lorsqu'il sera jugé convenable, le nombre des représentants puisse être porté au-delà de 194, chiffre fixé en premier lieu.</p>  | <p>At the same time, there is a constitutional provision that hereafter, if deemed advisable, the total number of representatives may be increased from 194, the number fixed in the first instance.</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>Dans ce cas si la représentation augmente, le Bas-Canada fournira encore la base du nouveau calcul.</p> <p>Si par exemple, au lieu de soixante-cinq membres le Bas-Canada vient à en avoir soixante-dix, la question sera celle-ci: avec telle population le Bas-Canada a soixante-dix membres combien doit en avoir le Haut-Canada avec une population plus considérable?</p> <p>A mon point de vue personnel, j'aurais voulu dans la chambre plus de cent quatre-vingt-quatorze membres, mais il m'a été impossible de faire prévaloir mon opinion qu'il serait bien de commencer avec un plus grand nombre de représentants dans la chambre basse.</p> <p>On me fit deux objections ; la première, que le système augmenterait trop nos dépenses ; la seconde que, dans un pays nouveau comme le nôtre, nous ne pourrions pas trouver un nombre suffisant d'hommes vraiment aptes à remplir le rôle de représentants.</p> <p>Je répondis que le nombre des hommes capables augmenterait rapidement d'année en année à mesure que notre système d'éducation se perfectionnerait et que nos richesses se développeraient, qu'en établissant des collèges électoraux plus petits, un plus grand nombre d'individus seraient intéressés au fonctionnement de l'union ; qu'un champ plus large serait ouvert à l'ambition politique par le fait que nous aurions un corps plus nombreux de représentants, et que nous aurions un plus grand choix pour les chefs de notre gouvernement et pour les chefs de partis.</p> <p>Tels étaient mes sentimens personnels, que je n'aurais peut-être pas dû exprimer ici, mais, comme je l'ai dit, je perdis complètement ma cause et le nombre des représentants fut fixé à, cent-quatre-vingt-quatorze : ce n'est pas trop si on considère qu'il y en a aujourd'hui cent-trente dans la seule législature du Canada.</p> <p>La différence entre cent-trente et cent-quatre-vingt-quatorze n'est pas considérable si on songe à l'accroissement de notre population lorsque la confédération sera une fois opérée.</p> | <p>In that case, if an increase is made, Lower Canada is still to remain the pivot on which the whole calculation will turn.</p> <p>If Lower Canada, instead of sixty-five, shall have seventy members, then the calculation will be, if Lower Canada has seventy members, with such a population, how many shall Upper Canada have with a larger population ?</p> <p>I was in favor of a larger House than one hundred and ninety-four, but was overruled.</p> <p>I was perhaps singular in the opinion, but I thought it would be well to commence with a larger representation in the lower branch.</p> <p>The arguments against this were, that, in the first place, it would cause additional expense; in the next place, that in a new country like this, we could not get a sufficient number of qualified men to be representatives.</p> <p>My reply was that the number is rapidly increasing as we increase in education and wealth ; that a larger field would be open to political ambition by having a larger body of representatives ; that by having numerous and smaller constituencies, more people would be interested in the working of the union, and that there would be a wider field for selection for leaders of governments and leaders of parties.</p> <p>These are my individual sentiments,—which, perhaps, I have no right to express here— but I was overruled, and we fixed on the number of one hundred and ninety-four, which no one will say is large or extensive, when it is considered that our present number in Canada alone is one hundred and thirty.</p> <p>The difference between one hundred and thirty and one hundred and ninety-four is not great, considering the large increase that will be made to our population when Confederation is</p> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <p>Quand le principe de la représentation d'après la population fut adopté par la chambre basse pas un seul membre de la conférence, comme je l'ai déjà dit, pas un seul des délégués du gouvernement ou de l'opposition d'aucune des provinces maritimes ne se prononça en faveur du suffrage universel.</p> <p>Sous ce rapport tout le monde était pénétré qu'on devait appliquer le principe de la constitution anglaise, et que les différentes classes d'électeurs ainsi que la propriété devaient être représentées tout comme l'élément numérique.</p> <p>Si nous avons entrepris de régler immédiatement la question du cens d'éligibilité nous aurions rencontré des difficultés insurmontables.</p> <p>Les colonies ont chacune des lois différentes à cet égard # # #.</p> <p>Nous avons adopté une clause analogue à celle qui est contenue dans l'acte d'union des Canadas, passé en 1841, savoir: que les lois relatives au cens électoral et au cens d'éligibilité, à la nomination et aux devoirs des officiers-rapporteurs, à la conduite des élections contestées dans les diverses provinces, seraient appliquées dans la première élection au parlement confédéré, de sorte que tout électeur aujourd'hui inscrit légalement sur les listes auront droit de voter pour le choix d'un représentant dans le premier parlement fédéral.</p> <p>Un des premiers actes du parlement de la confédération devra être de régler la question # # du cens d'éligibilité de manière à l'appliquer à toute la confédération.</p> <p>(Ecoutez !) # # # La durée du parlement a été fixée à cinq ans.</p> <p>Personnellement, je demandais une plus longue</p> | <p>carried into effect.</p> <p>While the principle of representation by population is adopted with respect to the popular branch of the legislature, not a single member of the Conference, as I stated before, not a single one of the representatives of the government or of the opposition of any one of the Lower Provinces was in favor of universal suffrage.</p> <p>Every one felt that in this respect the principle of the British Constitution should be carried out, and that classes and property should be represented as well as numbers.</p> <p>Insuperable difficulties would have been presented themselves if we had attempted to settle now the qualification for the elective franchise.</p> <p>We have different laws in each of the colonies fixing the qualification of electors for their own local legislatures; and we therefore adopted a similar clause to that which is contained in the Canada Union Act of 1841, viz., that all the laws which affected the qualification of members and of voters, which affected the appointment and conduct of returning officers and the proceedings at Sections, as well as the trial of controverted elections in the separate provinces, should obtain in the first election to the Confederate Parliament, so that every man who has now a vote in his own province should continue to have a vote in choosing a representative to the first Federal Parliament.</p> <p>And it was left to the Parliament of the Confederation, as one of their first duties, to consider and to settle by an act of their own the qualification for the elective franchise, which would apply to the whole Confederation.</p> <p>In considering the question of the duration of Parliament, we came to the conclusion to recommend a period of five years.</p> <p>I was in favor of a longer period.</p> |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>période.</p> <p>Je pensais que la durée des législatures locales ne devait pas être moindre que quatre ans et que le parlement général, comme dans le royaume-uni, devait avoir une plus longue durée.</p> <p>### La période de cinq ans a été préférée.</p> <p>Une constitution soigneusement élaborée non seulement par le gouvernement local, mais par les autorités impériales, celle de la Nouvelle-Zélande, admet cette limite de cinq années.</p> <p>Au fait il importait peu que ce fût cinq ou sept ans dès lors qu'on réservait à la couronne le droit de dissoudre les chambres.</p> <p>### Depuis l'avènement de George III, sans compter le parlement actuel, il y a eu en Angleterre dix-sept parlements, dont la durée moyenne a été de trois ans et demi.</p> <p>Cette moyenne est plus faible que celle de la durée des parlements canadiens depuis l'union, de sorte qu'il était de peu d'importance que la durée du parlement général fût fixée à cinq ou sept ans.</p> <p>L'omission # de quelques mots dans la 24ème résolution a donné lieu à de nombreuses appréhensions.</p> <p>On a cru que les 40 législatures locales auraient le pouvoir de changer ### ultérieurement l'étendue et les limites des différents collèges électoraux.</p> <p>Cette résolution doit être interprétée comme suit : pour le premier parlement général l'arrangement des collèges électoraux sera réglé par les législatures locales telles qu'aujourd'hui constituées.</p> | <p>I thought that the duration of the local legislatures should not be shortened so as to be less than four years, as at present, and that the General Parliament should have as long a duration as that of the United Kingdom.</p> <p>I was willing to have gone to the extent of seven years; but a term of five years was preferred, and we had the example of the New Zealand carefully considered, not only locally, but by the Imperial Parliament, and which gave the provinces of those islands a general parliament with a duration of five years.</p> <p>But it was a matter of little importance whether five years or seven years was the term, the power of dissolution by the Crown having been reserved.</p> <p>I find, on looking at the duration of parliaments since the accession of George III. to the Throne, that excluding the present parliament, there have been seventeen parliaments, the average period of whose existence has been about three years and a half.</p> <p>That average is less than the average duration of the parliaments in Canada since the union, so that it was not a matter of much importance whether we fixed upon five or seven years as the period of duration of our General Parliament.</p> <p>A good deal of misapprehension has arisen from the accidental omission of some words from the 24th resolution.</p> <p>It was thought that by it the local legislatures were to have the power of arranging hereafter, and from time to time of readjusting the different constituencies and settling the size and boundaries of the various electoral districts.</p> <p>The meaning of the resolution is simply this, that for the first General Parliament, the arrangement of constituencies shall be made by the existing local legislatures; that in Canada, for instance, the present Canadian Parliament</p> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>Par exemple, le parlement canadien actuel devra décider quels seront les collèges électoraux du Haut-Canada et faire les changements nécessaires pour donner à cette partie de la province le nombre additionnel de membres que lui accorde la nouvelle constitution ; il devra aussi régler les changements à faire dans les collèges électoraux actuels du Bas-Canada.</p> <p>En un mot, le parlement devra désigner en quelque sorte, les collèges électoraux qui pourront envoyer des membres au premier parlement fédéral.</p> <p>De même, les autres provinces fixeront les limites de leurs différents collèges électoraux dans la session pendant laquelle ils adopteront la nouvelle constitution.</p> <p>Plus tard, les législatures locales pourront, à leur gré, changer leurs limites électorales en vue de leurs élections locales.</p> <p>Mais on ne pouvait évidemment accorder aux législatures locales la faculté de changer les collèges électoraux envoyant des représentants à la législature générale après que cette législature aura été une fois constituée.</p> <p>Si tel était le cas, un membre de la législature générale pourrait, d'un moment à l'autre, perdre son siège à la suite d'un changement apporté dans son collège par la législature de sa section.</p> <p>Non, du moment que le parlement général sera réuni, il faut qu'il ait plein contrôle sur sa propre législation, et pour cela il doit rester maître absolu de sa position avec la faculté de remanier comme il lui plaira les limites électorales, ce pouvoir étant éminemment essentiel à une législature de ce genre.</p> <p>(Ecoutez !) Je n'abuserai pas de la patience de la chambre en examinant, dans tous leurs détails, les pouvoirs divers conférés au parlement général en les distinguant de ceux qui demeurent acquis aux législatures locales.</p> | <p>shall arrange what are to be the constituencies of Upper Canada, and to make such changes as may be necessary in arranging for the seventeen additional members given to it by the Constitution ; and that it may also, if it sees fit, alter the boundaries of the existing constituencies of Lower Canada.</p> <p>In short, this Parliament shall settle what shall be the different constituencies electing members to the first Federal Parliament.</p> <p>And so the other provinces, the legislatures of which will fix the limits of their several constituencies in the session in which they adopt the new Constitution.</p> <p>Afterwards the local legislatures may alter their own electoral limits as they please, for their own local elections.</p> <p>But it would evidently be un-proper to leave to the Local Legislature the power to alter the constituencies sending members to the General Legislature after the General Legislature shall have been called into existence.</p> <p>Were this the case, a member of the General Legislature might at any time find himself ousted from his seat by an alteration of his constituency by the Local Legislature in his section.</p> <p>No, after the General Parliament meets, in order that it may have full control of its own legislation, and be assured of its position, it must have the full power of arranging and re-arranging the electoral limits of its constituencies as it pleases, such being one of the powers essentially necessary to such a Legislature.</p> <p>(Hear, hear.) I shall not detain the House by entering into a consideration at any length of the different powers conferred upon the General Parliament as contradistinguished from those reserved to the local legislatures; but any</p> |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>Mais tout honorable membre qui voudra bien examiner la liste des différents sujets assignés aux législatures générales et locales respectivement, se convaincra que toutes les grandes questions affectant les intérêts de la confédération dans son ensemble, sont laissées au parlement fédéral tandis que les questions et les lois d'intérêt local sont laissées à la juridiction des parlements locaux.</p> | <p>honorable member on examining the list of different subjects which are to be assigned to the General and Local Legislatures respectively, will see that all the great questions which affect the general interests of the Confederacy as a whole, are confided to the Federal Parliament, while the local interests and local laws of each section are preserved intact, and entrusted to the care of the local bodies.</p> |
| <p>Naturellement, la législature générale aura le pouvoir de régler la dette publique et le revenu de la confédération ; il réglera aussi les questions de trafic, de commerce, de douanes et d'accise ; il devra enfin posséder plein pouvoir de prélever des fonds par tous les moyens et de toutes sources, conformément à la décision des représentants du peuple.</p>  | <p>As a matter of course, the General Parliament must have the power of dealing with the public debt and property of the Confederation.</p>  |
| <p>Les législatures locales auront le contrôle de tous les travaux locaux; c'est un point important et un des principaux avantages de l'union fédérale et des parlements locaux, car ainsi chaque province aura le pouvoir et les moyens de développer ses ressources particulières et de travailler à son progrès individuel sans entraves et comme il lui plaira.</p>   | <p>Of course, too, it must have the regulation of trade and commerce, of customs and excise.</p>   |
| <p>Ainsi toutes les améliorations locales, de même que les entreprises de toute espèce, sont laissées aux soins et à l'administration des législatures locales de chaque province.</p>  | <p>The Federal Parliament must have the sovereign power of raising money from such sources and by such means as the representatives of the people will allow.</p>  |
| <p># Une des résolutions pourvoit à ce que " les lignes de bateaux-à-vapeur ou d'autres bâtiments, les chemins de fer, les canaux et autres travaux qui relieront deux ou plusieurs provinces ou se prolongeront au-delà des limites de l'une d'elles, " appartiendront au gouvernement général et seront sous le contrôle de la législature générale.</p>  | <p>It will be seen that the local legislatures have the control of all local works; and it is a matter of great importance, and one of the chief advantages of the Federal Union and of local legislatures, that each province will have the power and means of developing its own resources and aiding its own progress after its own fashion and in its own way.</p>   |
| <p>Il est dit aussi dans une autre que " les lignes de bateaux-à-vapeur entre les provinces fédérées et d'autres pays, les communications télégraphiques et l'incorporation des compagnies télégraphiques, et tous autres</p>   | <p>Therefore all the local improvements, all local enterprises or undertakings of any kind, have been left to the care and management of the local legislatures of each province.</p>  |
| <p># Une des résolutions pourvoit à ce que " les lignes de bateaux-à-vapeur ou d'autres bâtiments, les chemins de fer, les canaux et autres travaux qui relieront deux ou plusieurs provinces ou se prolongeront au-delà des limites de l'une d'elles, " appartiendront au gouvernement général et seront sous le contrôle de la législature générale.</p>  | <p>(Cheers.) It is provided that all "lines of steam or other ships, railways, canals and other works, connecting any two or more of the provinces together or extending beyond the limits of any province," shall belong to the General Government, and be under the control of the General Legislature.</p>  |
| <p>Il est dit aussi dans une autre que " les lignes de bateaux-à-vapeur entre les provinces fédérées et d'autres pays, les communications télégraphiques et l'incorporation des compagnies télégraphiques, et tous autres</p>   | <p>In like manner " lines of steamships between the Federated Provinces and other countries, telegraph communication and the incorporation of telegraph companies, and all such works as shall, although lying within any province, be</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p>travaux qui, bien que situés dans une seule province, seront spécialement déclarés dans les actes qui les autoriseront être d'un avantage général;" appartiendront au gouvernement général.</p> <p>Ainsi le canal Welland, bien que situé en entier dans une des sections de la confédération et les canaux du St. Laurent ne traversant que deux de ces sections, peuvent être considérés comme des ouvrages nationaux et avantageux à toute la confédération.</p> <p># Le recensement par lequel sont constatés le chiffre de notre population et l'étendue de nos ressources, est aussi un travail d'utilité publique, et partant, doit être laissé au gouvernement général.</p> <p>Il en est de même des défenses du pays.</p> <p>Un des grands avantages de la confédération est que nous serons unis dans un système de défense bien concerté et uniforme.</p> <p>( Ecoutez ! ) Aujourd'hui chacune des colonies a un système militaire différent ; quelques-unes même ne sont nullement organisées pour la défense.</p> <p>Nous avons plusieurs corps militaires séparés, mais nulle entente n'existe entre les colonies en ce qui concerne l'offensive ou la défensive.</p> <p>Dans la confédération nous aurons un système unique de défense et un seul système d'organisation militaire.</p> <p>Au cas où les provinces maritimes seraient attaquées nous pourrions leur envoyer les puissantes milices du Haut-Canada, et si une invasion nous menaçait sur nos lacs les hardis marins des provinces d'en bas voleraient à notre secours et viendraient manœuvrer nos vaisseaux.</p> <p>(Ecoutez ! ) En un mot nous ne ## ferons plus qu'un peuple agissant de parfait accord dans la paix et dans la guerre.</p> | <p>specially declared by the Acts authorizing them, to be for the general advantage," shall belong to the General Government.</p> <p>For instance, the Welland Canal, though lying wholly within one section, and the St. Lawrence Canals in two only, may be properly considered national works, and i for the general benefit of the whole Federation.</p> <p>Again, the census, the ascertaining of our numbers and the extent of our resources, must, as a matter of general interest, belong to the General Government.</p> <p>So also with the defences of the country.</p> <p>One of the great advantages of Confederation is, that we shall have a united, a concerted, and uniform system of defence.</p> <p>(Hear.) We are at this moment with a different militia system in each colony—in some of the colonies with an utter want of any system of defence.</p> <p>We have a number of separate staff establishments, without any arrangement between the colonies as to the means, either of defence or offence.</p> <p>But, under the union, we will have one system of defence and one system of militia organization.</p> <p>In the event of the Lower Provinces being threatened, we can send the large militia forces of Upper Canada to their rescue.</p> <p>Should we have to fight on our lakes against a foreign foe, we will have the hardy seamen of the Lower Provinces coming to our assistance and manning our vessels.</p> <p>(Hear, hear.) We will have one system of defence and be one people, acting together alike in peace and in war.</p> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <p>(Applaudissements.) Le code criminel, — c'est-à-dire la détermination de ce qui est crime et de ce qui ne l'est pas, — est laissé au gouvernement général.</p> <p>Ceci est presque une nécessité.</p> <p>Il est très important que le code criminel soit uniforme dans toutes les provinces, — que ce qui est crime dans une partie de l'Amérique anglaise soit jugé tel dans toutes les autres parties, — et que, dans toute l'union, la vie et la propriété des individus soient uniformément protégées.</p> <p>C'est un des grands vices de la constitution des Etats-Unis # # # où ce qui est crime dans un Etat n'est qu'une offense vénielle et passible d'une légère punition dans un autre.</p> <p>Mais, dans notre constitution, nous n'aurons qu'un code criminel basé sur le code criminel anglais, et applicable à toute l'Amérique Britannique, de sorte qu'un des sujets de la confédération saura toujours, dans quelque partie de l'union qu'il se trouve, quels sont ses droits et aussi à quels châtiments il s'expose s'il se rend coupable d'infraction à la loi.</p> <p>Je ne saurais citer une preuve plus frappante des avantages que nous ont fourni l'examen et l'expérience des défauts qui existent dans la constitution de nos voisins.</p> <p>(Ecoutez !) La 33ème résolution est très importante pour le bien-être futur des colonies.</p> <p>Elle donne au parlement général le pouvoir de passer " toute mesure tendant à rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans le Haut-Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau- Brunswick, l'Ile du Prince Edouard et l'Ile de Terre-neuve, ainsi que la procédure de toutes les cours de justice dans ces provinces."</p> <p>Le principe général des lois de toutes les</p> | <p>(Cheers.) The criminal law too—the determination of what is a crime and what is not and how crime shall be punished—is left to the General Government.</p> <p>This is a matter almost of necessity.</p> <p>It is of great importance that we should have the same criminal law throughout these provinces—that what is a crime in one part of British America, should be a crime in every part—that there should be the same protection of life and property as in another.</p> <p>It is one of the defects in the United States system, that each separate state has or may have a criminal code of its own,—that what may be a capital offence in one state, may be a venial offence, punishable slightly, in another.</p> <p>But under our Constitution we shall have one body of criminal law, based on the criminal law of England, and operating equally throughout British America, so that a British American, belonging to what province he may, or going to any other part of the Confederation, knows what his rights are in that respect, and what his punishment will be if an offender against the criminal laws of the land.</p> <p>I think this is one of the most marked instances in which we take advantage of the experience derived from our observations of the defects in the Constitution of the neighboring Republic</p> <p>(Hear, hear.) The 33rd provision is of very great importance to the future well-being of these colonies.</p> <p>It commits to the General Parliament the " rendering uniform all or any of the laws relative to property and civil rights in Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick, Newfoundland and Prince Edward Island, and rendering uniform the procedure of all or any of the courts in these provinces."</p> <p>The great principles which , govern the laws of</p> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>provinces, à l'exception du Bas-Canada, est le même, bien qu'il puisse y avoir différence dans les détails; et j'ai vu avec plaisir que les provinces inférieures désiraient se joindre au Haut-Canada dans l'œuvre de l'assimilation des lois déjà mentionnée, # # # et elles se sont aussi montrées disposées à introduire chez elles notre système de lois provinciales, qui diffère beaucoup du leur.</p> | <p>all the provinces, with the single exception of Lower Canada, are the same, although there maybe a divergence in details; and it is gratifying to find, on the part of the Lower Provinces, a general desire to join together with Upper Canada in this matter, and to procure, as soon as possible, an assimilation of the statutory laws and the procedure in the courts, of all these provinces.</p> |
| <p>Dans une colonie, par exemple, il n'existe aucun système municipal ; dans une autre, il n'est que facultatif et n'a pas été adopté complètement.</p>  | <p>At present there is a good deal of diversity.</p> <p>In one of the colonies, for instance, they have no municipal system at all.</p> <p>In another, the municipal system is merely permissive, and has not been adopted to any extent.</p>  |
| <p>Ces circonstances ayant fait trouver presque impossible une union législative, il fut convenu, autant que faire se pourrait, que le premier acte du parlement confédéré serait d'assimiler les lois provinciales, qui ont toutes pour base le droit commun d'Angleterre.</p>  | <p>Although, therefore, a legislative union was found to be almost impracticable, it was understood, so far as we could influence the future, that the first act of the Confederate Government should be to procure an assimilation of the statutory law of all those provinces, which has, as its root and foundation, the common law of England.</p>   |
| <p>Mais pour ne pas blesser les intérêts locaux, # # # on a décidé qu'aucun changement n'aurait lieu dans ce sens sans avoir reçu la sanction des législatures locales.</p>  | <p>But to prevent local interests from being overridden, the same section makes provision, that, while power is given to the General Legislature to deal with this subject, no change in this respect should have the force and authority of law in any province until sanctioned by the Legislature of that province.</p>   |
| <p>(Ecoutez ! écoutez !) La législature fédérale aura le pouvoir d'établir une cour générale d'appel pour les provinces fédérées.</p>  | <p>(Hear, hear.) The General Legislature is to have power to establish a general Court of Appeal for the Federated Provinces.</p>  |
| <p>Quoique la législature canadienne ait toujours eu le pouvoir d'établir une semblable cour, à laquelle les justiciables des tribunaux du Haut et du Bas-Canada auraient pu en appeler, elle ne s'en est jamais prévalu.</p>  | <p>Although the Canadian Legislature has always had the power to establish a Court of Appeal, to which appeals may be made from the courts of Upper and Lower Canada, we have never availed ourselves of the power.</p>  |
| <p>Le Haut et le Bas-Canada ont chacun leur cour d'appel, et ce système continuera jusqu'à ce que la législature fédérale ait établi une cour générale d'appel.</p>  | <p>Upper Canada has its own Court of Appeal, so has Lower Canada.</p> <p>And this system will continue until a General Court of Appeal shall be established by the</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>La constitution ne pourvoit pas à l'établissement de cette cour, en faveur de laquelle et contre laquelle il existe beaucoup de motifs, mais on a jugé sage et à propos de stipuler dans la constitution que la législature générale avait le pouvoir, ## si elle le trouvait utile, d'établir une cour générale d'appel des cours supérieures de toutes les provinces.</p> <p>(Ecoutez! écoutez!) Je n'entreprendrai pas de passer en revue les autres pouvoirs conférés au parlement général, qui, pour la plupart, ont trait à des affaires de finance et d'intérêt commercial, je laisse cela à d'autres plus habiles.</p> <p>A part de tous les pouvoirs spécialement désignés dans le 37e et dernier article de cette partie de la constitution, se trouve conférée à la législature générale la grande législation souveraine, c'est-à-dire le pouvoir de légiférer sur "toutes les matières d'un caractère général qui ne seront pas spécialement et exclusivement réservées au contrôle des législatures et des gouvernements locaux."</p> <p>Telle est justement la disposition qui manque à la constitution des Etats-Unis ; c'est là où l'on trouve ce côté vulnérable du système américain, le vide qui enlève à la constitution américaine sa force de cohésion.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) C'est là ce que l'on peut appeler une sage et nécessaire disposition.</p> <p>Par elle nous concentrons la force dans le parlement central et faisons de la confédération un seul peuple et un seul gouvernement, au lieu de cinq peuples et de cinq gouvernements à peine liés entre eux sous l'autorité de la métropole.</p> <p>Quant aux gouvernements locaux, il est prescrit</p> | <p>General Legislature.</p> <p>The Constitution does not provide that such a court shall be established.</p> <p>There are many arguments for and against the establishment of such a court.</p> <p>But it was thought wise and expedient to put into the Constitution a power to the General Legislature, that, if after full consideration they think it advisable to establish a General Court of Appeal from all the Superior Courts of all the provinces, they may do so.</p> <p>(Hear, hear.) I shall not go over the other powers that are conferred on the General Parliament.</p> <p>Most of them refer to matters of financial and commercial interest, and I leave those subjects in other and better hands.</p> <p>Besides all the powers that are specifically given in the 37th and last item of this portion of the Constitution, confers on the General Legislature the general mass of sovereign legislation, the power to legislate on " all matters of a general character, not specially and exclusively reserved for the local governments and legislatures."</p> <p>This is precisely the provision which is wanting in the Constitution of the United States.</p> <p>It is here that we find the weakness of the American system— the point where the American Constitution breaks down.</p> <p>(Hear, hear.) It is in itself a wise and necessary provision.</p> <p>We thereby strengthen the Central Parliament, and make the Confederation one people and one government, instead of five peoples and five governments, with merely a point of authority connecting us to a limited and insufficient extent.</p> <p>With respect to the local governments, it is</p> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>que chacun aura pour chef un officier exécutif nommé par le gouvernement général.</p> <p>Comme nous devons former une province unie, avec des gouvernements locaux et des législatures subordonnés au gouvernement fédéré et à la législature générale, il est opportun que le chef exécutif de chaque section soit également subordonné à l'exécutif principal de toute la confédération.</p> <p>Envers les gouvernements locaux, le gouvernement général occupera exactement la même position que le gouvernement impérial occupe actuellement à l'égard des colonies : de sorte que de même que le lieutenant-gouverneur de chacune des provinces est directement nommé par la reine, à laquelle il est directement responsable et fait directement rapport, de même les officiers exécutifs des gouvernements locaux seront par la suite subordonnés au représentant de la reine, auquel ils seront responsables et feront rapport.</p> <p>On a objecté que c'était empiéter sur la prérogative royale de conférer aux gouverneurs locaux le pouvoir de gracier, pour la raison qu'ils n'étaient pas directement nommés par la couronne mais indirectement par l'officier exécutif de la confédération # # #.</p> <p>Cette disposition a trouvé place dans la constitution à cause de la difficulté qu'il y aurait si ce pouvoir n'était confié qu'au gouverneur-général.</p> <p>Par exemple, s'il s'élève une question au sujet de la libération d'un prisonnier convaincu d'offense mineure — disons à la Nouvelle-Ecosse — et en danger imminent de perdre la vie s'il reste emprisonné, le pardon pourrait arriver trop tard s'il fallait l'attendre du gouverneur-général.</p> <p>Il faut se rappeler que le pouvoir de gracier ne s'applique pas qu'à, la peine capitale, mais bien à tous les cas de condamnation # #, quelque minimes qu'ils soient, même à celui d'une</p> | <p>provided that each shall be governed by a chief executive officer, who shall be nominated by the General Government.</p> <p>As this is to be one united province, with the local governments and legislatures subordinate to the General Government and Legislature, it is obvious that the chief executive officer in each of the provinces must be subordinate as well.</p> <p>The General Government assumes towards the local governments precisely the same position as the Imperial Government holds with respect to each of the colonies now; so that as the Lieutenant Governor of each of the different provinces is now appointed directly by the Queen, and is directly responsible, and reports directly to Her, so will the executives of the local governments hereafter be subordinate to the Representative of the Queen, and be responsible and report to him.</p> <p>Objection has been taken that there is an infringement of the ' Royal prerogative in giving the pardoning power to the local governors, who are not appointed directly by the Crown, but only indirectly by the Chief Executive of the Confederation, who is appointed by the Crown.</p> <p>This provision was inserted in the Constitution on account of the practical difficulty which must arise if the power is confined to the Governor General.</p> <p>For example, if a question arose about the discharge of a prisoner convicted of a minor offence, say in Newfoundland, who might be in imminent danger of losing his life if he remained in confinement, the exercise of the pardoning power might come too late if it were necessary to wait for the action of the Governor General.</p> <p>It must be remembered that the pardoning power not only extends to capital cases, but to every case of conviction and sentence, no matter how trifling— even to the case of a fine</p> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>amende imposée comme pénalité sur conviction criminelle.</p> <p>Il s'applique à des cas innombrables, et si la responsabilité de son exercice ne devait reposer que sur l'exécutif général, il ne pourrait être exercé d'une manière satisfaisante.</p> <p>Il va sans dire que dans chaque province il devra y avoir un juriconsulte de la couronne occupant la position de procureur-général, comme dans tout état de l'union américaine.</p> <p>Cet officier appartiendra au gouvernement local ; mais si le pouvoir de pardonner est réservé à l'exécutif général, dans chaque cas où le pouvoir de gracier sera invoqué, il faudra que le juriconsulte en question en fasse ## directement rapport ## au gouverneur-général.</p> <p>Cette difficulté pratique fut reconnue si grande que l'on jugea à propos d'en venir à cette détermination sans intention aucune d'enfreindre les prérogatives de la couronne, car tout ## ce qu'a fait la conférence démontre qu'elle était mue par le plus grand désir de veiller avec sollicitude à, leur maintien.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Cette question, d'ailleurs, intéresse l'empire, et si les gouvernement et parlement impériaux ne se rendent pas aux raisons que nous pourrions faire valoir pour maintenir cet article, alors, comme puissance dominante, ils pourront le faire disparaître.</p> <p>(Bien ! très bien !) Il est de nombreux sujets qui appartiennent de droit aux législatures locales et fédérales, ## et pour éviter un conflit d'autorités, l'on a décidé que là où il y a juridiction concurrente entre le parlement général et les parlements locaux et là où la législation de l'une sera hostile à celle de l'autre, ## la législation du gouvernement général l'emportera sur l'autre.</p> | <p>in the nature of a sentence on a criminal conviction.</p> <p>It extends to innumerable cases, where, if the responsibility for its exercise were thrown on the General Executive, it could not be so satisfactorily discharged.</p> <p>Of course there must be, in each province, a legal adviser of the Executive, occupying the position of our Attorney General, as there is in every state of the American Union.</p> <p>This officer will be an officer of the Local Government; but, if the pardoning power is reserved for the Chief Executive there must, in every case where the exercise of the pardoning power is sought, be a direct communication and report from the local law officer to the Governor General.</p> <p>The practical inconvenience of this was felt to be so great, that it was thought well to propose the arrangement we did, without any desire to infringe upon the prerogatives of the Crown, for our whole action shews that the Conference, in every step they took, were actuated by a desire to guard jealously these prerogatives.</p> <p>(Hear, hear.) It is a subject, however, of Imperial interest, and if the Imperial Government and Imperial Parliament are not convinced by the arguments we will be able to press upon them for the continuation of that clause, then, of course, as the over-ruling power, they may set it aside.</p> <p>(Hear, hear.) There are numerous subjects which belong, of right, both to the Local and the General Parliaments.</p> <p>In all these cases it is provided, in order to prevent a conflict of authority, that where there is concurrent jurisdiction in the General and Local Parliaments, the same rule should apply as now applies in cases where there is concurrent jurisdiction in the Imperial and in the Provincial Parliaments, and that when the legislation of the one is adverse to or contradictory of the legislation of the other, in</p> |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <p>## Nous avons aussi introduit toutes les dispositions nécessaires au complet fonctionnement de la constitution britannique en ces provinces.</p> <p>Il est également prescrit que nul vote de crédit ne sera donné ## que par la branche populaire de la législature ##, — en qui repose la solidarité de l'équilibre entre le revenu et la dépense, — que nulle dépense ou autorisation de dépense par adresse ou autrement ne se fera ni ne sera donnée que sur la recommandation de la couronne précédée de l'avis de ses conseillers responsables.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) Quant à la partie financière du projet, aux arrangements pris à l'égard du passif actuel des différentes provinces, du futur passif de la confédération et des autres matières de ce genre, je ne doute pas que mes hons. amis, le ministre des finances et le président du conseil, sauront en donner d'amples détails, tout en démontrant que cette partie du sujet a été étudiée à fond par eux.</p> <p>Je sens que ce serait faire perdre inutilement le temps de la chambre, avec mes faibles connaissances sur ces sujets, que d'oser vouloir les traiter, sachant surtout que mes deux hons. amis sauront si bien s'en acquitter.</p> <p>La dernière résolution qui offre quelqu'intérêt est ### celle par laquelle il est proposé que Sa Majesté détermine le rang et le nom des provinces confédérées.</p> <p>### Je ne sais pas si elles seront considérées comme une royauté ou une vice-royauté, ou si elles continueront à garder le titre de provinces ; mais je suis certain que Sa Gracieuse Majesté considérera le sujet comme il convient, et le</p> | <p>all such cases the action of the General Parliament must overrule, ex-necessitate, the action of the Local Legislature.</p> <p>(Hear, hear.) We have introduced also all those provisions which are necessary in order to the full working out of the British Constitution in these provinces.</p> <p>We provide that there shall be no money votes, unless those votes are introduced in the popular branch of the Legislature on the authority of the responsible advisers of the Crown—those with whom the responsibility rests of equalizing revenue and expenditure—that there can be no expenditure or authorization of expenditure by Address or in any other way unless initiated by the Crown on the advice of its responsible advisers.</p> <p>(Hear, hear.) As regards the financial features of the scheme, the arrangements made as to the present liabilities of the several provinces, and the future liabilities of the Confederation, on these and kindred matters, I have no doubt that my honorable friends, the Finance Minister and the President of the Council, will speak at full length, and that they will be able to shew you that this branch of the subject has received the fullest consideration.</p> <p>I feel I would be intruding myself unnecessarily on the House if, with my inferior knowledge of those subjects I were to detain you by venturing to speak of them, when I know that they will be so ably and frilly gone into by my two honorable I friends.</p> <p>The last resolution of any importance is one which, although not affecting the substance of the Constitution, is of interest to us all.</p> <p>It is that " Her Majesty the Queen be solicited to determine the rank and name of the federated provinces."</p> <p>I do not know whether there will be any expression of opinion in this House on this subject— whether we are to be a vice-royalty, or whether we are still to retain our name and rank as a province.</p> |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| <p>nom qui nous sera donné sera ### digne de notre avenir.</p> <p>(Acclamation.) ## Avant de conclure, qu'il me soit permis de prier les bons, députés de lire ces résolutions avec calme et de les considérer dans leur ensemble ## , quelque soient leurs préjugés antérieurs et leurs idées préconçues, et s'ils croient que, comme ensemble, le projet proposé doit contribuer au bien-être du peuple de ces provinces, — que la prospérité de notre pays doit y gagner — que nous augmenterons par là notre richesse et notre crédit — je leur dis avec conviction : laissez de côté tout esprit de parti et examinez la question sur ses mérites.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) ### Quelques-uns ont prétendu — mais leur argument n'est pas des plus plausibles — que ce projet de confédération était un pas vers l'indépendance, ## vers une séparation de la mère-patrie.</p> <p>Je n'ai aucune crainte de ce genre.</p> <p>###</p> <p>Je crois qu'à mesure que nous croîtrons en richesse et en force ## , l'Angleterre sera moins disposée à se séparer de nous que si nous nous ## affaiblissions et que nous fussions sans défense.</p> <p>( Ecoutez ! écoutez ! ) Je suis fermement persuadé que d'année en année, c'est-à-dire à mesure que nous augmenterons en force et en</p> | <p>But I have no doubt Her Majesty will give the matter Her gracious consideration, that She will give us a name satisfactory to us all, and that the rank She will confer upon us will be a rank worthy of our position, of our resources, and of our future.</p> <p>(Cheers.) Let me again, before I sit down, impress upon this House the necessity of meeting this question in a spirit of compromise, with a disposition to judge the matter as a whole, to consider whether really it is for the benefit and advantage of the country to form a Confederation of all the provinces ; and if honorable gentlemen, whatever may have been their preconceived ideas as to the merits of the details of this measure, whatever may still be their opinions as to these details, if they really believe that the scheme is one by which the prosperity of the country will be increased, and its future progress secured, I ask them to yield their own views, and to deal with the scheme according to its merits as one great whole.</p> <p>(Hear, hear.) One argument, but not a strong one, has been used against this Confederation, that it is an advance towards independence.</p> <p>Some are apprehensive that the very fact of our forming this union will hasten the time when we shall be severed from the mother country.</p> <p>I have no apprehension of that kind.</p> <p>I believe it will have the contrary effect.</p> <p>I believe that as we grow stronger, that, as it is felt in England we have become a people, able from ova union, our strength, our population, and the development of our resources, to take our position among the nations of the world, she will be less willing to part with us than she would be now, when we are broken up into a number of insignificant colonies, subject to attack piece-meal without any concerted action or common organization of defence.</p> <p>I am strongly of opinion that year by year, as we grow in population and strength, England will more sec the advantages of maintaining the</p> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>population, l'Angleterre jugera mieux des avantages que lui vaudra son alliance avec l'Amérique Britannique du Nord.</p> <p>Lorsqu'au lieu de trois et demi nous compterons sept millions, chiffre que nous atteindrons avant que bien des années ne s'écoulent, il n'est guère présumable que nous serons plus qu'aujourd'hui disposés à rompre notre union avec l'Angleterre.</p> <p>Est-ce, qu'autant que nous le sommes aujourd'hui, ces sept millions ne seront pas désireux de conserver leur allégeance à la reine et leur alliance avec la métropole ?</p> <p>Est-ce que la réunion du peuple des provinces maritimes au nôtre pourrait avoir l'effet de diminuer le désir de rester attachés à la mère-patrie?</p> <p>Le peuple du Canada ## est loyal dans le vrai sens du mot ; mais s'il est possible que quelqu'un le soit plus que lui, ce sont certainement les provinces maritimes.</p> <p>###</p> <p>(Acclamations.) Partout dans ces provinces, ## les partis politiques luttent à qui donnera le plus de témoignages de sa loyauté à Sa Majesté et à la couronne britannique.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Si cette union s'effectue, nous compterons une population de quatre millions d'habitants.</p> <p>Nous ne serons pas alors un peuple insignifiant.</p> <p>En Europe, avec une pareille population, nous occuperions la position d'une puissance de second ou troisième ordre au moins.</p> <p>### Notre crédit et nos ressources augmentant rapidement, nous offrirons un champ attrayant aux émigrants anglais et à l'émigration européenne en général, et nous progresserons</p> | <p>alliance between British North America and herself.</p> <p>Does any one imagine that, when our population instead of three and a-half, will be seven millions, as it will be ere many years pass, we would be one whit more willing than now to sever the connection with England!</p> <p>Would not those seven millions be just as anxious to maintain their allegiance to the Queen and their connection with the Mother Country, as we are now ?</p> <p>Will the addition to our numbers of the people of the Lower Provinces, in any way lessen our desire to continue our connection with the Mother Country?</p> <p>I believe the people of Canada East and West to be truly loyal.</p> <p>But, if they can by possibility be exceeded in loyalty, it is by the inhabitants of the Maritime Provinces.</p> <p>Loyalty with them is an overruling passion.</p> <p>(Hear, hear.) In all parts of the Lower Provinces there is a rivalry between the opposing political parties as to which shall most strongly express and most effectively carry out the principle of loyalty to Her Majesty, and to the British Crown.</p> <p>(Hear, hear.) When this union takes place, we will be at the outset no inconsiderable people.</p> <p>We find ourselves with a population approaching four millions of souls.</p> <p>Such a population in Europe would make a second, or at least, a third rate power.</p> <p>And with a rapidly increasing population—for I am satisfied that under this union our population will increase in a still greater ratio than ever before—with increased credit—with</p> |
|--|---|

|   |  |
|---|--|
| <p>on conséquence sur une grande échelle. # # #</p> <p># # # Les 25 dernières années ont vu s'opérer de grandes choses pendant lesquelles a existé l'union entre le Haut et le Bas-Canada, mais je crois que les 25 années à venir seront plus remarquables encore sous le rapport des progrès et de la prospérité.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Quand enfin, # # nous aurons une population de huit ou neuf millions, notre alliance sera recherchée par les grandes nations de la terre parce qu'elle sera précieuse.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Le désir que nous manifestons de rester toujours attachés à l'Angleterre sera, je m'en fais gloire, réciproque chez le peuple de cette puissance.</p> <p>Il y a eu Angleterre un parti qui désire se débarrasser des colonies, mais ce parti est peu puissant # # # .</p> <p>Je ne crois pas que ce soit là la pensée du peuple ni des hommes d'Etat du peuple d'Angleterre.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez ! et acclamations.) Jamais, à mon avis, le gouvernement de la Grande-Bretagne ne prendra délibérément cette détermination.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez !) Les colonies sont en ce moment dans un état de transition.</p> <p># # # Bientôt, au lieu d'être une dépendance, # # nous serons un ami et un allié puissant.</p> <p># # # L'Angleterre aura bientôt sous sa domination des nations qui seront prêtes et disposées à lui prêter leur concours dans la paix et dans la guerre, et à l'aider, si cela est nécessaire, à maintenir sa puissance contre le monde en armes.</p> | <p>a higher position in the eyes of Europe—with the increased security we can offer to immigrants, who would naturally prefer to seek a new home in what is known to them as a I great country, than in any one little colony or another—with all this I am satisfied that, great as has been our increase in the last twenty-five years since the union between Upper and Lower Canada, our future progress, during the next quarter of a century, will be vastly greater.</p> <p>(Cheers.) And when, by means of this rapid increase, we become a nation of eight or nine millions of inhabitants, our alliance will be worthy of being sought by the great nations of the earth.</p> <p>(Hear, hear.) I am proud to believe that our desire for a permanent alliance will be reciprocated in England.</p> <p>I know that there is a party in England—but it is inconsiderable in numbers, though strong in intellect and power—which speaks of the desirability of getting rid of the colonies; but I believe such is not the feeling of the statesmen and the people of England.</p> <p>I believe it will never be the deliberately expressed determination of the Government of Great Britain.</p> <p>(Hear, hear.) The colonies are now in a transition state.</p> <p>Gradually a different colonial system is being developed— and it will become, year by year, less a case of dependence on our part, and of overruling protection on the part of the Mother Country, and more a case of a healthy and cordial alliance.</p> <p>Instead of looking upon us as a merely dependent colony, England will have in us a friendly nation—a subordinate but still a powerful people—to stand by her in North America in peace or in war.</p> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <p>(Acclamations.) L'Australie aussi deviendra une nation subordonnée, et l'Angleterre, si, comme je le pense, ses colonies prospèrent sous le nouveau système colonial, dans la supposition où elle serait en guerre avec le reste du monde, aura cet avantage de pouvoir faire alliance avec les nations à elles subordonnées et qui, grâce à leur allégeance au même souverain, l'aideront à lutter, comme elle l'a déjà fait, contre le monde entier</p> | <p>(Cheers.) The people of Australia will be such another subordinate nation.</p> <p>And England will have this advantage, if her colonies progress under the new colonial system, as I believe they will, that, though at war with all the rest of the world, she will be able to look to the subordinate nations in alliance with her, and owing allegiance to the same Sovereign, who will assist in enabling her again to meet the whole world in arms, as she has done before.</p> |
| <p>(applaudissements !) Si pendant la grande guerre avec Napoléon, alors que chaque port de l'Europe était fermé à son commerce, elle a pu encore tenir ferme, combien donc sera plus grande sa force de résistance lorsqu'elle aura un empire colonial croissant rapidement en richesse et en crédit.</p>   | <p>(Cheers.) And if, in the great Napoleonic war, with every port in Europe closed against her commerce, she was yet able to hold her own, how much more will that be the case when she has a colonial empire rapidly increasing in power, in wealth, in influence, and in position.</p>  |
| <p>(Ecoutez ! écoutez !) Il est vrai que nous sommes en danger, comme nous l'avons déjà été maintes et maintes fois ##, d'être plongés dans une guerre par des causes en dehors de notre contrôle ###, et cependant, cela ne nous a pas intimidés.</p>   | <p>(Hear, hear.) It is true that we stand in danger, as we have stood in danger again and again in Canada, of being plunged into war and suffering all its dreadful consequences, as the result of causes over which we have no control, by reason of their connection.</p>   |
| <p>Il y a quelque temps, et à la seule mention de la probabilité d'une guerre, d'une extrémité à l'autre de l'Amérique Britannique on a vu se réveiller les sentiments du peuple qui déjà était prêt à en accepter toutes les conséquences.</p>  | <p>This, however, did not intimidate us.</p> <p>At the very mention of the prospect of a war some time ago, how were the feelings of the people aroused from one extremity of British America to the other, and preparations made for meeting its worst consequences.</p>   |
| <p>Bien que le peuple de ce pays ait une juste idée des horreurs de la guerre, le cas advenant où elle serait malheureusement déclarée entre les Etats-Unis et l'Angleterre ###, il serait prêt à aller au-devant de ses périls par attachement pour la métropole.</p>   | <p>Although the people of this country are fully aware of the horrors of war—should a war arise, unfortunately, between the United States and England, and we all pray it never may — they are still ready to encounter all perils of that kind, for the sake of the connection with England.</p>   |
| <p>### Il n'y a qu'une seule opinion sur ce point.</p>   | <p>There is not one adverse voice, not one adverse opinion on that point.</p>   |
| <p>Nous connaissons l'avantage moral de la protection de l'Angleterre.</p>   | <p>We all feel the advantages we derive from our connection with England.</p>   |
| <p>Tant que cette alliance sera maintenue, nous</p>  | <p>So long as that alliance is maintained, we</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>jouirons sous sa protection des privilèges de la liberté constitutionnelle # # #, et comme conséquence, les droits de la minorité seront toujours respectés.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) Dans la plupart des gouvernements, les droits de la majorité seuls comptent; il n'y a que dans les pays comme l'Angleterre, jouissant de la liberté constitutionnelle et méconnaissant la tyrannie d'un simple despote ou la démocratie sans frein, que les droits des minorités sont respectés.</p> <p>Tant que nous resterons abrités sous le drapeau de la Grande-Bretagne, nous jouirons du bénéfice de ses institutions libres, ayant devant les yeux la conduite # # de ses hommes d'Etat à imiter, et pour exemple la pureté de sa législation et l'administration impartiale de ses lois.</p> <p>Dans ce nouveau pays, un des grands avantages de notre connexion avec la Grande-Bretagne, c'est que sous ses auspices et guidés par ses exemples, nos hommes publics seront mus par des principes analogues à ceux qui servent de mobile aux hommes d'état de la mère-patrie.</p> <p>Si ce ne sont pas là des avantages matériels, # # # ils sont du moins très précieux et dignes de tous les sacrifices que nous pourrions faire pour conserver la connexion qui nous assure ces avantages.</p> <p>(Ecoutez ! écoutez ! ) Nous devons aussi être reconnaissants à la providence de pouvoir examiner et discuter cette grande et paisible révolution constitutionnelle à la veille de s'opérer et dont l'élaboration, comme aux Etats-Unis, n'a pas été hâtée par les exigences de la guerre, — de ce que notre pays n'a pas, comme d'autres, subi de violentes révolutions, fomentées soit par des hostilités du dehors, soit par des dissensions intérieures.</p> | <p>enjoy, under her protection, the privileges of constitutional liberty according to the British system.</p> <p>We will enjoy here that which is the great test of constitutional freedom—we will have the rights of the minority respected</p> <p>(Hear, hear.) In all countries the right of the majority take care of themselves, but it is only in countries like England, enjoying constitutional liberty, and safe from the tyranny of a single despot or of an unbridled democracy, that the rights of minorities are regarded.</p> <p>So long, too, as we form a portion of the British Empire, we shall have the example of her free institutions, of the high standard of the character of her statesmen and public men, of the purity of her legislation, and the upright administration of her laws.</p> <p>In this younger country one great advantage of our connection with Great Britain will be, that, under her auspices, inspired by her example, a portion of her empire, our public men will be actuated by principles similar to those which actuate the statesmen at home.</p> <p>These although not material, physical benefits, of which you can make an arithmetical calculation, are of such overwhelming advantage to our future interests and standing as a nation, that to obtain them is well worthy of any sacrifices we may be called upon to make, and the people of this country are ready to make them.</p> <p>(Cheers.) We should feel, also, sincerely grateful to beneficent Providence that we have had the opportunity vouchsafed us of calmly considering this great constitutional change, this peaceful revolution—that we have not been hurried into it, like the United States, by the exigencies of war—that we have not had a violent revolutionary period forced on us, as in other nations, by hostile action from without, or by domestic dissensions within.</p> |
|---|---|

Ici nous sommes au sein de la paix et de la prospérité, sous le gouvernement protecteur de la Grande-Bretagne ; nous sommes un peuple dépendant, avec un gouvernement dont l'autorité est limitée et déléguée, mais auquel on permet sans restriction ## de légiférer, # même sur la destinée future de l'Amérique Britannique du Nord.

Nous avons aussi la joie de savoir, par l'intermédiaire de ses ministres, qu'il avait plu à notre gracieuse souveraine de donner sa complète adhésion à nos délibérations ; que sa seule sollicitude était que nous adoptions un système réellement à notre avantage, et qu'elle promettait de donner son assentiment aux mesures que nous saurions prendre pour atteindre le but projeté, la prospérité présente et future de l'Amérique Britannique.

(Applaudissements !) Nous ne saurions donc être trop reconnaissants de la position enviable qui nous est faite. ## #

(Ecoutez! écoutez !) Il ne me reste qu'à demander pardon à la Chambre de l'avoir entretenue si longtemps. ## #

(Acclamations et cris de continuer.) Je supplie la Chambre de ne pas laisser échapper cette occasion, qui ne se présentera peut-être jamais, ### et qui n'a été amenée par un concours particulier de circonstances. ## #

Il faut donc en profiter, car si nous la négligeons, ## nous pourrions un jour # regretter de ne pas avoir accepté cette heureuse opportunité de fonder une nation puissante sous l'égide de la Grande-Bretagne et de notre souveraine Dame la Reine Victoria.

Here we are in peace and prosperity, under the uttering government of Great Britain— a dependent people, with a government having only a limited and delegated authority, and yet allowed, without restriction, and without jealousy on the part of the Mother Country, to legislate for ourselves, and peacefully and deliberately to consider and determine the future of Canada and of British North America.

It is our happiness to know the expression of the will of our Gracious Sovereign, through Her Ministers, that we have her full sanction for our deliberations, that Her only solicitude is that we shall adopt a system which shall be really for our advantage, and that She promises to sanction whatever conclusion after full deliberation we may arrive at as to the best mode of securing the well-being,—the present and future prosperity of British America.

— (Cheers.) It is our privilege and happiness to be in such a position, and we cannot be too grateful for the blessings thus conferred upon us.

(Hear, hear.) I must apologize for having detained you so long—for having gone perhaps too much into tedious details with reference to the questions bearing on the Constitution now submitted to this House.

—(Cries of " no, no " and " go on.") —In conclusion, I would again implore the House not to let this opportunity to pass.

It is an opportunity that may never recur.

At the risk of repeating myself, I would say, it was only by a happy concurrence of circumstances, that we were enabled to bring this great question to its present position.

If we do not take advantage of the time, if we show ourselves unequal to the occasion, it may never return, and we shall hereafter bitterly and unavailingly regret having failed to embrace the happy opportunity now offered of founding a great nation under the fostering care of Great

|  |  |
|--|--|
| <p>[L'honorable monsieur s'assit au milieu d'applaudissements enthousiastes et prolongés.]</p> <p>La Chambre ajourne à 11 heures, P.M.</p> | <p>Britain, and our Sovereign Lady, Queen Victoria.</p> <p>(Loud cheers, amidst which the honorable gentleman resumed his seat).</p> <p>The House, at eleven, p.m., adjourned.</p> |
|--|--|